

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 11 et 13 décembre 2023
- 3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. **Adoption d'une résolution**
 - 3.1.1. PPCMOI 2023-0038 - lot 2 768 046 - 794, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. **Adoption d'un règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossier du maire**
 - 5.1. Vœux
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 7.1. **Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 7.1.1. Aménager pour le transport actif
 - 7.1.2. Suivi de mes points de quartier
 - 7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - rétrospective
 - 7.2. **Conseiller du district des Jardins**
 - 7.2.1. Plaisirs d'hiver
- 8. Affaires courantes**
 - 8.1. **Soumissions et contrats**
 - 8.1.1. Recherche de fuites de conduites d'aqueduc
 - 8.1.2. Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau
 - 8.1.3. Migration web et entretien du logiciel ICO
 - 8.2. **Obligation de construction**
 - 8.2.1. 9399-4119 Québec inc.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2024 – 19 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture
- 9.3. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture
- 9.4. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service des finances
- 9.5. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.6. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique - Service du sport et du plein air
- 9.7. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air
- 9.8. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination aux commissions du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 décembre 2023
- 10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 décembre 2023
- 10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 décembre 2023
- 10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023
- 10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023
- 10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023
- 10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2023
- 10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 décembre 2023
- 10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Vente d'un immeuble - Paulette Gauthier et Claude Richer - partie du lot 1 366 625

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Association des bibliothèques publiques du Québec - programme Biblio-Jeux - conclusion d'une entente
- 11.2.2.** Contrat d'exécution d'œuvre d'art - artiste Pierre Leblanc - conclusion d'une entente
- 11.2.3.** Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité
- 11.2.4.** Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - Programme d'aide aux immobilisations - moulin Légaré
- 11.2.5.** Jeunesse Atout inc. - conclusion d'une entente
- 11.2.6.** L'association des citoyens du quartier des îles de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources - gestion du matériel roulant
- 11.3.2.** Grenier populaire des Basses-Laurentides - conclusion d'une entente

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** 9431-6312 Québec inc. (Remorquage Goyer) - conclusion d'une entente
- 11.4.2.** Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie des lots 2 109 225 et 2 109 824 - abrogation de la résolution 2023-11-659

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de décembre 2023
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2023 au 31 décembre 2023
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2023

13. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **22 janvier 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents la conseillère Sylvie Mallette et le conseiller Raymond Tessier.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2024, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2024-01-002

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 11 et 13 décembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 11 et 13 décembre 2023.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'une résolution

Résolution 2024-01-003

3.1.1. Adoption d'une résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2023-0038 – lot 2 768 046 – 794, boulevard Arthur-Sauvé

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2023-0038 vise à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec et correspondant au 794, boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot numéro 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et plus amplement identifié sur les plans VSE 2023-023 soumis au soutien de la demande;

CONSIDÉRANT que cet emplacement fait partie de la zone 3-C-31 laquelle ne permet pas dans leur intégralité les usages et occupations du sol souhaités;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que la demande soumise constitue à plusieurs égards une bonification quant aux activités et quant aux aménagements prévus par rapport à la situation actuelle sur le site;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose le retrait d'usages nuisibles par rapport au voisinage résidentiel adjacent;

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose l'aménagement d'une zone tampon, la plantation de nombreux arbres et le retrait d'un accès véhiculaire donnant sur le boulevard Léveillé;

CONSIDÉRANT que ces aménagements paysagers contribueront à améliorer l'esthétique du secteur en plus de contribuer à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que ce projet de PPCMOI est conforme aux affectations identifiées au règlement numéro 1674 intitulé « Règlement révisant le plan d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion appartenant à la classe d'usage C-04 (Commerce régional);
- Autoriser que les activités de vente au détail de propane soient exercées non pas comme usage complémentaire à un usage principal, mais comme usage principal de vente au détail;
- Autoriser la présence d'un réservoir de propane devant le mur avant d'un bâtiment principal;
- Autoriser l'implantation au sol minimale d'un bâtiment de moins de 1000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser que les activités associées au code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;
- Autoriser que la largeur de la zone tampon soit réduite à 2,0 mètres le long de la ligne arrière des lots 1 363 734 et 1 363 735 du cadastre du Québec;
- Autoriser que la zone tampon soit pourvue d'une haie de cèdres continue le long de la ligne arrière du lot 2 768 046 et d'un total de 10 arbres;
- Autoriser que les activités associées au code d'usage 599 - Autres activités de vente au détail appartenant à la classe d'usage C-02, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2023-023 produits par APUR Créatif, daté du 20 septembre 2023, fait partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2023-11-609 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2023-0038;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2023-12-682 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2023-0038;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 14 décembre 2023 au 3 janvier 2024 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue à cet effet par la greffière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2023-0038, pour autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale au 794, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 3-C-31, avec les conditions suivantes :

- Que la superficie du bâtiment permettant l'exploitation des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) soit limitée à 375 mètres carrés;
- Que l'ensemble des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment principal;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit autorisé sur l'ensemble du lot 2 768 046 du Cadastre du Québec, à l'exception des véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions);
- Que le nombre de véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions) soit limité à cinq (5) camions à benne basculante et à cinq (5) camions citernes;
- Qu'un seul réservoir d'une capacité maximale de 760 litres (200 gallons) soit autorisé sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec;
- Que la plantation d'une haie sur l'emplacement de l'ancienne entrée charretière donne sur le boulevard Léveillé;
- Que l'entrée charretière donnant sur le boulevard Léveillé soit condamnée par le retrait d'asphalte, le rehaussement de la bordure et la végétalisation de l'aire déminéralisée;
- Que l'enseigne sur poteau annonçant l'entreprise Pétrole/Propane Goyer visible du boulevard Arthur-Sauvé soit retirée;
- Que tous les réservoirs souterrains de carburant inutilisés soient retirés conformément aux dispositions applicables à tous les équipements pétroliers du *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r.3) – *Loi sur le bâtiment* ou à toute autre loi ou règlement applicable;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

4. Législation

4.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-01-004

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-407 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Vœux

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Aménager pour le transport actif

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute d'une formation dispensée par Piétons Québec.

Sujet :

7.1.2. Suivi de mes points de quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait un suivi de ses points de quartier.

Sujet :

7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie- rétrospective

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités passées et à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

7.6. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.6.1. Plaisirs d'hiver

Monsieur le conseiller Yves Roy discute des plaisirs d'hiver organisés par la Ville.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-01-005

8.1.1. Recherche de fuites de conduites d'aqueduc

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gorl'eau inc., relativement à la fourniture d'un service de recherche systématique de fuites de conduites d'aqueduc, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 34 500 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-01-006

8.1.2. Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par H2Lab inc., relativement aux services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau, aux prix soumis, pour un montant total de 144 541,60 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-28;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-007

8.1.3. Migration web et entretien du logiciel ICO

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à ICO Technologies inc., relativement à la migration web et l'entretien du logiciel ICO Police WEB, aux prix soumis, pour un montant de 327 700 \$, taxes en sus, pour une période initiale de 60 mois, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

De financer la part non subventionnée du projet, au montant de 37 800 \$, par le surplus de l'exercice 2024 ou, au besoin, par le surplus accumulé non affecté.

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2024-01-008

8.2.1. 9399-4119 Québec inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à 9399-4119 Québec inc., un délai additionnel expirant le 27 septembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 318 267 et ce, moyennant une compensation de 4 550,01 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2024-01-009

9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Johanne Desroches et de Christine Marceau, et d'embaucher David Pichette, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-01-010

9.2. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Estelle Jacques, au poste de caissier(-ière) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-011

9.3. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Laurence David, au poste de serveur(-euse) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-012

9.4. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service des finances

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Ginette Lacroix, au poste de cadre contractuel au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-013

9.5. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Sarah Bélanger, Katia Desjardins, Louise Guimont et Patricia Trochakirian, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-014

9.6. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Justine Fleurant et Chloé Langevin, aux postes de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice), et d'embaucher Jean-Félix Desbiens, au poste d'instructeur(-trice) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-015

9.7. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Sarah David, Geana El-Samra, Anis Adéchina Kévin Igue, Simon Pelletier et Jessy Picard, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-016

9.8. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Normand Rousseau, au poste de cadre contractuel au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-01-017

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission des services techniques	Sylvie Mallette, présidente Daniel Goyer, vice-président Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yanick Fortier - Pierre-Alexandre Gagnon - Karine Lorrain
Commission de l'environnement et de l'embellissement	Isabelle Lefebvre, présidente Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles Asselin - Élisabeth Bonin - Marie-Michelle Crevier - Martin Roberge <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-Félix Bouchard - Omer Demers - Caroline Favreau - Guy Lajoie - Guillaume Lalonde

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-10-595 et 2023-12-750 pour les commissions concernées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-01-018

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-12-134 à CAPFRH-2023-12-147, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2024-01-019

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
12 décembre 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-12-027 à CDE-2023-12-029, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2024-01-020

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 6 décembre 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-12-033 à CATH-2023-12-036, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 décembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2024-01-021

**10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
5 décembre 2023**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2023-12-010, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 décembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2024-01-022

**10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 18 décembre 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-12-192 à CLCC-2023-12-200, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023, telles que présentées.

Sujet :

**10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
11 décembre 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 décembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-01-023

**10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le
18 décembre 2023**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-12-034 à CCT-2023-12-040, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-01-024

10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2023-12-011 à CEE-2023-12-016, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2024-01-025

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2023-12-009, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-01-026

10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 décembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-12-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 décembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2024-01-027

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 19 février 2024, à 19 heures relativement à la demande de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

Résolution 2024-01-028

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023:

- PIIA 2023-0112R1 (170, boulevard Binette - plans VSE 2023-129);
- PIIA 2023-0126R1 (284, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-131);
- PIIA 2023-0156 (445, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-118);
- PIIA 2023-0157 (projet Albatros - plans VSE 2023-119);
- PIIA 2023-0158 (431, rue des Hirondelles - plans VSE 2023-120);
- PIIA 2023-0159 (180, 25^e Avenue - plans VSE 2023-121);
- PIIA 2023-0161 (484, 25^e Avenue - plans VSE 2023-122);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- PIIA 2023-0164 (270, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-123);
- PIIA 2023-0165 (210, rue Poirier - plans VSE 2023-124);
- PIIA 2023-0166 (539, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-125);
- PIIA 2023-0167 (202, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-126);
- PIIA 2023-0168 (189, montée du Domaine - plans VSE 2023-127);
- PIIA 2023-0170 (559, boulevard Industriel - plans VSE 2023-128).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-01-029

11.1.1. Vente d'un immeuble - Paulette Gauthier et Claude Richer - partie du lot 1 366 625

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Paulette Gauthier et Claude Richer, une partie du lot 1 366 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 8 272,35 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 7 décembre 2023 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De décréter l'annulation du caractère de rue publique conféré à cette partie du lot 1 366 625 (à être loti) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et éventuellement connu comme étant le lot 6 602 593, le tout étant cependant sujet à modification, étant un terrain vacant situé sur la rue Gauthier, laquelle a une superficie approximative de 624,8 m², cette parcelle apparaît lisérée par un trait gras au plan dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-01-030

11.2.1. Association des bibliothèques publiques du Québec - programme Biblio-Jeux - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au programme Biblio-Jeux avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-031

11.2.2. Contrat d'exécution d'œuvre d'art - artiste Pierre Leblanc - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'exécution d'une œuvre d'art avec l'artiste Pierre Leblanc, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-032

11.2.3. Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les villes de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache désirent présenter un projet de gestion de la géomatique dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 250 000 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de gestion de la géomatique;

De s'engager à participer au projet de gestion de la géomatique et d'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'accepter d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-033

11.2.4. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - Programme d'aide aux immobilisations – moulin Légaré

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 1 307 000,93 \$, taxes en sus, le cas échéant, relativement à la demande d'aide financière déposée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, en vertu du volet 1 dédié à la restauration de bâtiments patrimoniaux pour les travaux de réfection du moulin Légaré;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-034

11.2.5. Jeunesse Atout inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la gestion des programmes d'accompagnement en loisir inclusif pour jeunes, adolescents et adultes vivant avec un handicap avec Jeunesse Atout inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-035

11.2.6. L'association des citoyens du quartier des îles de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'aménagement d'un jardin communautaire au parc Godard avec L'association des citoyens du quartier des îles de St-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-01-036

11.3.1. Dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources - gestion du matériel roulant

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer le rapport d'audit d'optimisation des ressources portant sur la gestion du matériel roulant au dossier du conseil.

Résolution 2024-01-037

11.3.2. Grenier populaire des Basses-Laurentides – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la récupération, sur appel, des meubles revendables, des électroménagers fonctionnels et des appareils réfrigérants à domicile et de la disposition des halocarbures avec Grenier populaire des Basses-Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2024-01-038

11.4.1. 9431-6312 Québec inc. (Remorquage Goyer) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de la fourrière municipale concernant les véhicules routiers saisis au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec sur une partie de l'autoroute 640 avec 9431-6312 Québec inc. (Remorquage Goyer), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-01-039

11.4.2. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie des lots 2 109 225 et 2 109 824 - abrogation de la résolution 2023-11-659

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-659;

CONSIDÉRANT le refus de la condition additionnelle à l'acceptation de l'offre par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un délai additionnel a été accordé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à la Ville de Saint-Eustache pour accepter l'offre soumise;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable de renoncer à la clause d'utilisation restreinte et de donner mainlevée de la clause résolutoire prévues à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 13 mai 1997 sous le numéro 1 140 680 relativement aux immeubles connus et désignés comme étant une partie du lot 2 109 225 (mais uniquement pour une superficie approximative de 22 994,9 m²) et le lot 2 109 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en contrepartie de la somme de 2 168 750 \$, taxes en sus, et de l'établissement par la Ville d'une servitude de boisement et de non-déboisement sur une partie du lot 2 109 225, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 27 septembre 2023 et à l'acceptation de l'offre dont copies sont déposées au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la trésorière à affecter un montant de 2 168 750 \$, taxes en sus, du surplus accumulé non affecté pour financer cette renonciation;

D'abroger la résolution 2023-11-659;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre déposée au dossier du conseil de même que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2023

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

11.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2023 au 31 décembre 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 novembre 2023 au 31 décembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-01-040

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2023, lesquels totalisent 4 976 741,70 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2024-01-041

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 FÉVRIER 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024**
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2023-0160 - 270, boulevard Arthur-Sauvé**
- 4. Législation**
 - 4.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1973 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ autorisant la préparation d'études, plans et devis et l'exécution de travaux de restauration, de réparation et de construction du manoir Globensky de même que l'intégration d'une œuvre d'art et la surveillance de ces travaux »**
- 5. Dossier du maire**
 - 5.1. Décès - Michel Filiatrault**
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 7.1. Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 7.1.1. Compteur d'eau**
 - 7.1.2. Stationnement hivernal - rue Landry**
 - 7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - défi château de neige**
 - 7.2. Conseiller du district des Îles**
 - 7.2.1. Suivi - 600 mètres de la carrière**
 - 7.2.2. Remerciements**
 - 7.2.3. Félicitations**
 - 7.3. Conseiller du district des Jardins**
 - 7.3.1. Plaisirs d'hiver**
 - 7.4. Conseiller du district Clair Matin**
 - 7.4.1. Tournoi provincial M15**
 - 7.4.2. Participants aux prochains jeux du Québec**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 FÉVRIER 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Équipement et services pour la mise à niveau et l'entretien du système de répartition
- 8.1.2. Fourniture de deux camions - cabine et châssis, capacité moyenne (1,5 tonne)
- 8.1.3. Transport et disposition de boues sanitaires
- 8.1.4. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire
- 8.1.5. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement et réfection de divers parcs - 2024
- 8.1.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux - travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM))
- 8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 - exercice d'une option de renouvellement

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1. Gestion Luc Lavigne inc.

9. Personnel

- 9.1. Embauche - secrétaire - cabinet du maire
- 9.2. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.3. Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.4. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 9.5. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air
- 9.6. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2024
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 janvier 2024
- 10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 FÉVRIER 2024 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.6.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2024
- 10.7.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2024
- 10.8.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024
- 10.9.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2024

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Acquisition et servitude - parties du lot 2 524 241
- 11.1.2.** Célébration de mariages et unions civiles, désignation de célébrants
- 11.1.3.** Mainlevée - Domrex Pharma inc.
- 11.1.4.** Vente d'un immeuble - Revêtement de protection Master inc. - partie du lot 6 270 954

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions
- 11.2.2.** Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache - conclusion d'une entente
- 11.2.3.** LOPIN, Se rassembler pour cultiver - conclusion d'une modification à l'entente
- 11.2.4.** Anie Rompré - conclusion d'une entente
- 11.2.5.** Olivier Gaudette - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - parc Boisé des Moissons
- 11.3.2.** Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 11.3.3.** Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec – désignation de signataires pour l'année 2024
- 11.3.4.** Hydro-Québec - travaux 33, boulevard Industriel - autorisation de signature
- 11.3.5.** Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 FÉVRIER 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'un renouvellement d'une entente
- 11.4.2.** Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'un renouvellement d'une entente
- 11.4.3.** Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - intervenant en milieu policier - conclusion d'une entente
- 11.4.4.** Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de janvier 2024
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2024

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **19 février 2024** à **19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron (à partie), les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy (à partie), formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-02-042

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2024, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-02-043

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-02-044

3.1.1. DM 2023-0160 - 270, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0160 soumise afin de permettre une hauteur plancher/plafond de 2,13 mètres au rez-de-chaussée sous la mezzanine et une hauteur plancher/plafond de 2,22 mètres sur la mezzanine, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que la hauteur, depuis le plancher fini jusqu'au plafond fini, soit de 2,4 mètres pour un bâtiment abritant un usage commercial, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-12-167 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 18 décembre 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Législation

4.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.1.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 1-H-56, la classe d'usage « H-04 : Multifamiliale 4 à 6 logements » et établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2024-02-045

4.1.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 18 mars 2024, à 19 heures.

4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1973 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ autorisant la préparation d'études, plans et devis et l'exécution de travaux de restauration, de réparation et de construction du manoir Globensky de même que l'intégration d'une œuvre d'art et la surveillance de ces travaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ autorisant la préparation d'études, plans et devis et l'exécution de travaux de restauration, de réparation et de construction du manoir Globensky de même que l'intégration d'une œuvre d'art et la surveillance de ces travaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Décès - Michel Filiatrault

Monsieur le maire rend un dernier hommage à monsieur Michel Filiatrault, ancien directeur du Service des travaux publics, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de ce dernier.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Compteur d'eau

Madame la conseillère Isabel Mattioli remercie les citoyens de son district qui ont été nombreux à répondre positivement au projet pilote d'installation des compteurs d'eau et invite les citoyens(-ennes) à participer en grand nombre.

Sujet :

7.1.2. Stationnement hivernal - rue Landry

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état d'une confusion relative au stationnement hivernal sur la rue Landry.

Sujet :

7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - défi château de neige

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer en grand nombre à l'activité défi château de neige.

À compter de ce moment, monsieur le maire Pierre Charron quitte l'assemblée. Madame la conseillère Isabelle Lefebvre assume le poste de mairesse suppléante.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Suivi - 600 mètres de la carrière

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert du suivi de ce dossier.

À compter de ce moment, monsieur le maire Pierre Charron reprend son siège.

Sujet :

7.3.2. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le maire et les membres de la Commission de la circulation et des transports pour l'installation du panneau d'arrêt sur la 65^e Avenue.

Sujet :

7.3.3. Félicitations

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite l'Association des citoyens de son quartier pour l'organisation de la Fête des neiges.

7.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.3.1. Plaisirs d'hiver

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état de la programmation des activités dans le cadre des plaisirs d'hiver et remercie le Service du sport et du plein air ainsi que les citoyens(-ennes) pour leur participation.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.4. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

7.4.1. Tournoi provincial M15

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les bénévoles pour l'organisation du tournoi provincial M15 et fait état du succès de cet événement.

Sujet :

7.4.2. Participants aux prochains jeux du Québec

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne que neufs citoyens eustachois participeront aux prochains jeux du Québec et les félicite.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-02-046

8.1.1. Équipement et services pour la mise à niveau et l'entretien du système de répartition

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré pour des équipements et services pour la mise à niveau et l'entretien du système de répartition à Bell Mobilité inc., aux prix soumis, pour un montant total de 149 504,20 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-047

8.1.2. Fourniture de deux camions - cabine et châssis, capacité moyenne (1,5 tonne)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Trois Diamants Autos (1987) ltée, relativement à la fourniture de deux camions – cabine et châssis, capacité moyenne (1,5 tonne), au prix soumis, pour un montant total de 130 598 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2023-T-P-35;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-02-048

8.1.3. Transport et disposition de boues sanitaires

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement au transport et disposition de boues sanitaires dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2023-E-P-36.

Résolution 2024-02-049

8.1.4. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Service Soleno inc., pour les scénarios A et B, relativement aux travaux de réhabilitation de regards d'égout sanitaire, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 68 200 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-368.7;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-050

8.1.5. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement et réfection de divers parcs - 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Shellex Groupe Conseil inc., seul soumissionnaire, pour les lots 1 (réfection de 4 terrains de tennis au parc Chénier), 2 (aménagement de 6 terrains de pickleball) et 3 (aménagement d'une piste cyclable), relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour l'aménagement et la réfection de divers parcs - 2024, aux prix soumis, pour chacune des phases, pour le lot 1, soit la phase 1 - conception, plans et devis et appel d'offres 15 000 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 23 500 \$, taxes en sus, pour le lot 2, soit la phase 1 - conception, plans et devis et appel d'offres 32 500 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 37 000 \$, taxes en sus, et pour le lot 3, soit la phase 1 - conception, plans et devis et appel d'offres 18 000 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 26 500 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 152 500 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2 pour ces trois lots, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-79.00;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-051

8.1.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux - travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM))

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Shellex Groupe Conseil inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, pour les lots 1 et 2, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance de travaux pour les travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)), aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - conception, plans et devis et appel d'offres 56 500 \$, taxes en sus,

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

et la phase 2 - surveillance des travaux 56 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.6;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre quitte l'assemblée.

Résolution 2024-02-052

8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des cinq (5) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique, contrat intervenu avec J.F. Sabourin et associés inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2024, soit du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2024-02-053

8.2.1. Gestion Luc Lavigne inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Luc Lavigne inc., un délai additionnel expirant le 24 novembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 516 et ce, moyennant une compensation de 7 572,07 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre reprend son siège.

9. Personnel

Résolution 2024-02-054

9.1. Embauche - secrétaire - cabinet du maire

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sylvie Lachapelle, au poste de secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-055

9.2. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Carole-Anne Landry et d'embaucher Marine De Carvalho, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-056

9.3. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Steven Auclair, au poste d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-057

9.4. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Stéphanie Dubois, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-058

9.5. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Annie Picard, au poste de professeur(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-059

9.6. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Charlie Maillé, au poste de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-02-060

**10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-01-001 à CAPFRH-2024-01-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024, telles que présentées.

Sujet :

**10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
23 janvier 2024**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-02-061

**10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 10 janvier 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-01-001 à CATH-2024-01-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 janvier 2024, telles que présentées.

Sujet :

**10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
17 janvier 2024**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-02-062

**10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 15 janvier 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-01-001 à CLCC-2024-01-017, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-02-063

**10.6. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 24 janvier 2024**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2024-01-001 et CBSPT-2024-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-02-064

10.7. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2024-01-001 à CEE-2024-01-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2024, telles que présentées.

Sujet :

10.8. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-02-065

10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-02-066

10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2024:

- PIIA 2023-0173 (193, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0004 (825, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0006 (346, allée du Golf);
- PIIA 2024-0007 (96, chemin de la Grande-Côte).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-02-067

11.1.1. Acquisition et servitude - parties du lot 2 524 241

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux pour la démolition du pont actuel et la construction d'un nouveau pont menant à l'Île Yale, la Ville a besoin d'être propriétaire d'une partie du lot 2 524 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et une servitude temporaire est requise sur une autre partie de ce lot aux fins d'entreposage, de passage et de coupe d'arbres nuisibles aux travaux, le cas échéant, et ce pendant la durée des travaux;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une partie du lot 2 524 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie approximative de 132 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire sur une autre partie du lot 2 524 241, d'une superficie approximative de 123 mètres carrés, aux fins d'entreposage, de passage et de coupe d'arbres nuisibles aux travaux, le cas échéant, et ce pendant la durée des travaux, cette dernière étant prévue jusqu'au 31 décembre 2026, lesquelles parties sont délimitées de manière approximative par les lettres « B » (partie du lot visée pour l'acquisition) et « C » (partie du lot visée pour la servitude) au plan dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures en expropriation, déposer les indemnités requises selon la *Loi sur l'expropriation* concernant l'acquisition et la servitude des parties de lot précitées;

De mandater un notaire afin de préparer les actes à intervenir, le cas échéant, un arpenteur-géomètre afin de préparer des descriptions techniques quant aux parties de lot précitées, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer les indemnités à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser les indemnités qui seront prévues à ce rapport;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Madame la conseillère Isabel Mattioli et monsieur le conseiller Yves Roy mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 11.1.2. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-02-068

11.1.2. Célébration de mariages et unions civiles, désignation de célébrants

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au Directeur de l'état civil de désigner Isabel Mattioli et Yves Roy, célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli et monsieur le conseiller Yves Roy reprennent leur siège.

Résolution 2024-02-069

11.1.3. Mainlevée - Domrex Pharma inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée en faveur de Domrex Pharma inc., du droit de résolution et du droit de rétrocession résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 26 626 306, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de mainlevée préparé par M^e Stéphanie Thifault, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-070

11.1.4. Vente d'un immeuble - Revêtement de protection Master inc. - partie du lot 6 270 954

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Revêtement de protection Master inc., une partie du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 2 199 062,50 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 30 janvier 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-02-071

11.2.1. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'engage à participer au projet sensibilisation à la mobilité urbaine et à assumer une partie des coûts, soit 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière de 15 000 \$ au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions pour l'année financière 2023-2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens à signer tout document utile et nécessaire afin de donner effet à la présente.

Monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.2. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-02-072

11.2.2. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'organisation d'un concert d'envergure à l'église Saint-Eustache avec la Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.

Résolution 2024-02-073

11.2.3. LOPIN, Se rassembler pour cultiver - conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente visant à assumer la gestion, la sécurité et la supervision des jardins communautaires et des jardinets aux parcs Pierre-Laporte et Yves avec LOPIN, Se rassembler pour cultiver, afin d'ajouter le parc Godard à l'entente initiale, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-074

11.2.4. Anie Rompré - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la cession de droit d'auteur et renonciation aux droits moraux avec Anie Rompré (nom d'artiste : Anie Artsy) pour la création de la murale extérieure éphémère au Centre communautaire Rivière-Nord, situé au 706, rue Primeau, dans le cadre du projet MirAge, réunissant des jeunes de 12 à 18 ans de la région pour aborder des enjeux liés à la santé mentale à travers des activités artistiques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-075

11.2.5. Olivier Gaudette - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la cession de droit d'auteur et renonciation aux droits moraux avec Olivier Gaudette pour la création de la murale intérieure au local de danse au sous-sol de La petite église Cabaret Spectacle, situé au 271, rue Saint-Eustache, dans le cadre du projet MirAge, réunissant des jeunes de 12 à 18 ans de la région pour aborder des enjeux liés à la santé mentale à travers des activités artistiques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-02-076

11.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - parc Boisé des Moissons

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail d'occupation du domaine hydrique de l'État relativement au parc Boisé des Moissons, faisant partie du lit de la rivière des Mille Îles située en face d'une partie du lot 2 523 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lequel lot sera utilisé à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau, avec le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-190-02-512;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-02-077

11.3.2. Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2022, le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes a été officiellement adopté et que selon l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) actuellement en vigueur, la Ville de Saint-Eustache doit, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme, accompagné par la firme BC2, travaille présentement sur la révision de son plan d'urbanisme ainsi que la révision de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'ampleur du travail de révisions et au manque d'effectif auquel le Service de l'urbanisme a fait face, il a été impossible de terminer l'exercice de concordance et d'adopter le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme avant la fin janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 du projet de loi 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), adopté le 1^{er} juin 2023, par l'Assemblée nationale, le conseil municipal peut adopter une résolution exprimant une demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma révisé;

CONSIDÉRANT l'obtention, le 5 décembre 2023, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un délai se terminant le 1^{er} mars prochain, lequel ne pourra être respecté;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de consentir à la Ville un délai additionnel au 31 décembre 2024 pour compléter cette concordance et pour que la Ville adopte son plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme à savoir, notamment :

- La refonte du règlement de zonage;
- La refonte du règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- La refonte du règlement concernant le lotissement;
- La refonte du règlement sur les permis et certificats;
- La refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- La refonte du règlement concernant la démolition d'immeubles;
- La refonte du règlement sur les usages conditionnels;
- La refonte du règlement de construction;
- La refonte du règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;
- La refonte du règlement concernant les dérogations mineures;

D'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-078

11.3.3. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec - désignation de signataires pour l'année 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, pour l'année 2024, messieurs Robert Demers, Pierre Ado, Pierre-Alexandre Gagnon et Gabriel Gohier, du Service des travaux publics, signataires des documents administratifs requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-02-079

11.3.4. Hydro-Québec - travaux 33, boulevard Industriel - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'agrandissement de la cour du Service des travaux publics, une nouvelle entrée charretière devra être aménagée derrière le bâtiment situé au 33, boulevard Industriel et qu'une ligne de distribution d'Hydro-Québec doit être relevée pour assurer le dégagement en hauteur des véhicules lourds;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense approximative de 15 617,60 \$, taxes en sus, à titre d'engagement d'acceptation des travaux (DCL-23380148) pour permettre le déplacement de lignes de distribution au 33, boulevard Industriel dans le cadre des travaux d'agrandissement de la cour du Service des travaux publics;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur planification du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-080

11.3.5. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2024-2025 du Programme Rénovation Québec par son adhésion au volet VI (maison lézardées) et demande un budget de 80 000 \$, lequel sera assumé en parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec.

11.4. Directeur général

Résolution 2024-02-081

11.4.1. Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'un renouvellement d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-02-082

11.4.2. Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'un renouvellement d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la répartition des appels d'un corps de police avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-083

11.4.3. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - intervenant en milieu policier - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la collaboration pour la mise en œuvre d'un projet visant l'affectation d'un intervenant en milieu policier avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-02-084

11.4.4. Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2023-211, émise lors de l'assemblée ordinaire de la MRC de Deux-Montagnes du 25 septembre 2023, le conseil de la MRC approuve le contenu de la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau;

CONSIDÉRANT que cette charte s'inscrit dans le cadre du fonds Signature innovation dont la thématique retenue par la MRC est la démocratisation de l'accès aux plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'appuyer et d'autoriser la signature de la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2024

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-02-085

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2024, lesquels totalisent 7 358 501,68 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2024-02-086

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024**
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2024-0027 - 186, rue Saint-Louis**
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.2. Adoption d'un règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1973 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ autorisant la préparation d'études, plans et devis et l'exécution de travaux de restauration, de réparation et de construction du manoir Globensky de même que l'intégration d'une œuvre d'art et la surveillance de ces travaux »**
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie »**
 - 4.4.2. Règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »**
 - 4.4.3. Règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4.4. Règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »**
 - 4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.5.1. Règlement numéro 1862-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »**
 - 4.5.2. Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024 – 19 HEURES**

5. Dossier du maire

- 5.1. Journée internationale de la francophonie

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district des Moissons

- 7.1.1. Association du quartier des Moissons
7.1.2. Journée de l'environnement

7.2. Conseiller du district des Îles

- 7.2.1. Pavage - terrasse Lemay
7.2.2. Affaissement chemin de la Grande-Côte / terrasse Lemay passage piétonnier
7.2.3. Dates de paiement - taxes municipales

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.3.1. Semaine québécoise des popotes roulantes

7.4. Conseiller du district des Jardins

- 7.4.1. Plaisirs d'hiver

7.5. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

- 7.5.1. Rencontres avec les commerçants du Vieux-Saint-Eustache
7.5.2. Daoust Design

7.6. Conseillère du district du Carrefour

- 7.6.1. Borne-fontaine
7.6.2. Boîte postale
7.6.3. Ligne de marquage au sol

7.7. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.7.1. Enseigne - projet de construction
7.7.2. Tourbe - rue du Souvenir
7.7.3. Accumulation de terre - piste cyclable

7.8. Conseiller du district des Érables

- 7.8.1. Patrouille policière
7.8.2. Panneau - indicateur de vitesse
7.8.3. Remerciements - Martin Roberge

7.9. Conseiller du district Clair Matin

- 7.9.1. Tournoi de soccer
7.9.2. Jeux du Québec

7.10. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.10.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
7.10.2. Coupure d'eau versus communication
7.10.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

8.2. Soumissions et contrats

- 8.2.1. Achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats
- 8.2.2. Réception, conditionnement et valorisation des résidus verts
- 8.2.3. Remplacement des médias pour le traitement des odeurs
- 8.2.4. Transport et disposition de boues sanitaires
- 8.2.5. Nettoyage de puisard - changement de raison sociale
- 8.2.6. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques - changement de raison sociale
- 8.2.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - piste cyclable - 25^e Avenue entre la rue Hector-Lanthier et l'autoroute 640
- 8.2.8. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2024

9. Personnel

- 9.1. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque
- 9.2. Embauche - technicien(ne) en documentation - Service de la bibliothèque
- 9.3. Embauche et nomination - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux
- 9.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.5. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air
- 9.6. Retraite progressive - addenda - conclusion d'une entente

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2024
- 10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 février 2024
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 février 2024
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2024
- 10.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024
- 10.10.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 février 2024
- 10.11.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2024
- 10.12.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024
- 10.13.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 février 2024

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Acquisition d'un immeuble - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - lot 1 699 158
- 11.1.2.** Acquisition d'un immeuble - Les immeubles BME inc. - lot 1 366 979
- 11.1.3.** Acquisition d'un immeuble - partie du lot 2 524 254 et vente d'un immeuble - partie du lot 2 524 256 - 9319-5907 Québec inc.
- 11.1.4.** Avis de renouvellement de réserve pour fins publiques - parc Nature Saint-Eustache
- 11.1.5.** Regroupement d'achat en commun - assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables - 2024-2029
- 11.1.6.** Assurances générales de la Ville
 - 11.1.6.1.** Regroupement d'assurances de dommages - mandat de services professionnels
 - 11.1.6.2.** Regroupement d'assurances de dommages - versement - fonds de garantie en matière de responsabilité civile
 - 11.1.6.3.** Souscription

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Le groupe Scout St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Bilan sur l'usage de l'eau 2022
- 11.3.2.** Gestion des actifs municipaux (en eau) - présentation du projet
- 11.3.3.** Société en nom collectif NouvLR - conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Bell Canada - 9-1-1 de prochaine génération - conclusion d'une entente
- 11.4.2.** Centre prévention suicide Le Faubourg - conclusion d'une entente
- 11.4.3.** Dépôt d'un rôle d'évaluation préliminaire
- 11.4.4.** Participation des élus(-es) au congrès de l'Union des municipalités du Québec
- 11.4.5.** Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente
- 11.4.6.** Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants
- 11.4.7.** Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) - renouvellement 2024-2028
- 11.4.8.** Ville de Terrebonne - centre de relève 9-1-1 - fin d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de février 2024
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 29 février 2024
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de février 2024

13. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **18 mars 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-03-087

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-03-088

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-03-089

3.1.1. DM 2024-0027 - 186, rue Saint-Louis

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2024-0027 soumise afin de permettre une superficie de bâtiment minimale à 88,60 mètres, alors que le règlement numéro 1675 exige une superficie de bâtiment minimale à 125 mètres, permettre un empiètement dans la marge avant minimale requise pour le perron, les escaliers et la galerie en façade avant à 0 mètre, alors que le règlement de zonage 1675 exige un empiètement maximal de 2,0 mètres et permettre la réduction de la distance minimale requise en marge avant pour le perron, les escaliers et la galerie en façade avant à 0 mètre, alors que le règlement numéro 1675 exige un dégagement minimal de 1,50 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-02-022 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 22 février 2024.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2024-03-090

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 1-H-56, la classe d'usage « H-04 : Multifamiliale 4 à 6 logements » et établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-03-091

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1973 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ autorisant la préparation d'études, plans et devis et l'exécution de travaux de restauration, de réparation et de construction du manoir Globensky de même que l'intégration d'une œuvre d'art et la surveillance de ces travaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1973 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ AUTORISANT LA PRÉPARATION D'ÉTUDES, PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION, DE RÉPARATION ET DE CONSTRUCTION DU MANOIR GLOBENSKY DE MÊME QUE L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART ET LA SURVEILLANCE DE CES TRAVAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir, pour la zone 3-P-18, des dispositions particulières, notamment, pour un bâtiment accessoire.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-092

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 avril 2024, à 19 heures.

4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter des catégories de bâtiments où des gicleurs et des fondations d'une épaisseur minimale de 20 cm ne sont pas obligatoires et définir le terme « fonctionnaire désigné » selon la définition énoncée au règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme en vigueur.

Résolution 2024-03-093

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie »

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie » et de fixer la séance de consultation au 15 avril 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à définir le terme fonctionnaire désigné et autoriser ce dernier, ainsi que le procureur de la Ville, à appliquer le règlement et tenter tout recours.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-094

4.4.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 15 avril 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les montants des amendes pour l'abattage d'arbres (concordance au PL39).

Résolution 2024-03-095

4.4.3. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 avril 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.4.4. Avis de motion

Règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant la mise à jour annuelle du tarif applicable de la contribution par unité de logement ou par unité de logement équivalente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-096

4.4.4. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » et de fixer la séance de consultation au 15 avril 2024, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1862-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser que l'autorité compétente inclut le chef de division du Service de la sécurité incendie de la Ville et que cette dernière est chargée de l'application du règlement et est autorisée à intenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les limites des dix (10) districts électoraux de la Ville aux fins de l'élection générale de novembre 2025 et de toutes élections partielles subséquentes qui pourraient être tenues avant l'élection générale de l'an 2029.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Journée internationale de la francophonie

Monsieur le maire souligne la journée internationale de la francophonie qui aura lieu le 20 mars prochain.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.1.1. Association du quartier des Moissons

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'Association du quartier des Moissons.

Sujet :

7.1.2. Journée de l'environnement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre souligne que la journée de l'environnement se tiendra le 11 mai prochain et invite les citoyens à y participer en grand nombre.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Pavage - terrasse Lemay

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute d'une problématique de pavage sur la terrasse Lemay.

Sujet :

7.2.2. Affaissement chemin de la Grande-Côte / terrasse Lemay passage piétonnier

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait mention d'un affaissement du passage piétonnier situé à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et la terrasse Lemay.

Sujet :

7.2.3. Dates de paiement - taxes municipales

Monsieur le conseiller Raymond Tessier informe les citoyens quant aux dates de paiement des taxes municipales.

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.3.1. Semaine québécoise des popotes roulantes

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre indique que la semaine québécoise des popotes roulantes a eu lieu du 10 au 16 mars 2024 et donne des statistiques à cet effet. Elle invite la population à participer comme bénévole.

7.4. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.4.1. Plaisirs d'hiver

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état du succès des plaisirs d'hiver organisés par la Ville et indique que les citoyens y ont participé en grand nombre.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.5. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

7.5.1. Rencontres avec les commerçants du Vieux-Saint-Eustache

Madame la conseillère Michèle Labelle revient sur ses rencontres avec les commerçants du Vieux-Saint-Eustache.

Sujet :

7.5.2. Daoust Design

Madame la conseillère Michèle Labelle souligne le succès de l'étude Daoust Design formée d'une équipe entièrement féminine.

7.6. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.6.1. Borne-fontaine

Madame la conseillère Sylvie Mallette indique que les bornes-fontaines de son district manquent de peinture.

Sujet :

7.6.2. Boîte postale

Madame la conseillère Sylvie Mallette informe qu'il y a une problématique de boîtes postales sur la rue Pilon à l'intersection de la rue Bélisle.

Sujet :

7.6.3. Ligne de marquage au sol

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de marquage au sol sur le boulevard Arthur-Sauvé à proximité de l'autoroute 640.

7.7. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.7.1. Enseigne - projet de construction

Monsieur le conseiller Patrice Paquette discute d'une enseigne à être retirée sur la rue du Souvenir.

Sujet :

7.7.2. Tourbe - rue du Souvenir

Monsieur le conseiller Patrice Paquette indique qu'il y a une problématique de tourbe sur la rue de Souvenir.

Sujet :

7.7.3. Accumulation de terre - piste cyclable

Monsieur le conseiller Patrice Paquette fait mention de la présence d'accumulation de terre sur la piste cyclable sur la rue du Souvenir.

7.8. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.8.1. Patrouille policière

Monsieur le conseiller Daniel Goyer félicite le service de police de la Ville pour l'accroissement de patrouilles policières dans son quartier.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.8.2. Panneau - indicateur de vitesse

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'installer un panneau indicateur de vitesse sur la rue des Frênes.

Sujet :

7.8.3. Remerciements - Martin Roberge

Monsieur le conseiller Daniel Goyer remercie Monsieur Martin Roberge pour son travail à titre de directeur général adjoint, module technique.

7.9. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

7.9.1. Tournoi de soccer

Monsieur le conseiller Marc Lamarre dresse un résumé du tournoi de soccer qui s'est tenu récemment.

Sujet :

7.9.2. Jeux du Québec

Monsieur le conseiller Marc Lamarre revient sur les Jeux du Québec et félicite les athlètes eustachois pour leur performance.

7.10. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.10.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute d'une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sujet :

7.10.2. Coupure d'eau versus communication

Madame la conseillère Isabel Mattioli s'enquiert des modalités de communications lors de coupures d'eau.

Sujet :

7.10.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2024-03-097

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Yves Roy, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2024-03-098

8.2.1. Achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir, à l'UMQ, les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise(s) que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public #SI-2024;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2026;

Que la Ville de Saint-Eustache procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2024, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-099

8.2.2. Réception, conditionnement et valorisation des résidus verts

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Complexe Enviro Connexions Itée, relativement au service de réception, de conditionnement et de valorisation des résidus verts, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 133 560 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2024-T-P-03;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-100

8.2.3. Remplacement des médias pour le traitement des odeurs

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Mécanique CNC inc., relativement au remplacement des médias pour le traitement des odeurs, aux prix soumis, pour un montant total de 590 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2024-E-P-01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-101

8.2.4. Transport et disposition de boues sanitaires

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Enviro Connexions / Waste Connections of Canada Inc., relativement au transport et à la disposition de boues sanitaires, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 847 597,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2024-E-P-15;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-102

8.2.5. Nettoyage de puisard - changement de raison sociale

CONSIDÉRANT que les actifs de Beauregard Environnement Itée ont été vendus à l'entreprise Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à la modification de contrat intervenu avec Beauregard Environnement Itée, conclu en vertu de la résolution 2023-02-057, relativement aux travaux de nettoyage de puisards, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, afin que l'entreprise contractante soit dorénavant Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-103

8.2.6. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques - changement de raison sociale

CONSIDÉRANT que les actifs de Beauregard Environnement Ltée ont été vendus à l'entreprise Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à la modification de contrat intervenu avec Beauregard Environnement Ltée, conclu en vertu de la résolution 2021-11-694 et renouvelé aux termes de la résolution 2023-09-509, relativement à la fourniture d'un service de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques, pour la période se terminant le 31 décembre 2025, afin que l'entreprise contractante soit dorénavant Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée.

Résolution 2024-03-104

8.2.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - piste cyclable - 25^e Avenue entre la rue Hector-Lanthier et l'autoroute 640

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 25^e Avenue entre la rue Hector-Lanthier et l'autoroute 640 dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro P-08.23.

Résolution 2024-03-105

8.2.8. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Qualilab Inspection inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie, ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité, pour les laboratoires 2024, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 228 995 \$, taxes en sus, conditionnellement pour chacun des projets à l'octroi du contrat de construction des travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-208;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil et le financement, aux codes budgétaires respectifs, prévu pour chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2024-03-106

9.1. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mélanie Robichaud, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-107

9.2. Embauche - technicien(ne) en documentation - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Florence Breton et Diane Fournier, aux postes de technicien(ne) en documentation au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-108

9.3. Embauche et nomination - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche et de nommer Mohamed Said Rebbah, au poste d'opérateur(-trice) au Service des eaux, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-109

9.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Cassandra Borden, Emmy Chalifoux, Linda Forget et Mathieu Métayer aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-110

9.5. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Lucie Ledoux au poste de professeur(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-111

9.6. Retraite progressive - addenda - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Bastien Morin, une modification à l'entente de retraite progressive, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-03-112

**10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-02-008 à CAPFRH-2024-02-019, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-113

**10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
20 février 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-02-001 et CDE-2024-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-114

**10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 14 février 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-02-004 à CATH-2024-02-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-115

**10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
28 février 2024**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2024-02-001 à CST-2024-02-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-116

**10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 12 février 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-02-018 à CLCC-2024-02-038, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-117

**10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 20 février 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-02-001 à CDAC-2024-02-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-118

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2024-02-001 et CSP-2024-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-119

10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-02-001 à CCT-2024-02-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-120

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2024-02-003 à CBSPT-2024-02-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-121

10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 février 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2024-02-007 à CEE-2024-02-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-122

10.11. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2024-02-001 et CCRC-2024-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-123

10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2024-02-001 et CJ-2024-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 février 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-03-124

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 février 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-125

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 février 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2024:

- PIIA 2023-0072R1 (130, rue Dubois);
- PIIA 2023-0098R1 (186, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0008 (360, boulevard Arthur-Sauvé, local E);
- PIIA 2024-0009 (445, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0011 (210, 25^e Avenue, local 1200);
- PIIA 2024-0012 (21/25, chemin des Îles Yale);
- PIIA 2024-0013 (138, rue Nazaire-Filion);
- PIIA 2024-0015 (157, rue Lemay);
- PIIA 2024-0018 (423A, avenue Mathers);
- PIIA 2024-0020 (99, rue Grignon);
- PIIA 2024-0021 (306, allée du Golf, local 100);
- PIIA 2024-0022 (70, rue Dubois, local 110);
- PIIA 2024-0025 (572, boulevard Arthur-Sauvé).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-03-126

11.1.1. Acquisition d'un immeuble - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - lot 1 699 158

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, le lot 1 699 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de de 1 700 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toute éventuelle revente viendrait diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 04.190.00.000;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-127

11.1.2. Acquisition d'un immeuble - Les immeubles BME inc. - lot 1 366 979

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Les immeubles BME inc. offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Les immeubles BME inc., le lot 1 366 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 51 900 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à l'offre de vente datée du 20 février 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-128

11.1.3. Acquisition d'un immeuble - partie du lot 2 524 254 et vente d'un immeuble - partie du lot 2 524 256 - 9319-5907 Québec inc.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de 9319-5907 Québec inc., une partie du lot 2 524 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et de vendre à 9319-5907 Québec inc., une partie du lot 2 524 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, sans contrepartie monétaire de part et d'autre, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat et de vente datée du 1^{er} mars 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De retirer du domaine public et de décréter l'annulation du caractère de rue publique conféré à cette partie du lot 2 524 256 (à être loti) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, étant un terrain vacant situé sur le chemin de la Grande-Côte, laquelle a une superficie approximative de 67,8 m², cette parcelle apparaît lisérée par un trait bleu au plan dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-129

11.1.4. Avis de renouvellement de réserve pour fins publiques - parc Nature Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2022-05-318, la Ville a imposé une réserve pour fins publiques selon les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), soit à des fins de réserve foncière pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture dans le secteur agricole de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler cet avis d'imposition et que conséquemment il y a lieu d'autoriser la signification et la publication du renouvellement d'un avis d'imposition de réserve foncière pour fins d'utilités publiques sur les lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 924, 1 366 925, 1 366 949, 1 366 959, 1 366 974, 1 366 977, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988, 1 366 990, 1 366 993, 1 366 996, 1 366 998, 1 366 999, 1 367 005, 1 367 006, 1 367 010, 1 367 032, 1 367 033, 1 367 049, 1 367 050, 1 367 051, 1 367 058, 3 667 505 et 4 508 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière aux fins d'utilités publiques sur les lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 924, 1 366 925, 1 366 949, 1 366 959, 1 366 974, 1 366 977, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988, 1 366 990, 1 366 993, 1 366 996, 1 366 998, 1 366 999, 1 367 005, 1 367 006, 1 367 010, 1 367 032, 1 367 033, 1 367 049, 1 367 050, 1 367 051, 1 367 058, 3 667 505 et 4 508 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une période de deux (2) ans à compter de la date de publication de l'avis de renouvellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, C. E-24);

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-130

11.1.5. Regroupement d'achat en commun - assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables - 2024-2029

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Eustache souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période de 2024-2029;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache joigne, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente, dont l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029 », dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Résolution 2024-03-131

11.1.6.1. Assurances générales de la Ville - regroupement d'assurances de dommages - mandat de services professionnels

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater Fidema Groupe Conseil inc. pour des services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et de Saint-Eustache, le tout pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2025 et d'acquitter notre portion de la facture totale selon la quote-part établie représentant un coût de 4 024,13 \$, taxes incluses;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-132

11.1.6.2. Assurances générales de la Ville - regroupement d'assurances de dommages - versement – fonds de garantie en matière de responsabilité civile

CONSIDÉRANT l'entente du regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et de Saint-Eustache pour le terme du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le versement d'une somme de 133 516 \$, représentant la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache par le regroupement pour le fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également le paiement à la Ville de Blainville, mandataire dudit regroupement, d'un montant de 1 150 \$ pour la gestion du fonds de franchise et des réclamations traitées par ledit fonds, plus les frais de vérifications des auditeurs externes au montant de 403,56 \$, le tout établi selon la proportion prévue dans l'entente du regroupement;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-133

11.1.6.3. Assurances générales de la Ville - souscription

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et La Capitale assurances générales inc., pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025, les polices d'assurances suivantes et ce, moyennant les primes y mentionnées (taxe de 9 % inclus ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

- Bloc A – Assurance Biens, bris d'équipement et délits : 319 476,82 \$
- Bloc B – Assurance Responsabilité civile et municipale : 303 571,03 \$
- Bloc C – Assurance automobile du propriétaire et du garagiste : 54 590,47 \$

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-03-134

11.2.1. Le groupe Scout St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'inspection du réseau d'éclairage routier avec Le groupe Scout St-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-03-135

11.3.1. Bilan sur l'usage de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable, comportant l'état de la situation et le plan d'action dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-03-136

11.3.2. Gestion des actifs municipaux (en eau) - présentation du projet

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;

D'adopter et d'approuver le guide intitulé « Démarche de gestion des actifs municipaux (en eau) », dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-137

11.3.3. Société en nom collectif NouvLR - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'occupation du lot 1 975 036 et d'une partie du lot 1 363 524, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec Société en nom collectif NouvLR, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2024-03-138

11.4.1. Bell Canada - 9-1-1 de prochaine génération - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération avec Bell Canada, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-139

11.4.2. Centre prévention suicide Le Faubourg - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'aide aux proches à la suite d'un décès par suicide avec le Centre prévention suicide Le Faubourg, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-03-140

11.4.3. Dépôt d'un rôle d'évaluation préliminaire

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) offre la possibilité pour la Ville de prévoir le dépôt d'un rôle d'évaluation préliminaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de cette possibilité afin d'en mesurer les impacts rapidement compte tenu des variations importantes du secteur de l'immobilier au courant des dernières années;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander aux évaluateurs de la Ville, soit la firme Évimbec Itée, de déposer un rôle préliminaire au plus tard le 15 août prochain;

D'autoriser la directrice et trésorière du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-03-141

11.4.4. Participation des élus(-es) au congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à assister au congrès annuel de l'année 2024 de l'Union des municipalités du Québec, lequel aura lieu à Montréal du 22 au 24 mai 2024;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes, lesquelles font partie des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

Résolution 2024-03-142

11.4.5. Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au versement d'une subvention à la Ville de Saint-Eustache pour la participation de son corps de police au Comité ACCÈS alcool avec le ministre de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux et l'Association des directeurs de police du Québec, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.4.6. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants

La trésorière dépose le rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants pour l'année 2023, lequel a été préparé par madame Jocelyne Montreuil, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-03-143

11.4.7. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) - renouvellement 2024-2028

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FQM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et leurs membres respectifs demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander aux gouvernements du Québec et du Canada:

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5 % de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, à la ministre des Affaires municipales du Québec, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, aux députés Luc Desilets, député de Rivière-des-Mille-Îles et Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, Jean-Denis Garon, député de Mirabel, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

Résolution 2024-03-144

11.4.8. Ville de Terrebonne - centre de relève 9-1-1 - fin d'une entente

CONSIDÉRANT que les centres de répartition 9-1-1 du Québec ont maintenant l'obligation de se doter d'outils technologiques adaptés à la prochaine mise en service du « 9-1-1 de prochaine génération »;

CONSIDÉRANT l'entente avec la Ville de Terrebonne conclue en vertu de la résolution 2018-08-567;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont fait des choix technologiques distincts et qu'elles utiliseront des systèmes et équipements différents pour apporter ce nouveau service;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mettre fin à l'entente dans le but de prêter assistance concernant l'utilisation de certaines technologies, équipements et locaux afin d'assurer la continuité des opérations du centre d'urgence 9-1-1 lorsque la situation l'exige, conclue en vertu de la résolution 2018-08-567, avec la Ville de Terrebonne.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2024

Le rapport de construction pour le mois de février 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 29 février 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-03-145

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2024, lesquels totalisent 6 269 887,87 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2024-03-146

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 18 H 30**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Dossiers des directeurs

3.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

3.1.1. Acquisition d'un immeuble – BMR Détail S.E.C. - immeuble situé au
226, 25^e Avenue - lot 1 428 792

4. Levée de la séance

/jc



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **15 avril 2024** à **18 h 30**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents le conseiller Patrice Paquette et la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-04-147

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 avril 2024, tel que présenté.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre se joint à l'assemblée.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Dossiers des directeurs

3.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-04-148

3.1.1. Acquisition d'un immeuble – BMR Détail S.E.C. - immeuble situé au 226, 25^e Avenue - lot 1 428 792

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de BMR Détail S.E.C., le lot 1 428 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 9 100 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4. Levée de la séance

Résolution 2024-04-149

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogation mineure**
 - 3.1.1.** DM 2024-0026 - 341, rue Villeneuve
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
 - 5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Consultation et adoption de règlements**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie »
 - 5.2.2.** Règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 5.2.3.** Règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.4.** Règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
 - 5.3. Adoption d'un projet de règlement**
 - 5.3.1.** Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »
 - 5.4. Adoption de règlements**
 - 5.4.1.** Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.4.2.** Règlement numéro 1862-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 19 HEURES**

5. Législation (suite)

5.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 5.5.1.** Règlement numéro 1776-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
- 5.5.2.** Règlement numéro 1891-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache »
- 5.5.3.** Règlement numéro 1892-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »
- 5.5.4.** Règlement numéro 1931-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »
- 5.5.5.** Règlement numéro 1940-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »
- 5.5.6.** Règlement numéro 1957-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
- 5.5.7.** Règlement numéro 1975 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage »

6. Dossiers du maire

- 6.1.** Jour de la Terre - 22 avril
- 6.2.** Prix du Grand Mérite de la feuille d'or

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseiller du district des Îles

- 8.1.1.** Plan d'action – MRC
- 8.1.2.** Boîte postale – intersection terrasse Lemay et rue du Bord-de-l'eau
- 8.1.3.** Remerciements à l'Association du quartier des Îles

8.2. Conseiller du district des Jardins

- 8.2.1.** Soirée 3^e légende

8.3. Conseiller du district des Érables

- 8.3.1.** Rebut – rivière du Chêne
- 8.3.2.** Pancarte de signalisation
- 8.3.3.** Remblai de l'oléoduc – secteur Albatros

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)

8.4. Conseiller du district Clair Matin

8.4.1. Association des citoyens du quartier Clair Matin

8.5. Conseillère du district de la Seigneurie

8.5.1. Stationnement hivernal de nuit

8.5.2. Rencontre Seigneurie

8.5.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

8.6. Conseillère du district des Moissons

8.6.1. Jour de la Terre

8.6.2. Prix du Grand Mérite de la feuille d'or

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

9.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

9.1.2. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers

9.1.3. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

9.1.4. Fourniture et livraison d'un châssis-cabine de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation d'une benne quatre (4) saisons

9.1.5. Soutien du logiciel de gestion des automates à l'usine de filtration

9.1.6. Tonte de gazon des terrains municipaux

9.1.7. Travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes

9.1.8. Travaux d'essouchement

9.1.9. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache - modification de contrat

9.1.10. Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats - exercice d'une option de renouvellement

9.1.11. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b) - exercice d'une option de renouvellement

9.1.12. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 2, 5 a) et 5 d) - exercice d'une option de renouvellement

9.1.13. Améliorations générales 2024

9.1.14. Réfection du pontage métallique et du plancher des douches dans les vestiaires - Complexe aquatique

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 19 HEURES**

9. Affaires courantes (suite)

9.2. Obligations de construction

- 9.2.1.** Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)
- 9.2.2.** Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 14 décembre 2023)
- 9.2.3.** Olex Technologies inc.

10. Personnel

- 10.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 10.2.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 10.3.** Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services
- 10.4.** Embauche - agent(e) au Saint-Eustache Multiservice (SEM) - Service des communications et - commis aux inscriptions - Service sport et plein air
- 10.5.** Embauche - cadet(te) - Service de police
- 10.6.** Embauche - responsable de plateaux - Service sport et plein air

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024
- 11.2.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024
- 11.3.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024
- 11.4.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mars 2024
- 11.5.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2024
- 11.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024
- 11.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mars 2024
- 11.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 2024
- 11.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2024
- 11.10.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2024
- 11.11.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024 – 19 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil (suite)

11.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 mars 2024

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

12.1.1. Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

12.2.1. Bilan et plan d'action à l'intention des personnes handicapées

12.2.2. Reconnaissance - Municipalité amie des enfants

12.3. Directeur général

12.3.1. Annulation d'une affectation de surplus accumulés

12.3.2. Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'une entente

12.3.3. Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'une entente

12.3.4. Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

12.3.5. Le ministre de la Sécurité publique - visiocomparutions - conclusion d'une modification à l'entente

12.3.6. Réseau de transport métropolitain - cession et reconnaissance du droit de propriété et conclusion d'une entente

13. Rapports et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2024

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2024

14. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **15 avril 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle (à partie), Sylvie Mallette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents le conseiller Patrice Paquette et la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-04-150

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2024, avec les modifications suivantes :

- Ajouter le sujet :

« 8.3. Conseillère du district du Carrefour

8.3.1. Semaine nationale des télécommunicateurs d'urgence »;

Par conséquent la numérotation des sujets 8.3. à 8.6. est modifiée.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-04-151

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogation mineure

Résolution 2024-04-152

3.1.1. DM 2024-0026 - 341, rue Villeneuve

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2024-0026 soumise afin de permettre une marge latérale droite de 0,66 mètre pour un bâtiment accessoire (garage), alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge latérale minimale de 0,75 mètre de la ligne de lot, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-03-042 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 mars 2024.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2024-04-153

Adoption d'un premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation publique le 13 mai prochain quant à ce projet de PPCMOI.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024 vise à autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction d'un second bâtiment commercial sur le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1795 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé et d'offrir une offre commerciale;

CONSIDÉRANT que la construction de ce nouveau bâtiment contribuera à créer un paysage de la rue et un environnement urbain cohérent;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager intègre diverses essences végétales et contribuera à mettre en valeur le site, à le végétaliser et à réduire les îlots de chaleur, comme démontré aux plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 (pages A090 et A091);

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale C1 prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge avant minimale de 19,72 mètres au lieu de 45,0 mètres pour le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment sur un lot;
- Autoriser un indice de canope à 23,5 % au lieu de 40 %;
- Autoriser qu'un usage commercial n'ait pas de zone de chargement;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 et le plan VSE 2024-027 produit par AG 360 ArpentEURS-géomètres, reçu le 7 février 2024, portant la minute 9504, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0024, pour autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé;
- Qu'advenant que des appareils mécaniques soient installés sur le toit des bâtiments, ceux-ci ne soient pas visibles des voies publiques ou qu'ils soient munis d'un écran visuel et munis d'écrans antibruit;

De tenir une consultation publique le 13 mai 2024 et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2024-04-154

5.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir, pour la zone 3-P-18, des dispositions particulières, notamment, pour un bâtiment accessoire.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

5.2. Consultation et adoption de règlements

Résolution 2024-04-155

5.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1616-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie » à l'effet d'ajouter des catégories de bâtiments où des gicleurs et des fondations d'une épaisseur minimale de 20 cm ne sont pas obligatoires et définir le terme « fonctionnaire désigné » selon la définition énoncée au règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme en vigueur.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1616-031 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1616 DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-04-156

5.2.2. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet de définir le terme fonctionnaire désigné et autoriser ce dernier, ainsi que le procureur de la Ville, à appliquer le règlement et intenter tout recours.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-041 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-04-157

5.2.3. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-410 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier les montants des amendes pour l'abattage d'arbres (concordance au PL39).

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-410 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-04-158

5.2.4. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1953-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » visant la mise à jour annuelle du tarif applicable de la contribution par unité de logement ou par unité de logement équivalente. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet adopté à une séance antérieure, et plus particulièrement par la modification à l'article 2, à l'alinéa de l'article 6 remplacé, l'année « 2023 » a été remplacé par l'année « 2024 ».

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1953-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Adoption d'un projet de règlement

Résolution 2024-04-159

5.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux ».

5.4. Adoption de règlements

Résolution 2024-04-160

5.4.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-409 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-409 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-04-161

5.4.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1862-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet déposé à une séance antérieure, et plus particulièrement par la modification à l'article 2, à l'article 22 ajouté, le mot « contrevent » a été remplacé par le mot « contrevenant ».

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1862-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1862 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

5.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les titres des postes de la Ville inclus dans la définition d'autorité compétente du règlement, prévoir que cette dernière est chargée de son application et l'autoriser, de même que le procureur de la Ville, à intenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1891-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les rentes relatives au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2023 pour refléter une partie de l'excédent d'actif utilisable au volet courant résultant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1892-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les rentes relatives au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2023 pour refléter une partie de l'excédent d'actif utilisable au volet courant résultant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1931-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les titres des postes de la Ville inclus dans la définition d'autorité compétente du règlement, prévoir que cette dernière est chargée de son application et l'autoriser, de même que le procureur de la Ville, à intenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.5.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1940-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les titres des postes de la Ville inclus dans la définition d'autorité compétente du règlement, prévoir que cette dernière est chargée de son application et l'autoriser, de même que le procureur de la Ville, à tenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1957-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier l'annexe A pour une mise à jour de la signalisation en place et préciser les titres des postes de la Ville inclus dans la définition d'autorité compétente du règlement, prévoir que cette dernière est chargée de son application et l'autoriser, de même que le procureur de la Ville, à tenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1975 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

6. Dossiers du maire

Sujet :

6.1. Jour de la Terre - 22 avril

Monsieur le maire souligne que le Jour de la Terre aura lieu le 22 avril prochain et invite les citoyens à se déplacer à pied ou à utiliser le transport collectif dans la mesure du possible.

Sujet :

6.2. Prix du Grand Mérite de la feuille d'or

Monsieur le maire souligne que la Ville s'est vue décernée le Prix du Grand Mérite de la feuille d'or de la Société Internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ) pour son engagement en faveur du verdissement et de la lutte contre les changements climatiques.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.1.1. Plan d'action – MRC

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute du plan d'action reçu par les MRC concernant les inondations.

Sujet :

8.1.2. Boîte postale – intersection terrasse Lemay et rue du Bord-de-l'eau

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de demander l'ajout d'une boîte postale à l'intersection de la terrasse Lemay et de la rue du Bord-de-l'eau.

Sujet :

8.1.3. Remerciements à l'Association du quartier des Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les citoyens pour leur participation à l'activité spaghetti organisée par l'Association des citoyens du quartier des Îles.

8.2. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.2.1. Soirée 3^e légende

Monsieur le conseiller Yves Roy effectue un retour sur la soirée organisée par 3^e légende de Saint-Eustache, il remercie et félicite les bénévoles pour leur soutien constant, et fait état du succès de cet événement.

8.3. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.3.1. Semaine nationale des télécommunicateurs d'urgence

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne le travail exceptionnel des répartiteurs d'urgence dans le cadre de la semaine nationale des télécommunicateurs d'urgence.

8.4. Conseiller du district des Érables

Sujet :

8.4.1. Rebut - rivière du Chêne

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique que le rebut échoué sur le bord de la rivière du Chêne a déjà été enlevé par le Service des travaux publics. Il les remercie pour leur intervention rapide.

Sujet :

8.4.2. Pancarte de signalisation

Monsieur le conseiller Daniel Goyer informe que la pancarte de signalisation, située près du 685, chemin de la Rivière Sud qui était tombée, est maintenant réparée. Il en profite pour remercier le Service des travaux publics pour leur intervention rapide.

Sujet :

8.4.3. Remblai de l'oléoduc - secteur Albatros

Monsieur le conseiller Daniel Goyer souligne que la Ville a obtenu l'autorisation nécessaire pour procéder aux travaux de remblai de l'oléoduc dans le secteur Albatros.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.5. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

8.5.1. Association des citoyens du quartier Clair Matin

Monsieur le conseiller Marc Lamarre invite les citoyens à participer en grand nombre à la vente de garage organisée par l'Association des citoyens du quartier Clair Matin qui aura lieu le 4 mai prochain.

8.6. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.6.1. Stationnement hivernal de nuit

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du stationnement hivernal de nuit.

Sujet :

8.6.2. Rencontre Seigneuroise

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyen.nes le 22 juin prochain au parc Pierre-Laporte à venir la rencontrer pour échanger avec elle.

Sujet :

8.6.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités organisées par l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie et par la Ville.

À compter de ce moment, madame la conseillère Michèle Labelle quitte l'assemblée.

8.7. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.7.1. Jour de la Terre

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre invite les citoyens à participer en grand nombre aux activités organisées par la Ville afin de souligner le Jour de la Terre.

8.7.2. Prix du Grand Mérite de la feuille d'or

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état de la plantation effectuée par la Ville et décrit plusieurs actions prises par la Ville qui ont amené à la réception par la Ville du prestigieux prix du Grand Mérite de la feuille d'or.

À compter de ce moment, madame la conseillère Michèle Labelle reprend son siège.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-04-162

9.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la Ville de Repentigny afin de procéder, pour et au nom de la Ville, à l'appel d'offres public relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2025-2026 et de confirmer la participation de la Ville à ce dit appel d'offres;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2024-04-163

9.1.2. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de véhicules légers;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2024-8106-50 pour l'acquisition de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-164

9.1.3. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par St-Germain égouts et aqueducs inc., pour les lots mentionnés ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour des totaux approximatifs mentionnés ci-après, taxes en sus, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-18 :

Lots	Totaux approximatifs (taxes en sus)
1	7 405,66 \$
2-A	18 245,05 \$
3	5 964,36 \$
4	13 499,47 \$
6	9 575,97 \$
7	29 959,78 \$
8	69 508,16 \$

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-165

9.1.3. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par 6371019 Canada inc. (Fer pour ville), pour le lot 2-B, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour un total approximatif de 23 890 \$, taxes en sus, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-18;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2024-04-166

9.1.3. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Wolseley Canada inc., pour les lots mentionnés ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour des totaux approximatifs mentionnés ci-après, taxes en sus, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-18 :

Lots	Totaux approximatifs (taxes en sus)
5	9 015,34 \$
10	3 873,55 \$

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-167

9.1.3. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Réal Huot inc., pour le lot 9, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour un total approximatif de 41 776,84 \$, taxes en sus, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-18;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-168

9.1.4. Fourniture et livraison d'un châssis-cabine de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation d'une benne quatre (4) saisons

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Équipements Twin (Laval) inc., relativement à la fourniture et la livraison d'un châssis-cabine de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation d'une benne quatre (4) saisons, au prix soumis, pour un montant total de 295 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2024-T-P-04;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-169

9.1.5. Soutien du logiciel de gestion des automates à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à Corporation Cimsoft, relativement au soutien du logiciel de gestion des automates à l'usine de filtration, aux prix soumis, pour un montant total de 111 980,14 \$, taxes en sus, pour les années 2024 (33 475 \$), 2025 (37 000 \$) et 2026 (41 505,14 \$), et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-170

9.1.6. Tonte de gazon des terrains municipaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à la tonte de gazon des terrains municipaux dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2024-T-P-02.

Résolution 2024-04-171

9.1.7. Travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Arbo-Design inc., relativement aux travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 99 998 \$, taxes en sus, pour la durée du contrat, soit du 16 avril 2024 au 31 décembre 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-05;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-172

9.1.8. Travaux d'essouchement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Arbo-Design inc., relativement à des travaux d'essouchement, au prix unitaire soumis de 13,99 \$ par pouce, pour un montant total approximatif de 45 047,80 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-14;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-173

9.1.9. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache - modification de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux supplémentaires, autres que ceux prévus dans le contrat initialement octroyé, pour le remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache, et ce, afin de respecter le Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec Construction Hébert & Hébert inc., dossier 2023-T-P-30, conclu en vertu de la résolution 2023-11-619, relativement au remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 12 652,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre quitte l'assemblée.

Résolution 2024-04-174

9.1.10. Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats, contrat intervenu avec Edilex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat rétroactivement pour la période du 9 avril 2024 au 8 avril 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-O-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-175

9.1.11. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et service de liens de télécommunication, pour les lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b), contrat intervenu avec Réseaux Fibre Blu inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2020-11-639 et 2021-11-702;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-176

9.1.12. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 2, 5 a) et 5 d) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et service de liens de télécommunication, pour les lots 2, 5 a) et 5 d), contrat intervenu avec Vidéotron Ltée;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21, et de la modification de contrat, pour le lot 5 d), autorisée par la résolution 2023-11-620;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-177

9.1.13. Améliorations générales 2024

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2024, aux prix soumis, pour un montant total de 604 677,90 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-207;

D'imputer la dépense au règlement 1944, selon le code budgétaire indiqué, et également aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, le tout pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-178

9.1.14. Réfection du pontage métallique et du plancher des douches dans les vestiaires - Complexe aquatique

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Deroc Construction inc., relativement aux travaux de réfection du pontage métallique et du plancher des douches dans les vestiaires au Complexe aquatique, pour le scénario 3 (bassins compétitif, récréatif, douches et partie gradin), aux prix soumis, pour un montant total de 942 585 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-73.15;

D'imputer la dépense aux règlements 1958 et 1970, selon les codes budgétaires indiqués, et également au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, le tout pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre reprend son siège.

9.2. Obligations de construction

Résolution 2024-04-179

9.2.1. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 6 mai 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc., le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 69 880,24 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-04-180

9.2.2. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 14 décembre 2023)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 1^{er} mars 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre Manheim Canada et Adesa Montréal Corporation, le 14 décembre 2023 et ce, en considération du paiement d'une somme de 558 218,76 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-181

9.2.3. Olex Technologies inc.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e François Forget, notaire, le 24 mars 2015, et ce, moyennant une compensation de 15 796,33 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2024-04-182

10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Nathalie Côté, au poste d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-183

10.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Christine Aubut, Jonathan Beaudin, William Bergeron, Cynthia Brassard, Samuel Brûlé, Jérémy Cécile, Maxime Charbonneau, Alexandre Coutu, Olivier Coutu, Olivier Déry, Zackary Gosselin, Nancy Groulx, Dominic Houde, Félix Lafrance, Mathis Larose, Loïk Leboeuf, Samuel Lefort, Justin Manseau, Jean-Christophe Parent, Félix Pitre, François-Pierre St-Jacques, Alexandre Therrien et Pascal Thibault, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-184

10.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Antoine Benoit-Blanchard, Guillaume Constantin, Thalie Cormier, Samuel Duval, Jacques Kouafouah, Guillaume Lavoie-Lalande, Charles-Antoine Morin et Clarence Vernet, aux postes d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-185

10.4. Embauche - agent(e) au Saint-Eustache Multiservice (SEM) - Service des communications et - commis aux inscriptions - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jenny Stark, au poste d'agent(e) au Saint-Eustache Multiservice (SEM) au Service des communications et commis aux inscriptions au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-186

10.5. Embauche - cadet(te) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Frédéric Sirois, Guillaume Duclos et Camille Côté, aux postes de cadet(te) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-187

10.6. Embauche - responsable de plateaux - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Daphné Grand'Maison, au poste de responsable de plateaux au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-04-188

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-03-020 à CAPFRH-2024-03-036, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-04-189

11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2024-03-003, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2024, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-04-190

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-03-007 à CATH-2024-03-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-04-191

11.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mars 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2024-03-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 26 mars 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-04-192

11.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-03-039 à CLCC-2024-03-059, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 11 mars 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-04-193

11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-03-007 à CDAC-2024-03-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-04-194

11.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mars 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2024-03-003, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 18 mars 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-04-195

11.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-03-005 à CCT-2024-03-011, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 22 mars 2024, telles que présentées.

Sujet :

11.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-04-196

11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2024-03-001, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-04-197

11.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2024-03-003 et CJ-2024-03-004, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-04-198

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 mars 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-04-199

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 mars 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2024:

- PIIA 2023-0071R1 (383, chemin du Chicot);
- PIIA 2023-0132R1 (47, terrasse Lemay);
- PIIA 2023-0171 (102, rue Dubois);
- PIIA 2024-0005 (724, rue Spénard);
- PIIA 2024-0014 (373, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0019 (123, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0031 (464, rue du Parc, local 134);
- PIIA 2024-0032 (6, rue Légaré);
- PIIA 2024-0033 (72, rue Pépin);
- PIIA 2024-0034 (439, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0035 (439, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0037 (70, 41^e Avenue);
- PIIA 2024-0038 (303, rue Lahaie);
- PIIA 2024-0039 (397, rue Laurin);
- PIIA 2024-0040 (196, rue Rochon et 191, rue de la Forge).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-04-200

12.1.1. Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025, la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires, et ce, moyennant une prime de 4 806,13 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-04-201

12.2.1. Bilan et plan d'action à l'intention des personnes handicapées

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du bilan 2023, dont copie est déposée au dossier du conseil, et d'adopter le « Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2024 ».

Résolution 2024-04-202

12.2.2. Reconnaissance - Municipalité amie des enfants

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE);

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);

De nommer le maire et le directeur du Service du développement de la communauté comme étant les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

De confirmer formellement l'engagement de la Ville de Saint-Eustache à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant au dossier de candidature pour la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);

Que la Ville s'engage à:

- Mettre en œuvre les trois (3) engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants (MAE);
- Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la « Journée mondiale des droits de l'enfant » le 20 novembre;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Tout au long des trois (3) prochaines années, communiquer son appartenance au réseau Municipalité amie des enfants (MAE) et diffuser l'état d'avancement de ses engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
- Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape;

D'autoriser le maire ou le directeur du Service du développement de la communauté à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur général

Résolution 2024-04-203

12.3.1. Annulation d'une affectation de surplus accumulés

CONSIDÉRANT qu'en décembre dernier, la Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines recommandait au conseil une affectation du surplus affecté au développement économique et une affectation du surplus accumulé non affecté pour le financement de projets d'envergure, laquelle recommandation a été approuvée lors de la séance du conseil du 22 janvier 2024 par la résolution 2024-01-018;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à un de ces projets seront réalisées dans un horizon à moyen terme;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la trésorière à procéder à une annulation d'une partie des affectations effectuées, pour un montant total de 5 000 000 \$, et de retourner ce montant au surplus accumulé non affecté.

Résolution 2024-04-204

12.3.2. Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De remplacer la résolution 2024-02-081 de même que l'entente conclue en vertu de cette résolution;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-205

12.3.3. Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la répartition des appels d'un corps de police avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De remplacer la résolution 2024-02-082 de même que l'entente conclue en vertu de cette résolution;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-206

12.3.4. Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la gestion de la trésorerie, aux emprunts et aux services bancaires avec la Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser en conséquence la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes d'une marge de crédit d'opération maximale de 5 millions \$ et d'une marge de crédit pour le financement temporaire des immobilisations d'un montant maximal équivalent au solde à financer des règlements d'emprunt autorisés, au taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

D'autoriser le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-207

12.3.5. Le ministre de la Sécurité publique - visiocomparutions - conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la Ville à conclure une modification à l'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Saint-Eustache, au cours des exercices financiers de 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, pour la participation du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés contribuant ainsi à l'amélioration du système judiciaire, conclue en vertu de la résolution 2022-05-331, avec le ministre de la Sécurité publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'entériner la signature du directeur du Service de police, et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-04-208

12.3.6. Réseau de transport métropolitain - cession et reconnaissance du droit de propriété et conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la cession et la reconnaissance du droit de propriété relativement aux abribus et le partage des tâches avec Réseau de transport Métropolitain, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2024

Le rapport de construction pour le mois de mars 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-04-209

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2024, lesquels totalisent 6 963 073,12 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2024-04-210

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2024 – 17 HEURES**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement

3.1.1. Règlement numéro 1975 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage »

4. Levée de la séance

/jc



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **17 avril 2024** à **17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents le conseiller Patrice Paquette et les conseillères Isabelle Lefebvre et Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-04-211

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2024, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-04-212

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1975 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1975 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 910 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 226, 25^e AVENUE AFIN DE RELOCALISER CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET POUR FINS D'ENTREPOSAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4. Levée de la séance

Résolution 2024-04-213

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2024
- 3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**
 - 3.1.1.** PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1776-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1891-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.1.4.** Règlement numéro 1892-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.1.5.** Règlement numéro 1931-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »
 - 4.1.6.** Règlement numéro 1940-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »
 - 4.1.7.** Règlement numéro 1957-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
 - 4.1.8.** Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »
 - 4.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1976 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2024 – 19 HEURES**

- 5. Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminée le 31 décembre 2023**
 - 5.1. Dépôt
 - 5.2. Faits saillants
- 6. Dossier du maire**
 - 6.1. Transport collectif
- 7. Période de questions**
- 8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 8.1. Conseiller du district des Jardins**
 - 8.1.1. Demi-marathon des Guépards
 - 8.2. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache**
 - 8.2.1. Moto Balade
 - 8.2.2. Bateaux-dragons
 - 8.3. Conseillère du district du Carrefour**
 - 8.3.1. Vitesse - rue Jérôme-Richer
 - 8.3.2. Rue Constantin - afficheur de vitesse
 - 8.3.3. Rue Saint-Laurent - balise
 - 8.4. Conseiller du district Rivière-Nord**
 - 8.4.1. Ensemencement
 - 8.5. Conseiller du district des Érables**
 - 8.5.1. Éclairage - nouvelle passerelle
 - 8.5.2. Banc et mobilier urbain - piste cyclable
 - 8.6. Conseiller du district Clair Matin**
 - 8.6.1. Invitation Saint-Eustache
 - 8.7. Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 8.7.1. Rue Landry
 - 8.7.2. Promenade Paul-Sauvé vs cyclistes
 - 8.7.3. Rencontre Seigneuroise
 - 8.8. Conseillère du district des Moissons**
 - 8.8.1. Journée de l'environnement
 - 8.8.2. La Jardinathèque
 - 8.9. Conseiller du district des Îles**
 - 8.9.1. Problématique au parc Lausanne
 - 8.9.2. Chalet René-Chartrand - clé électronique
 - 8.9.3. Jardin communautaire du quartier des Îles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2024 – 19 HEURES**

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1.** Fourniture, plantation et entretien d'arbres
- 9.1.2.** Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.3.** Améliorations générales 2024 - phase II - réfection de la rue Saint-Laurent entre la rue Hémond et la rue Albert
- 9.1.4.** Finalisation de l'abandon du réservoir d'eau potable Dufour
- 9.1.5.** Travaux de construction du pont Yale

10. Personnel

- 10.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 10.2.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 10.3.** Nomination - chef de division opérations - Service des incendies
- 10.4.** Embauche - cadet(te) - Service de police
- 10.5.** Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 10.6.** Renouvellement de contrat - partenaire d'affaires - Service des ressources humaines
- 10.7.** Nomination - concierge - Service des travaux publics
- 10.8.** Nomination - directeur - Service des travaux publics
- 10.9.** Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air
- 10.10.** Embauche - directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) des services techniques et de l'environnement du module technique

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1.** Nomination aux commissions et comités du conseil
- 11.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 11.2.1.** Procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024
 - 11.2.2.** Procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2024
- 11.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024
- 11.4.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 10 avril 2024
- 11.5.** Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2024 – 19 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil (suite)

- 11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2024
- 11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024
- 11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2024
- 11.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024
- 11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 24 avril 2024
- 11.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024
- 11.12. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024
- 11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2024

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1975 (règlement d'emprunt de 6 910 000 \$ - aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage)
- 12.1.2. Résiliation d'une promesse d'achat - Revêtement de protection Master inc. - partie du lot 6 270 954
- 12.1.3. Vente d'un immeuble - Centre de la petite enfance les explorateurs – partie du lot 6 581 976
- 12.1.4. Vente d'un immeuble - Denis Prud'homme - lot 1 366 480

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. Association de tennis de Saint-Eustache - conclusion d'une entente
- 12.2.2. Rapport sur la gestion contractuelle
- 12.2.3. Location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - autorisation d'une dépense

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1. Énergir, s.e.c. - 43, boulevard Industriel - acceptation des travaux de raccordement
- 12.3.2. Partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable - conclusion d'une entente intermunicipale
- 12.3.3. Travaux de réfection du boulevard Industriel - phase 6 - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et engagement de la Ville

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2024 – 19 HEURES**

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.4. Directeur général

12.4.1. École secondaire des Patriotes - conclusion d'une entente

12.4.2. Outedge Media Canada LP - conclusion d'une modification à l'entente

13. Rapports et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois d'avril 2024

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2024

14. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 mai 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-05-214

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2024, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2024-05-215

2.1. Procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2024.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2024-05-216

3.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024 vise à autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction d'un second bâtiment commercial sur le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec a été déposée;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1795 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé et d'offrir une offre commerciale;

CONSIDÉRANT que la construction de ce nouveau bâtiment contribuera à créer un paysage de la rue et un environnement urbain cohérent;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager intègre diverses essences végétales et contribuera à mettre en valeur le site, à le végétaliser et à réduire les îlots de chaleur, comme démontré aux plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 (pages A090 et A091);

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale C1 prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge avant minimale de 19,72 mètres au lieu de 45,0 mètres pour le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment sur un lot;
- Autoriser un indice de canope à 23,5 % au lieu de 40 %;
- Autoriser qu'un usage commercial n'ait pas de zone de chargement;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 et le plan VSE 2024-027 produit par AG 360 Arpenteurs-géomètres, reçu le 7 février 2024, portant la minute 9504, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2024-04-153 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0024;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0024, pour autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé;
- Qu'advenant que des appareils mécaniques soient installés sur le toit des bâtiments, ceux-ci ne soient pas visibles des voies publiques ou qu'ils soient munis d'un écran visuel et munis d'écrans antibruit;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2024-05-217

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-411 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-411 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-05-218

4.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-018 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-219

4.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1891-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1891-006 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1891 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-05-220

4.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1892-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1892-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1892 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-05-221

4.1.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1931-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1931-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1931 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-05-222

4.1.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1940-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1940-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1940 CONCERNANT LES ANIMAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-223

4.1.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957-005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-05-224

4.1.8. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1974 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

Monsieur le maire mentionne que ce projet, suite à l'avis public et à la possibilité pour les électeurs de faire connaître leur opposition au projet de règlement, n'a reçu aucune demande de la part des électeurs.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1974 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA DIVISION DE LA VILLE EN DIX (10) DISTRICTS ÉLECTORAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à acquitter les frais pour l'abattage d'un arbre, son essouchement et la plantation d'un nouvel arbre par la Ville lorsque celui-ci doit être abattu pour procéder à la réfection d'une conduite souterraine d'aqueduc, d'égout pluvial ou sanitaire située sur une propriété privée.

Résolution 2024-05-225

4.2.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 17 juin 2024, à 19 heures.

4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1976 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023

5.1. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 - dépôt

La trésorière de la Ville, présente au conseil le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Elle en commente brièvement la teneur.

Conformément à la Loi, la trésorière dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé « Rapport financier consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2023 », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-05-226

5.2. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 – faits saillants

La maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de diffuser ce rapport sur le site internet de la Ville.

Résolution 2024-05-S001

Suspension de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de suspendre la séance ordinaire, il est 20 h 13.

Résolution 2024-05-R002

Reprise de la séance

Au moment de reprendre la séance à 20 h 18, tous les élus(-es) présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Charron, maire.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reprendre la séance ordinaire, il est 20 h 18.

6. Dossier du maire

Résolution 2024-05-227

6.1. Transport collectif

CONSIDÉRANT que le transport collectif est une solution incontournable pour une organisation maximale de la mobilité sur le territoire de Saint-Eustache, de la Couronne nord et de la grande région métropolitaine;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le transport collectif est une solution à l'urgence climatique;

CONSIDÉRANT que le transport collectif est un outil fondamental pour atteindre nos objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT qu'investir massivement dans le développement des services de transport collectif et des infrastructures de transport en commun constitue un des engagements phares pris par l'actuel gouvernement caquiste dans le Plan de décongestion d'avril 2018, en plus d'être nécessaire à l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable 2030 du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le transport collectif est un élément indissociable de l'aménagement urbain;

CONSIDÉRANT que pour s'attaquer efficacement à la crise de l'habitation, il est optimal de planifier le transport durable et le logement main dans la main;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte cinq fois plus cher à la société lorsqu'un individu se déplace en automobile plutôt qu'en transport collectif;

CONSIDÉRANT que si l'on néglige d'offrir des services de transport collectif à la hauteur des besoins, on contraint les individus à la possession automobile et au fardeau financier qui y est associé, laissant derrière tous ceux et celles qui ne peuvent conduire ou s'offrir un véhicule;

CONSIDÉRANT que l'accès à la mobilité est également un vecteur d'équité et d'inclusion sociale, essentiel à l'exercice des autres droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que l'absence d'options de mobilité contraint à l'isolement et empêche une participation pleine et entière de tous et toutes à la société;

CONSIDÉRANT de surcroît que le fardeau financier ne se limite pas aux finances des individus, mais s'applique aussi à nos finances collectives;

CONSIDÉRANT que le transport collectif est un investissement efficace, avec de nombreuses retombées positives supérieures aux coûts d'exploitation et d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que prioriser les investissements en transport collectif est ainsi avantageux d'un point de vue social, environnemental et économique;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de garantir un financement suffisant et prévisible aux sociétés de transport pour permettre une croissance de l'offre de service de 7 % par année, et ce, dès 2025;

CONSIDÉRANT que le transport collectif n'est pas une simple dépense qu'il faut gérer en tentant de minimiser le déficit, mais un investissement dans notre avenir comme société durable;

CONSIDÉRANT que des investissements cohérents des gouvernements du Québec sont nécessaires, afin non seulement d'éviter les coupes de services causés par les déficits actuels, mais aussi de permettre le développement à moyen et long terme des structures de transport collectif;

CONSIDÉRANT que des choix financiers conséquents et pérennes apporteront non seulement des retombées significatives, mais garantiront la cohérence entre les promesses et les actions du gouvernement et les attentes de la population, qui souhaite largement voir les gouvernements agir;

CONSIDÉRANT que le transport collectif contribue au développement économique, de même qu'à la compétitivité et à la productivité de toute la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que la dépense pour maintenir et améliorer l'état des routes, des ports ou des aéroports est considérée par les gouvernements du Québec et du Canada comme une dépense nécessaire à l'économie, au même titre, le transport collectif doit lui aussi être considéré comme une dépense nécessaire, compte tenu qu'il a pour objectif le transport du plus grand nombre de gens vers les zones de grande activité économique;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le transport collectif est une source importante d'emplois de qualité et constitue un pan très important de notre économie que nous gagnerions à développer, tout cela, ce n'est pas une dépense pour nos gouvernements, c'est un investissement;

CONSIDÉRANT que les différents gouvernements doivent changer leur perspective et travailler de concert afin que le transport collectif soit vu comme une solution à long terme à de nombreux problèmes actuels;

En conséquence :

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir massivement le transport collectif, en cohérence avec ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux ;

De transmettre une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de la région des Laurentides et député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charrette, M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, M^{me} Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Yves Phaneuf, coordonnateur Table des préfets et élus de la Couronne Nord à la MRC de Deux-Montagnes, M^{me} Nicole Houle, consultante en transport collectif, de même qu'aux maires et mairesses de la Communauté métropolitaine de Montréal.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.1.1. Demi-marathon des Guépards

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état du succès de demi-marathon des Guépards.

8.2. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

8.2.1. Moto Balade

Madame la conseillère Michèle Labelle invite les citoyens à participer à la 19^e édition de la Moto Balade organisée par la Fondation EZL, qui aura lieu le 14 juin prochain.

Sujet :

8.2.2. Bateaux-dragons

Madame la conseillère Michèle Labelle invite les citoyens à participer à la Course de bateaux-dragons au profit de Sercan qui aura lieu le 15 juin prochain.

8.3. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.3.1. Vitesse - rue Jérôme-Richer

Le maire mentionne le sujet de madame la conseillère Sylvie Mallette et monsieur le conseiller Yves Roy mentionne que le suivi sera fait relativement à l'état d'une problématique de vitesse sur la rue Jérôme -Richer.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

8.3.2. Rue Constantin - afficheur de vitesse

Le maire mentionne le sujet de madame la conseillère Sylvie Mallette et monsieur le conseiller Yves Roy mentionne que le suivi sera fait relativement à la suggestion d'analyser la possibilité de mettre en place un panneau affichant la vitesse sur la rue Constantin entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Pie-XII.

Sujet :

8.3.3. Rue Saint-Laurent - balise

Le maire mentionne le sujet de madame la conseillère Sylvie Mallette et monsieur le conseiller Yves Roy mentionne que le suivi sera fait relativement à la suggestion d'analyser la possibilité d'installer une balise de vitesse sur la rue Saint-Laurent entre la rue Albert et la rue Hémond.

8.4. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.4.1. Ensemencement

Monsieur le conseiller Patrice Paquette informe que des travaux d'ensemencement auront lieu dans les secteurs des rues du Souvenir et du Passage.

8.5. Conseiller du district des Érables

Sujet :

8.5.1. Éclairage - nouvelle passerelle

Monsieur le conseiller Daniel Goyer fait état d'une problématique d'éclairage aux abords de la nouvelle passerelle dans le prolongement de la rue du Passage.

Sujet :

8.5.2. Banc et mobilier urbain - piste cyclable

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère de procéder à l'installation de bancs et de mobiliers urbains aux abords de la piste cyclable récemment aménagée.

8.6. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

8.6.1. Invitation Saint-Eustache

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait état du succès de la 52^e édition d'Invitation Saint-Eustache et remercie les participants, les bénévoles et les commanditaires.

8.7. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.7.1. Rue Landry

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute des travaux en cours sur la rue Landry.

Sujet :

8.7.2. Promenade Paul-Sauvé vs cyclistes

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de la cohabitation cyclistes et piétons sur la promenade Paul-Sauvé.

Sujet :

8.7.3. Rencontre Seigneuroise

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite pour une rencontre avec les citoyens de son quartier le 22 juin prochain au parc Pierre-Laporte.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.8. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.8.1. Journée de l'environnement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état du succès de la journée de l'environnement qui s'est tenue le 11 mai dernier et félicite l'équipe des services des travaux publics et des communications pour l'organisation, de même que ses collègues pour leur participation.

Sujet :

8.8.2. La Jardinathèque

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait un retour sur le lancement de la Jardinathèque qui a eu lieu à la bibliothèque récemment et remercie le Service de la bibliothèque pour l'organisation.

8.9. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.9.1. Problématique au parc Lausanne

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une problématique de renards au parc Lausanne.

Sujet :

8.9.2. Chalet René-Chartrand - clé électronique

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une problématique de clé électronique au chalet René-Chartrand.

Sujet :

8.9.3. Jardin communautaire du quartier des Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite l'équipe de bénévoles et remercie Pierre-Alexandre Gagnon du Service des travaux public et Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, qui ont contribué à la réalisation du jardin communautaire de son quartier.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-05-228

9.1.1. Fourniture, plantation et entretien d'arbres

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., relativement à la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 186 512,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-12;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-229

9.1.2. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine, contrat intervenu avec 2982897 Canada inc. (EPM Mécanique);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2025, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-230

9.1.3. Améliorations générales 2024 – phase II - réfection de la rue Saint-Laurent entre la rue Hémond et la rue Albert

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2024 - phase II - réfection de la rue Saint-Laurent entre la rue Hémond et la rue Albert, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 693 463 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-207.1;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-231

9.1.4. Finalisation de l'abandon du réservoir d'eau potable Dufour

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction CJRB inc., relativement aux travaux pour la finalisation de l'abandon du réservoir d'eau potable Dufour, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 341 032,50 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-15.03;

D'imputer la dépense au règlement 1935 et aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-232

9.1.5. Travaux de construction du pont Yale

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Charex inc., relativement aux travaux de construction du pont Yale, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 2 558 500 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-7.15.1.1;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1951, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2024-05-233

10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandra Rafferty, et d'embaucher Julien Grimard, Anne-Marie Jean et Jessica Milot, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-234

10.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Zack Charbonneau et d'embaucher Nelson Michaud et Gabrielle Paquette, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-235

10.3. Nomination - chef de division opérations - Service des incendies

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Sébastien Samson, au poste de chef de division opérations au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-236

10.4. Embauche - cadet(te) - Service de police

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marilou St-Germain, au poste de cadet(te) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-237

10.5. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Josef Friedrich Kasz, Jo-Annie Leclair et Jean-Sébastien Rioux, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-238

10.6. Renouvellement de contrat - partenaire d'affaires - Service des ressources humaines

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Chantal Lagarde, au poste de partenaire d'affaires au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-239

10.7. Nomination - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Dominic Laberge, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-240

10.8. Nomination - directeur - Service des travaux publics

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Pierre-Alexandre Gagnon, au poste de directeur au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Yves Roy mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.9. de l'ordre du jour et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-05-241

10.9. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Charlie Bugeaud, Loik Georges, Jessica Jalbert, Valérie Jalbert, Nolan Lachaine, Olivier Moussette, Chloé Pilon, Marianne Roy et Mathieu Roy, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2024-05-242

10.10. Embauche - directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) des services techniques et de l'environnement du module technique

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stéphane Larivée, au poste de directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) des services techniques et de l'environnement du module technique, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-05-243

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions et comités du conseil ci-après mentionnés :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Marc Lamarre, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Stéphane Larivée - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Thierry Vallières
Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Terry Pola <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Valérie Toupin-Dubé - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Stéphane Larivée - Terry Pola
Commission de la circulation et des transports	Yves Roy, président Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mario Guérin - Bruno Denis (à titre de représentant du service de police) - Frédéric Dorais - Pierre-Alexandre Gagnon

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Bastien Morin - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Gaétan Charest - Danielle Laurin - Émilie Morrisseau - Tony Paré
Commission de l'environnement et de l'embellissement	Isabelle Lefebvre, présidente Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles Asselin - Élisabeth Bonin - Marie-Michelle Crevier - Stéphane Larivée <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-Félix Bouchard - Omer Demers - Caroline Favreau - Guy Lajoie - Guillaume Lalonde
Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Julie Ciavarella - Marie-Pier Côté <u>Membre consultatif - externe :</u> - Alexandra Simard <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Julie Ladouceur - Alex B. Lampron - Arnaud Paquin
Comité du développement agricole	Daniel Goyer, président Yves Roy, vice-président Patrice Paquette <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Valérie Toupin-Dubé - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Représentants du milieu agricole
Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolitions des immeubles	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Sylvie Mallette <u>Membre consultatif – volet administratif :</u> - Terry Pola

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Rouleau-Brunet Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Steve Gatien - Terry Pola

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-01-033, 2022-06-373, 2023-02-077, 2023-06-331, 2023-09-519 et 2024-01-017 pour les commissions et comités concernés.

Résolution 2024-05-244

11.2.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-04-037 à CAPFRH-2024-04-043, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-05-245

11.2.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-05-044 et CAPFRH-2024-05-045, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2024, telles que présentées.

Sujet :

11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-05-246

11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 10 avril 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-04-010 à CATH-2024-04-014, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 avril 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-05-247

11.5. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2024-04-007, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-248

11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-04-060 à CLCC-2024-04-088, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-05-249

11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-04-010 à CDAC-2024-04-012, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-05-250

11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2024-04-004, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-05-251

11.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCT-2024-04-012, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024, telle que présentée.

Sujet :

11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 24 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 24 avril 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-05-252

11.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2024-04-011, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-05-253

11.12. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2024-04-005 et CJ-2024-04-006, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-254

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 17 juin 2024, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

Résolution 2024-05-255

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024:

- PIIA 2023-0073R1 (465, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0040R1 (196, rue Rochon et 191, rue de la Forge);
- PIIA 2024-0044 (104, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0047 (400, rue Dubois);
- PIIA 2024-0048 (720, chemin de la Rivière Sud);
- PIIA 2024-0049 (501 à 513, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2024-0050 (113, rue Labrie);
- PIIA 2024-0051 (zone 4-H-32);
- PIIA 2024-0052 (715, rue Dubois);
- PIIA 2024-0053 (505, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2024-0056 (261, rue Hector-Lanthier);
- PIIA 2024-0059 (312, rue Dubois);
- PIIA 2024-0067 (160, rue Saint-Louis);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2024-0058 (306, boulevard Léveillé), aux motifs établis à la recommandation 2024-04-054 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Sujet :

12.1.1. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1975 (règlement d'emprunt de 6 910 000 \$ - aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 29 et 30 avril 2024, et les 1^{er}, 2 et 3 mai 2024, sous l'autorité du règlement numéro 1975 décrétant une dépense et un emprunt de 6 910 000 \$ pour l'aménagement de l'immeuble situé au 226, 25^e Avenue afin de relocaliser certains services municipaux et pour fins d'entreposage.

Résolution 2024-05-256

12.1.2. Résiliation d'une promesse d'achat - Revêtement de protection Master inc. - partie du lot 6 270 954

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de Revêtement de protection Master inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée en vertu de la résolution 2024-02-070;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De remettre à Revêtement de protection Master inc. le dépôt reçu de 109 953,13 \$ accompagnant ladite promesse;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-257

12.1.3. Vente d'un immeuble - Centre de la petite enfance les explorateurs – partie du lot 6 581 976

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Centre de la petite enfance les explorateurs, une partie du lot 6 581 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 775 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 30 avril 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-258

12.1.4. Vente d'un immeuble - Denis Prud'homme - lot 1 366 480

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de Denis Prud'homme, l'adjudication du lot 1 366 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 450 \$, taxes en sus, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 16 décembre 2021, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Audrey Lachapelle, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-05-259

12.2.1. Association de tennis de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux avec l'Association de tennis de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

12.2.2. Rapport sur la gestion contractuelle

Le rapport sur la gestion contractuelle est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-260

12.2.3. Location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - autorisation d'une dépense

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-411 de la Ville de Saint-Eustache confirmant la participation au regroupement et autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'octroi d'un contrat commun pour un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P-25 sous forme de temps d'ondes et de services;

CONSIDÉRANT le mandat à la Ville de Blainville d'effectuer un processus d'approvisionnement conforme à la loi et l'acceptation par leur résolution 2024-04-223, pour et au nom de tous les membres du regroupement, du contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P-25 sous forme de temps d'ondes et de services, pour une période de soixante (60) mois au montant total de 12 092 463,92 \$, taxes en sus, avec l'entreprise Bell Mobilité inc.;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 947 000 \$, taxes en sus, somme imputable à la Ville de Saint-Eustache, pour un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P-25 sous forme de temps d'ondes et de services, pour une période de soixante (60) mois;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-05-261

12.3.1. Énergir, s.e.c. - 43, boulevard Industriel - acceptation des travaux de raccordement

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter les travaux de raccordement, soumis à Énergir, s.e.c., pour l'agrandissement de la cour du Service des travaux publics située au 43, boulevard Industriel et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis par Énergir, s.e.c. en lien avec ces travaux.

Résolution 2024-05-262

12.3.2. Partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable - conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale relative au partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable avec les villes de Deux-Montagnes, Rosemère, Sainte-Thérèse et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-05-263

12.3.3. Travaux de réfection du boulevard Industriel - phase 6 - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et engagement de la Ville

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Shellex Groupe Conseil inc. à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), une demande d'autorisation ministérielle en vertu des lois, normes et règlements du MELCCFP en vigueur, ainsi que les plans et devis relatifs aux travaux de réfection du boulevard Industriel – phase 6, lequel plan est daté du 27 mars 2024 et porte le numéro 03-05445-C-03, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer que la Ville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2024-05-264

12.4.1. École secondaire des Patriotes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un contrat de service relatif à l'affectation d'un policier éducateur du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à l'École secondaire des Patriotes avec l'École secondaire des Patriotes du Centre de services scolaire des Mille-Îles, pour l'année scolaire 2024-2025, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-265

12.4.2. Outedge Media Canada LP - conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative de bail d'emplacement de panneaux publicitaires conclu en vertu de la résolution 2023-04-217 avec Outfront Media Canada L.P., devenu Outedge Media Canada LP, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois d'avril 2024

Le rapport de construction pour le mois d'avril 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-05-266

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2024, lesquels totalisent 7 782 076,91 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2024-05-267

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 27 MAI 2024 – 17 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. Adoption d'une résolution**
 - 3.1.1. PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption d'un règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1976 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1977 intitulé « Règlement concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil »
- 5. Affaires courantes**
 - 5.1. Soumissions et contrats**
 - 5.1.1. Aménagement d'un parc à chien sur la terrasse Lemay
 - 5.1.2. Travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (du boulevard Arthur-Sauvé à la rue Saint-Eustache) - travaux additionnels
- 6. Personnel**
 - 6.1. Congédiement d'un(e) employé(e)
 - 6.2. Membres des comités de retraite - nomination - modification des résolutions 2022-11-662 et 2023-07-399
- 7. Commissions et comité du conseil**
 - 7.1. Nomination à une commission du conseil
 - 7.2. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2024
- 8. Dossiers des directeurs**
 - 8.1. Directeur général**
 - 8.1.1. Autorisation de fermeture - boulevard Goyer et rue Constantin
- 9. Levée de la séance**

/jc



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **27 mai 2024** à **17 h 30**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-05-268

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mai 2024, tel que présenté.

2. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'une résolution

Résolution 2024-05-269

3.1.1. Adoption d'une résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024 vise à autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction d'un second bâtiment commercial sur le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1795 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé et d'offrir une offre commerciale;

CONSIDÉRANT que la construction de ce nouveau bâtiment contribuera à créer un paysage de la rue et un environnement urbain cohérent;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager intègre diverses essences végétales et contribuera à mettre en valeur le site, à le végétaliser et à réduire les îlots de chaleur, comme démontré aux plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 (pages A090 et A091);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale C1 prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge avant minimale de 19,72 mètres au lieu de 45,0 mètres pour le lot numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment sur un lot;
- Autoriser un indice de canope à 23,5 % au lieu de 40 %;
- Autoriser qu'un usage commercial n'ait pas de zone de chargement;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2024-026 produits par le Groupe Architex, folio 2328, reçus et révisés le 16 février 2024 et le plan VSE 2024-027 produit par AG 360 Arpenteurs-géomètres, reçu le 7 février 2024, portant la minute 9504, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2024-04-153 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0024;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 mai 2024, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2024-05-216 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0024;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 16 mai 2024 au 24 mai 2024 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue à cet effet par la greffière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0024, pour autoriser la construction d'un second bâtiment commercial (564, boulevard Arthur-Sauvé) sur le site du Complexe 640 sur le lot existant numéro 5 627 778 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 572, boulevard Arthur-Sauvé, lequel est situé dans la zone 3-C-30, avec les conditions suivantes :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé;
- Qu'advenant que des appareils mécaniques soient installés sur le toit des bâtiments, ceux-ci ne soient pas visibles des voies publiques ou qu'ils soient munis d'un écran visuel et munis d'écrans antibruit;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

4. Législation

4.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-05-270

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1976 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1976 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 010 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT, D'ÉQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES ET D'AUTRES FRAIS CONNEXES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser, pour la zone 1-C-77, les dispositions applicables à l'usage « C-07 : Automobile de type 2 » en termes d'implantation, de hauteur et d'occupation au sol et établir des dispositions minimales de lotissement pour l'ensemble des usages autorisés dans cette zone.

Résolution 2024-05-271

4.2.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 17 juin 2024, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 9-P-12, l'usage résidentiel « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2024-05-272

4.2.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 17 juin 2024, à 19 heures.

4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1977 intitulé « Règlement concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les règles de régie interne du conseil, et remplacer le règlement antérieur numéro 1895.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Affaires courantes

5.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-05-273

5.1.1. Aménagement d'un parc à chien sur la terrasse Lemay

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par S.A.P. Terrassement inc., relativement aux travaux d'aménagement d'un parc à chien sur la terrasse Lemay, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 75 016,25 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-78;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2024-05-274

5.1.2. Travaux de séparation de réseaux – rue du Moulin (du boulevard Arthur-Sauvé à la rue Saint-Eustache)- travaux additionnels

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Les Constructions CJRB inc., une dépense additionnelle de 341 328,25 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de séparation de réseaux sur la rue du Moulin, entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache, incluant la construction d'un émissaire pluvial à la rivière du Chêne (dossier SM-385);

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

6. Personnel

Résolution 2024-05-275

6.1. Congédiement d'un(e) employé(e)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de congédier l'employé(e) identifié(e) au document dont copie est déposée au dossier du conseil et selon les termes dudit document;

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-05-276

6.2. Membres des comités de retraite – nomination – modification des résolutions 2022-11-662 et 2023-07-399

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-11-662 et de nommer Luc Castonguay en remplacement d'Isabelle Gauthier, de modifier la résolution 2023-07-399 et de nommer Stéphane Larivée en remplacement de Martin Roberge à titre de représentant de la Ville au sein du comité de régime de retraite suivant :

- Comité de retraite des employés cols bleus et blancs.

7. Commissions et comité du conseil

Résolution 2024-05-277

7.1. Nomination à une commission du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission du conseil ci-après mentionnée :

Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Julie Ciavarella <u>Membres consultatifs - externes :</u> - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Samuel Chabot - Julie Ladouceur - Alex B. Lampron - Arnaud Paquin - Olivier Robillard

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

La présente résolution modifie la résolution numéro 2024-05-243 pour la commission concernée.

Résolution 2024-05-278

7.2. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-05-015 à CATH-2024-05-019, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2024, telles que présentées.

8. Dossiers des directeurs

8.1. Directeur général

Résolution 2024-05-279

8.1.1. Autorisation de fermeture - boulevard Goyer et rue Constantin

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la fermeture du boulevard Goyer, côté sud, entre la rue Therrien et la rue Montour, le samedi 1^{er} juin 2024 de 16 heures à 21 heures, et de la rue Constantin, entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Pie-XII, le samedi 1^{er} juin 2024 de 15 heures à 22 heures.

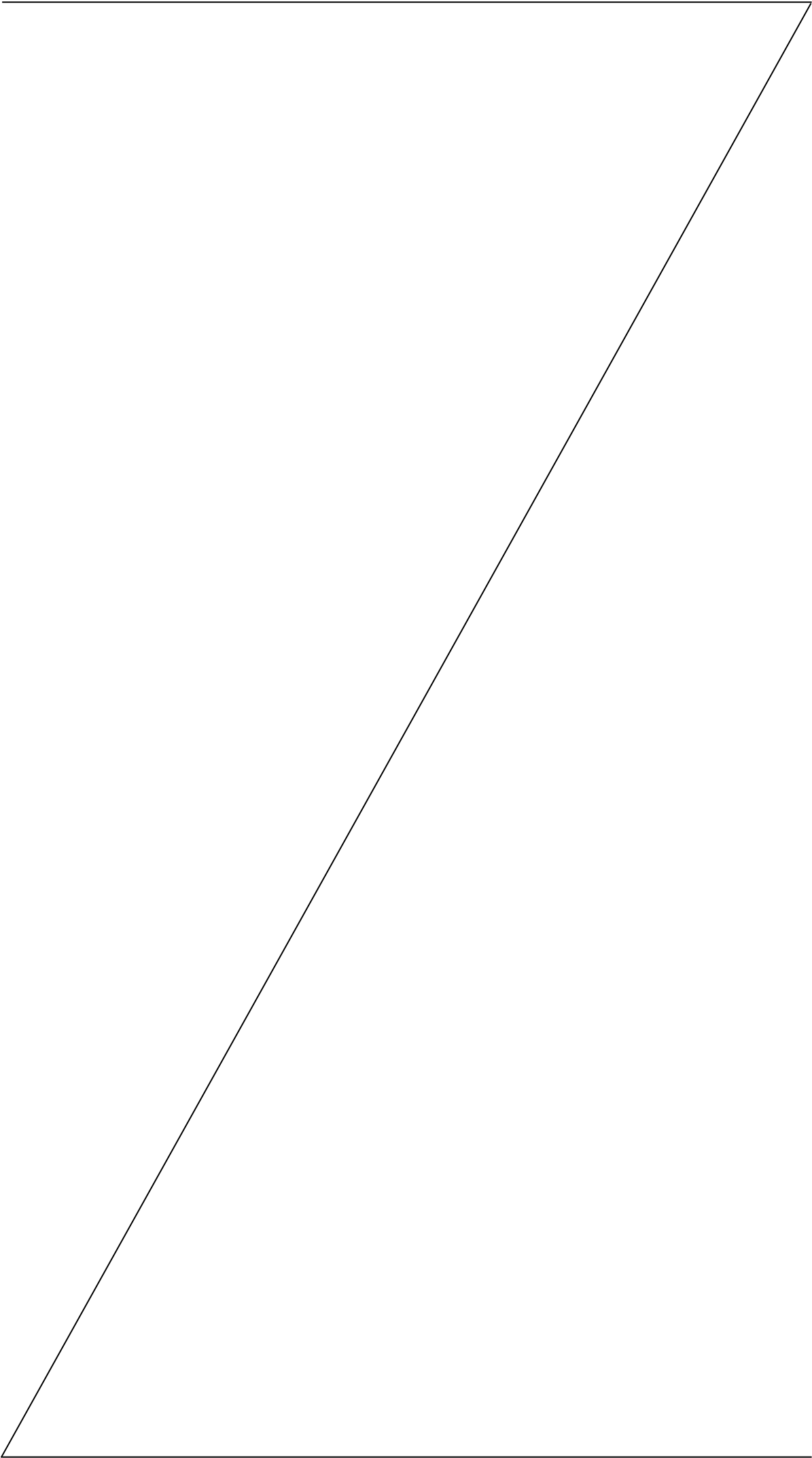
9. Levée de la séance

Résolution 2024-05-280

9. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 mai 2024
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2024-0030 - 270, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.2.** DM 2024-0042 - 125, 57^e Avenue
 - 3.1.3.** DM 2024-0066 et DM 2024-0066R1 - 312, rue Dubois
 - 3.1.4.** DM 2024-0069 - lot 3 004 264 et partie de lot 1 698 626, boulevard Binette
 - 3.1.5.** DM 2024-0081 - 810, chemin de la Rivière Nord
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Adoption d'un règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1977 intitulé « Règlement concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil »
 - 4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
 - 4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5.2.** Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.6.1.** Règlement numéro 1776-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2024 – 19 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1. Décès - Michèle Desjardins
- 5.2. Décès - Gilles Perron

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1. Vitesse - rue Jérôme-Richer
- 7.1.2. Rue Saint-Laurent
- 7.1.3. Stationnement - rue Hémond

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.2.1. Herbe à puce / herbe à poux : pancartes
- 7.2.2. À vos agendas
- 7.2.3. Venez pique-niquer avec votre conseillère

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1. Pavage - rue Saint-Laurent
- 7.3.2. Seuil de ralentissement
- 7.3.3. Fête nationale

7.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.4.1. Travaux du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - détour

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

8.2. Soumissions et contrats

- 8.2.1. Fourniture et installation de postes de travail pour la centrale de répartition
- 8.2.2. Achat de papeterie et de fourniture de bureau - exercice d'une option de renouvellement
- 8.2.3. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache - modification de contrat
- 8.2.4. Acquisition d'un balai de rue – système de pondération et d'évaluation
- 8.2.5. Aménagement et réfection de divers parcs
- 8.2.6. Programme de remplacement de lampadaires
- 8.2.7. Remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer au parc Clair Matin
- 8.2.8. Remplacement des conduits de ventilation du système PC-2 (vide technique), PC-6 et PC-8 – mairie
- 8.2.9. Travaux d'aménagement – boulevard Lavallée et sentier d'accès parc Nature

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.3. Émission d'obligations

- 8.3.1.** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2024

8.4. Obligations de construction

- 8.4.1.** AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc.

- 8.4.2.** Forterra Pressure Pipe, ULC

9. Personnel

- 9.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.3.** Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.4.** Nomination - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.5.** Nomination - responsable de l'accueil, du centre de traitement des données et des pièces à conviction - Service de police
- 9.6.** Embauche - étudiant(e) en génie civil - Service des travaux publics
- 9.7.** Nomination - contremaître(-esse) planification et transport - Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination à une commission du conseil
- 10.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024
- 10.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 14 mai 2024
- 10.4.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024
- 10.5.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2024
- 10.6.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 2024
- 10.7.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024
- 10.8.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024
- 10.9.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024
- 10.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024
- 10.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

11.1.1. Assurance automobile - ajustement annuel

11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1976 (règlement d'emprunt de 2 010 000 \$ - acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

11.2.1. Demande d'aide financière - programme Aide aux initiatives de partenariat - ministère de la Culture et des Communications - modification à la convention d'aide financière

11.2.2. Demande d'aide financière - Racines plurielles

11.2.3. Implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages - conclusion d'une entente intermunicipale

11.2.4. L'Association des sculpteurs de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - rue Saint-Louis

11.3.2. Éco Entreprises Québec - conclusion d'une entente

11.3.3. Règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels - désignation de l'autorité compétente

11.4. Directeur général

11.4.1. Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'une entente

11.4.2. Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'une entente

11.4.3. Échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres - conclusion d'une entente intermunicipale de l'entraide des Basses-Laurentides

11.4.4. École nationale des pompiers du Québec - renouvellement et fin d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2024

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2024

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **17 juin 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-06-281

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2024, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2024-06-282

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 mai 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 mai 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-06-283

3.1.1. DM 2024-0030 - 270, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0030 soumise afin de permettre l'implantation d'une enseigne sur un socle dans un triangle de visibilité, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'installation d'une enseigne à cet endroit, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-05-070 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 16 mai 2024.

Résolution 2024-06-284

3.1.2. DM 2024-0042 - 125, 57^e Avenue

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0042 soumise afin de permettre l'aménagement d'un logement de type « bachelor » dans une cave et plus particulièrement, permettre que le mur de fondation soit à 33 % hors sol, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que le mur de fondation ait un seuil minimal de 40 % hors sol pour être considéré comme un sous-sol, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-04-057 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 avril 2024.

Résolution 2024-06-285

3.1.3. DM 2024-0066 et DM 2024-0066R1 - 312, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0066 a fait l'objet d'une recommandation numéro CCU-2024-04-058 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'une révision de la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0066R1 est demandée pour les mêmes travaux d'agrandissement envisagés;

CONSIDÉRANT que la recommandation CCU-2024-05-071 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 16 mai 2024 remplace ladite recommandation CCU-2024-04-058;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0066R1 soumise afin de permettre deux portes de garage sur l'élévation arrière à une distance de 20,15 mètres entre la ligne arrière du lot commercial et toute ligne de lot zoné ou utilisé à des fins résidentielles, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe les portes de garage ou autre ouverture permettant l'accès à un véhicule s'il y a une distance de 50 mètres ou moins entre la ligne arrière du lot commercial et toute ligne de lot zoné ou utilisé à des fins résidentielles, aux conditions suivantes :

- Que la dérogation mineure soit approuvée par les voisins arrière par le biais d'une lettre signée;
- Qu'un plan d'aménagement paysager, signé et scellé par un architecte paysagiste, soit déposé afin de démontrer la faisabilité de l'aménagement du talus incluant la plantation;

De remplacer la recommandation 2024-04-058 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 avril 2024 par la recommandation numéro CCU-2024-05-071 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 16 mai 2024;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-05-071 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 16 mai 2024.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-286

3.1.4. DM 2024-0069 - lot 3 004 264 et partie de lot 1 698 626, boulevard Binette

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2024-0069 soumise afin de permettre une marge latérale totale minimale de 14,91 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une norme minimale de 17 mètres, que l'entrée charretière ne soit pas perpendiculaire à la rue, alors que ledit règlement exige que l'entrée charretière soit perpendiculaire à la rue, et que des aires d'isolements soient de 0,24 mètre, 0,33 mètre et 0,41 mètre, alors que ledit règlement exige une norme minimale de 1,5 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-05-072 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 16 mai 2024.

Résolution 2024-06-287

3.1.5. DM 2024-0081 - 810, chemin de la Rivière Nord

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0081 soumise afin de permettre que l'élévation du plancher du rez-de-chaussée de l'agrandissement projeté soit de 6 centimètres sous le centre de la rue, alors que le règlement numéro 1675 exige que l'élévation de la partie la plus basse d'un plancher soit au moins de 30 centimètres plus haut que l'élévation finale du centre de la rue, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-05-073 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 16 mai 2024.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2024-06-288

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de préciser, pour la zone 1-C-77, les dispositions applicables à l'usage « C-07 : Automobile de type 2 » en termes d'implantation, de hauteur et d'occupation au sol et établir des dispositions minimales de lotissement pour l'ensemble des usages autorisés dans cette zone.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 4.1.2. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-06-289

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 9-P-12, l'usage résidentiel « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

4.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2024-06-290

4.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-412 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'acquitter les frais pour l'abattage d'un arbre, son essouchement et la plantation d'un nouvel arbre par la Ville lorsque celui-ci doit être abattu pour procéder à la réfection d'une conduite souterraine d'aqueduc, d'égout pluvial ou sanitaire située sur une propriété privée.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-412 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-06-291

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1977 intitulé « Règlement concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1977 intitulé « RÉGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer les termes « Institution scolaire » par les termes « Institution et usage public » à l'article 5.3.1 (Affectation résidentielle (R)), modifier le périmètre de l'affectation « M2 (Mixité centre-ville) » à même une partie de l'affectation « R (résidentielle) », et ajouter à la figure #4 du Programme particulier d'urbanisme - Vieux-Saint-Eustache le numéro et le titre de la figure 13.

Résolution 2024-06-292

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 15 juillet 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à assujettir la zone 1-C-77 aux dispositions de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) particulières applicables au boulevard Arthur-Sauvé.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-293

4.4.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » et de fixer la séance de consultation au 15 juillet 2024, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre que les chauffe-eau de piscine, thermopompe, appareil de climatisation ou autre équipement similaire soient à une distance minimale de 0,5 mètre de la marge arrière.

Résolution 2024-06-294

4.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 juillet 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions spécifiques applicables de manière à prohiber l'usage 5333 (Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-295

4.5.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 juillet 2024, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.6.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir que les heures d'ouverture du parc de l'Oiselet, du parc canin du quartier des Îles et du parc école Curé-Paquin, sont de 7 h à 21 h.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Décès - Michèle Desjardins

Monsieur le maire rend un dernier hommage à madame Michèle Desjardins, ancienne employée de la Ville, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de cette dernière.

Sujet :

5.2. Décès - Gilles Perron

Monsieur le maire rend un dernier hommage à monsieur Gilles Perron, ancien député à la chambre des communes du Canada sous la bannière du Bloc Québécois, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de ce dernier.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Vitesse - rue Jérôme-Richer

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de vitesse sur la rue Jérôme-Richer.

Sujet :

7.1.2. Rue Saint-Laurent

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée la pertinence de mettre en place des balises de vitesse sur la rue Saint-Laurent entre les rues Albert et Hémond.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.1.3. Stationnement - rue Hémond

Madame la conseillère Sylvie Mallette indique qu'il y a une problématique de stationnement sur la rue Hémond.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Herbe à puce / herbe à poux : pancartes

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état d'une problématique d'herbe à puce / herbe à poux derrière la bibliothèque et suggère que soit analysée la possibilité d'installer des pancartes permanentes.

Sujet :

7.2.2. À vos agendas

Madame la conseillère Isabel Mattioli informe les citoyens de certaines dates à mettre à leur agenda.

Sujet :

7.3.3. Venez pique-niquer avec votre conseillère

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à venir pique-niquer avec elle le 22 juin prochain au parc Pierre-Laporte.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Pavage - rue Saint-Laurent

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité de procéder à la réfection du pavage sur la rue Saint-Laurent entre la rue Hamel et la 62^e Avenue.

Sujet :

7.3.2. Seuil de ralentissement

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie l'administration pour avoir réglé la problématique des seuils de ralentissement.

Sujet :

7.3.3. Fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer aux célébrations de la fête nationale organisées par la Ville.

7.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.4.1. Travaux du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - détour

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre fait état d'une correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et suggère une présence policière pour faciliter la circulation.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2024-06-296

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Patrice Paquette, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), du 15 juillet 2024 au 18 novembre 2024.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2024-06-297

8.2.1. Fourniture et installation de postes de travail pour la centrale de répartition

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sustema inc., relativement à la fourniture et l'installation de postes de travail pour la centrale de répartition, au prix soumis, pour un montant total de 124 724,24 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-P-P-21;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-298

8.2.2. Achat de papeterie et de fourniture de bureau - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'achat de papeterie et de fournitures de bureau, contrat intervenu avec Novexco inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-O-P-27;

D'imputer la dépense au code budgétaire applicable aux fournitures de bureau des services concernés;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-299

8.2.3. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache - modification de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux supplémentaires, autres que ceux prévus dans le contrat initialement octroyé, pour le remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache, et ce, afin de respecter le Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec Construction Hébert & Hébert inc., dossier 2023-T-P-30, conclu en vertu de la résolution 2023-11-619 et modifié en vertu de la résolution 2024-04-173, relativement remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 12 641,91 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-300

8.2.4. Acquisition d'un balai de rue – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur (dossier 2024-T-P-06), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-06-301

8.2.5. Aménagement et réfection de divers parcs

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Pavage des Moulins inc., relativement aux travaux d'aménagement et de réfection dans divers parcs, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 451 037,50 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-79;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-302

8.2.6. Programme de remplacement de lampadaires

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., pour le scénario 2 (rue Prud'homme, rue des Hêtres et boulevard Léveillé), relativement au remplacement de lampadaires, aux prix soumis pour un montant total maximal de 193 480 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro E-77;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, sous condition d'y transférer la somme manquante;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-303

8.2.7. Remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer au parc Clair Matin

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par L'Équipe Rochon inc., relativement au remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer au parc Clair Matin, aux prix soumis pour un montant total maximal de 762 859,30 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-06.15;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-304

8.2.8. Remplacement des conduits de ventilation du système PC-2 (vide technique), PC-6 et PC-8 – mairie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gestion Septem inc., relativement au remplacement des conduits de ventilation du système PC-2 (vide technique), PC-6 et PC-8 à la mairie, aux prix soumis pour un montant total maximal de 194 700 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-38.38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-305

8.2.9. Travaux d'aménagement – boulevard Lavallée et sentier d'accès parc Nature

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation), relativement aux travaux d'aménagement du boulevard Lavallée et le sentier d'accès du parc Nature, aux prix soumis pour un montant total maximal de 725 562,75 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-73.01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.3. Émission d'obligations

Résolution 2024-06-306

8.3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2024, réparti comme suit :

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1764	50 900 \$
1819	27 600 \$
1818	2 268 000 \$
1890	2 363 500 \$
1897	179 600 \$
1899	12 300 \$
1934	11 000 \$
1958	1 342 500 \$
1958	176 500 \$
1970	66 600 \$
1970	685 000 \$
1970	2 746 800 \$
1958	69 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1890, 1897, 1899, 1934, 1958 et 1970, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;

Sur proposition Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1er étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière ou leurs suppléants respectifs. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1890, 1897, 1899, 1934, 1958 et 1970 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8.4. Obligations de construction

Résolution 2024-06-307

8.4.1. AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc., un délai additionnel expirant le 17 mai 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 286 764, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Jean-Luc Pagé, notaire, le 17 mai 2023, et ce, moyennant une compensation de 201 919,80 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-308

8.4.2. Forterra Pressure Pipe, ULC

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Forterra Pressure Pipe, ULC, un délai additionnel expirant le 17 juin 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 974 058, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e René Lachance, notaire, le 17 juin 1991, et ce, moyennant une compensation de 11 123,30 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2024-06-309

9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Cassandra Duclair, au poste d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-310

9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alex Diotte, Harold Léger et Jean-Charles Masson, et d'embaucher Mélanie Fulham, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-311

9.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rose Pilette, au poste de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-312

9.4. Nomination - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Stéphanie Pilon, au poste de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-313

9.5. Nomination - responsable de l'accueil, du centre de traitement des données et des pièces à conviction - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Catherine Chaput, au poste de responsable de l'accueil, du centre de traitement des données et des pièces à conviction au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-314

9.6. Embauche - étudiant(e) en génie civil - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Amine Seddiki, au poste d'étudiant(e) en génie civil au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-315

9.7. Nomination - contremaître(-esse) planification et transport - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc-Antoine Dufresne, au poste de contremaître(-esse) planification et transport au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-06-316

10.1. Nomination à une commission du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission du conseil ci-après mentionnée :

Commission de la circulation et des transports	Yves Roy, président Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Pierre Ado - Mario Guérin - Bruno Denis (à titre de représentant du service de police) - Frédéric Dorais

La présente résolution modifie la résolution numéro 2024-05-243 pour la commission concernée.

Résolution 2024-06-317

10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-05-046 à CAPFRH-2024-05-063, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-06-318

10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 14 mai 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-05-004 à CDE-2024-05-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 14 mai 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-06-319

10.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-05-089 à CLCC-2024-05-109, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-320

10.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-05-013 à CDAC-2024-05-019, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-06-321

10.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2024-05-005, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-06-322

10.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-05-013 à CCT-2024-05-017, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-06-323

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2024-05-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024, telle que présentée.

Sujet :

10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-06-324

10.10. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2024-05-007, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-06-325

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-326

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 16 mai 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024:

- PIIA 2024-0017 (270, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0054 (810, chemin de la Rivière Nord);
- PIIA 2024-0062 (219, rue Robinson);
- PIIA 2024-0064 (14-16, chemin d'Oka);
- PIIA 2024-0065 (123, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2024-0068 (partie du lot 1 698 626 et lots 3 004 264 et 3 977 026, rue Marie-Victorin);
- PIIA 2024-0073 (211, rue Roy);
- PIIA 2024-0074 (104, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0075 (911, montée Laurin);
- PIIA 2024-0077 (569F, boulevard Arthur-Sauvé).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-06-327

11.1.1. Assurance automobile - ajustement annuel

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le paiement, à Beneva assurances générales, de la somme de 165,68 \$, incluant la taxe de 9 %, représentant l'ajustement de la prime pour l'assurance automobile, et ce, pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-190-00-422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1976 (règlement d'emprunt de 2 010 000 \$ - acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 3, 4, 5, 6 et 7 juin 2024, sous l'autorité du règlement numéro 1976 décrétant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant, d'équipements, d'accessoires et d'autres frais connexes.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-06-328

11.2.1. Demande d'aide financière - programme Aide aux initiatives de partenariat - ministère de la Culture et des Communications - modification à la convention d'aide financière

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à la convention d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat avec le ministre de la Culture et des Communications, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au 2^e avenant dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-329

11.2.2. Demande d'aide financière - Racines plurielles

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et d'adhérer au projet Racines plurielles.

Résolution 2024-06-330

11.2.3. Implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages - conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale afin d'octroyer en commun un contrat d'acquisition d'une flotte de vélos électriques et mécaniques, de stations, ainsi qu'un contrat pour l'entretien des équipements nécessaires, l'opération et la gestion du nouveau réseau de location de vélos en libre accès, avec les villes de Boisbriand, Deux-Montagnes, Rosemère, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Sainte-Thérèse, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-331

11.2.4. L'Association des sculpteurs de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux conditions d'utilisation d'un emplacement localisé au 83, rue Chénier avec L'Association des sculpteurs de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-06-332

11.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - rue Saint-Louis

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail d'occupation du domaine hydrique de l'État relativement au terrain situé derrière l'Église Saint-Eustache (rue Saint-Louis), faisant partie du lit de la rivière des Mille-Îles située en face d'une partie du lot 1 700 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lequel lot sera utilisé à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau, avec le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-190-02-512;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-06-333

11.3.2. Éco Entreprises Québec - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux modalités applicables pour le versement de la compensation financière et des services pris en charge avec Éco Entreprises Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-334

11.3.3. Règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels - désignation de l'autorité compétente

CONSIDÉRANT que le paragraphe 7 de l'article 119 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (chapitre C-37.01) établit la compétence de cette dernière pour agir dans le domaine de l'assainissement de l'atmosphère;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 1 de l'article 159.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (chapitre C-37.01) autorise cette dernière à régir ou prohiber, par règlement, l'émission dans l'atmosphère de substances susceptibles de constituer un polluant et, notamment, déterminer pour toute catégorie de telles substances la quantité ou la concentration maximale dont l'émission dans l'atmosphère est permise;

CONSIDÉRANT que le Plan pour une économie verte adopté par le gouvernement du Québec (ci-après appelé le « Plan ») établit une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT que le Plan a également pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le gouvernement a notamment édicté le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout, (chapitre Q-2, r. 1.1);

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de l'article 6 du Règlement sur les appareils de chauffage au mazout prévoit qu'il est interdit depuis le 31 décembre 2023, dans un bâtiment résidentiel existant, d'installer ou de faire installer un appareil de chauffage de l'espace ou de l'eau fonctionnant en tout ou en partie au moyen d'un combustible fossile si cet appareil a pour but de remplacer un appareil fonctionnant en tout ou en partie au mazout;

CONSIDÉRANT que cette seule restriction n'est pas suffisante pour atteindre nos cibles de décarbonation dans le secteur du bâtiment et effectuer la transition énergétique nécessaire.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville peut désigner, par résolution de son conseil, tout fonctionnaire à son emploi afin d'agir comme autorité compétente de ce dit règlement;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner le chef de division – permis, inspection et service au citoyens ou les inspecteurs(-trices) mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme, à titre d'autorité compétente pour l'application du règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.4. Directeur général

Résolution 2024-06-335

11.4.1. Administration régionale Kativik - fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence et de répartition des appels de services de sécurité incendie avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger les résolutions numéros 2024-02-081 et 2024-04-204;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-336

11.4.2. Administration régionale Kativik - répartition des appels d'un corps de police - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la répartition des appels d'un corps de police avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger les résolutions numéros 2024-02-082 et 2024-04-205;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-337

11.4.3. Échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres - conclusion d'une entente intermunicipale de l'entraide des Basses-Laurentides

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale de l'entraide des Basses-Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres, avec les villes de Blainville, Boisbriand, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-06-338

11.4.4. École nationale des pompiers du Québec - renouvellement et fin d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation en sécurité incendie, conclue en vertu de la résolution 2018-06-438, pour une période d'une (1) année additionnelle, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec l'École nationale des pompiers du Québec, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De mettre fin en date du 1^{er} juillet 2025 à l'entente de gestionnaire de formation en sécurité incendie, conclue en vertu de la résolution 2018-06-438 et renouvelée jusqu'au 30 juin 2025 par la présente résolution, le tout conformément aux dispositions de l'article 7.1 de ladite entente;

D'autoriser le gestionnaire de formation du Service de la sécurité incendie de la Ville de Saint-Eustache, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2024

Le rapport de construction pour le mois de mai 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-06-339

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2024, lesquels totalisent 9 139 581,90 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

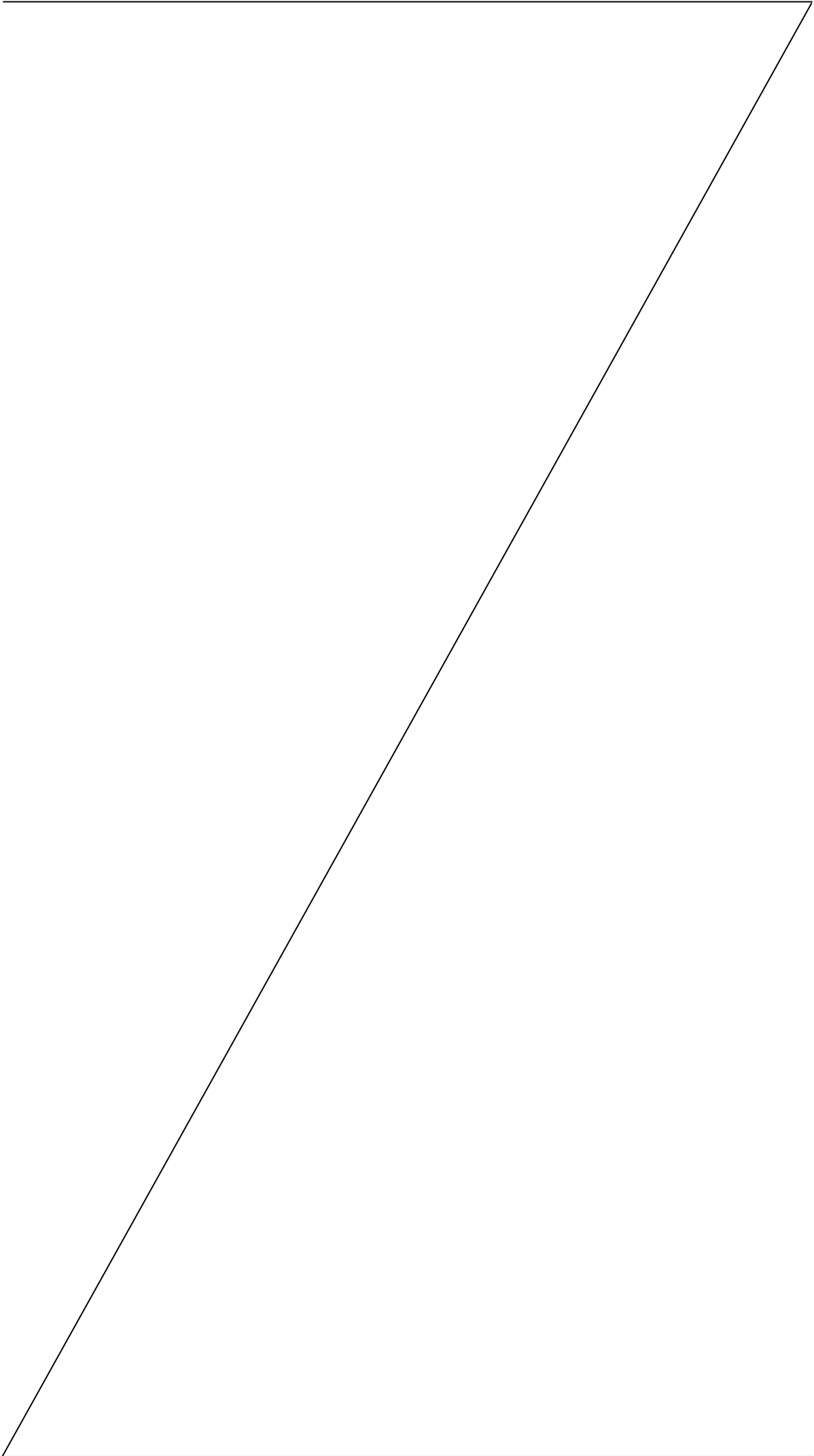
13. Levée de la séance

Résolution 2024-06-340

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2024 – 17 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2. Période de questions**
 - 3. Législation**
 - 3.1. Adoption d'un règlement**
 - 3.1.1.** Règlement numéro 1776-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4. Personnel**
 - 4.1.** Embauche - secrétaire - cabinet du maire
 - 5. Commissions et comité du conseil**
 - 5.1.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024
 - 5.2.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 juin 2024
 - 6. Dossiers des directeurs**
 - 6.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**
 - 6.1.1.** Vente d'un immeuble - Domaine Chénier inc. - partie du lot 1 699 158
 - 6.2. Directeur du module administratif et communautaire**
 - 6.2.1.** Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 6.2.2.** Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue - conclusion d'une convention d'aide financière
 - 7. Levée de la séance**
- /jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **4 juillet 2024 à 17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absents le conseiller Marc Lamarre et les conseillères Sylvie Mallette et Isabel Mattioli.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-07-341

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juillet 2024, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-07-342

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-019 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4. Personnel

Résolution 2024-07-343

4.1. Embauche - secrétaire - cabinet du maire

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mylène Besner, au poste de secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-07-344

5.1. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-06-020 à CATH-2024-06-025, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-345

5.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 juin 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 15 juillet 2024, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures, l'avis public ayant été publié le 27 juin 2024.

Résolution 2024-07-346

5.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 juin 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024:

- PIIA 2024-0058R1 (306, boulevard Léveillé);
- PIIA 2024-0076 (90, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0079 (37, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2024-0085 (261, rue Hector-Lanthier);
- PIIA 2024-0087 (445, boulevard Industriel);
- PIIA 2024-0088 (189, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2024-0094 (225, rue Roy);
- PIIA 2024-0095 (265-267, rue des Sources);
- PIIA 2024-0098 (318, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0099 (655, rue Dubois);
- PIIA 2024-0100 (196, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0102 (243, rue Robinson);

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, aux motifs établis aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024;

- PIIA 2024-0036 (179, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0061 (170 à 200, boulevard Arthur-Sauvé);

DE SURSEOIR pour la demande du Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumise dans le cadre du projet PIIA 2024-0097 (66, rue Saint-Louis), sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Dossiers des directeurs

6.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 5.1.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-07-347

6.1.1. Vente d'un immeuble - Domaine Chénier inc. - partie du lot 1 699 158

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Domaine Chénier inc., une partie du lot 1 699 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie approximative de 4 914 mètres carrés, au prix de 247,24 \$ le mètre carré en plus des frais de démolition, taxes en sus, conditionnellement à ce que la Ville devienne propriétaire de cette partie de lot, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 22 juin 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

6.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-07-348

6.2.1. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

De préciser que la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

De confirmer aux instances l'engagement de la Ville, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

D'assumer tous les coûts non admissibles au PRIMA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-349

6.2.2. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue - conclusion d'une convention d'aide financière

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention d'aide financière relative au prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

7. Levée de la séance

Résolution 2024-07-350

7. Levée de la séance

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 17 juin et 4 juillet 2024
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2023-0177 - 251, rue des Groseillers
 - 3.1.2.** DM 2024-0083 - 187, montée du Domaine
 - 3.1.3.** DM 2024-0096 - 374, rue Saint-Eustache
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
 - 4.3. Adoption de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5.2.** Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2024 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.6.1.** Règlement numéro 1940-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »
- 4.6.2.** Règlement numéro 1968-001 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1968 de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Nomination – Réseau de transport métropolitain (RTM) - EXO
- 5.2.** Résolution d'appui – refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux
- 5.3.** Collecte de sang
- 5.4.** La grande tablée du marché

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Citoyen honoré – Stéphane Lamoureux

7.2. Conseiller du district des Érables

- 7.2.1.** Fauchage propriété municipale à Albatros
- 7.2.2.** Trou béant – chemin de la Rivière Sud
- 7.2.3.** Salle Gilbert Gardner

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.3.1.** Football féminin
- 7.3.2.** Diverses corrections au parc Pierre-Laporte
- 7.3.3.** Suivis de dossiers

7.4. Conseillère du district des Moissons

- 7.4.1.** Problématique double virage - avenue Mathers

7.5. Conseiller du district des Îles

- 7.5.1.** Nouvelle zone inondable
- 7.5.2.** Réfection de la 58^e Avenue (nord)
- 7.5.3.** Fête des citoyens du quartier des Îles

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Achat regroupé - acquisition d'imprimantes, d'appareils multifonctions et d'appareils de production
- 8.1.2.** Fourniture et installation de dômes d'entreposage
- 8.1.3.** Remplacement de consoles de répartition P-25 par une composante logicielle

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.4.** Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.5.** Améliorations générales 2024 - phase III - ajout d'une bordure de béton sur la rue Landry entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Pierre-Laporte
- 8.1.6.** Aménagement paysager - servitude Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. TQM (Corporation TC Énergie) entre le 798, rue du Souvenir et le boulevard Girouard
- 8.1.7.** Conception et construction - pavillon d'accueil et aménagement du parc Nature
- 8.1.8.** Services professionnels d'architecture - préparation des plans et devis et surveillance - réfection de l'enveloppe extérieure - manoir Globensky
- 8.1.9.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent
- 8.1.10.** Travaux de réfection du boulevard Industriel entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)
- 8.1.11.** Travaux de toiture 2024 - Centre communautaire Jean-Labelle et la station de traitement des eaux usées

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1.** Adesa Montréal Corporation

9. Personnel

- 9.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2.** Embauche - peintre plâtrier(-ère) - Service des travaux publics
- 9.3.** Embauche - chef(fe) de division - aménagement et planification - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024
- 10.2.** Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024
- 10.3.** Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2024
- 10.4.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024
- 10.5.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2024 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.6.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024
- 10.7.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024
- 10.8.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024
- 10.9.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2024
- 10.10.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024
- 10.11.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de la réunion tenue le 13 juin 2024
- 10.12.** Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024
- 10.13.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2024

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Acquisition d'un immeuble - lot 6 226 002 - Groupe L'Héritage inc. - modification de la résolution 2020-11-666
- 11.1.2.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 993 - Raymond Bahr
- 11.1.3.** Renouvellement de la protection contre les cyberrisques

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - développement du parc Boisé des Moissons et de la promenade Paul-Sauvé

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Approbation et dépôt d'une demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus - lot 1 428 691
- 11.3.2.** Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides - conclusion d'une entente
- 11.3.3.** Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts – rues de Bellefeuille (de la rue Saint-Laurent à la rue Joly), Joly et Rousseau - présentation de projet
- 11.3.4.** Ville de Bois-des-Filion - fourniture mutuelle de services pour la protection incendie - conclusion d'une entente intermunicipale

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Fixation des sous-catégories d'immeubles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2024 – 19 HEURES**

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2024

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2024

13. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **15 juillet 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire suppléant, monsieur Patrice Paquette, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette, Daniel Goyer, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire suppléant, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents le maire monsieur Pierre Charron, la conseillère Michèle Labelle et le conseiller Marc Lamarre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-07-351

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2024, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2024-07-352

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 17 juin et 4 juillet 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 17 juin et 4 juillet 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-07-353

3.1.1. DM 2023-0177 - 251, rue des Groseillers

Monsieur le maire suppléant et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0177 soumise afin de permettre une distance de 0,60 mètre en marge latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge minimale de 0,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-06-091 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 juin 2024.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-354

3.1.2. DM 2024-0083 - 187, montée du Domaine

Monsieur le maire suppléant et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0083 soumise afin de permettre que le niveau du plancher du garage projeté soit à 7,0 mètres sous le niveau de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un plancher à au moins 0,30 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-06-092 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 juin 2024.

Résolution 2024-07-355

3.1.3. DM 2024-0096 - 374, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire suppléant et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0096 soumise afin de permettre que le bâtiment ait une marge latérale droite de 5,74 mètres, alors que le règlement en vigueur au moment de la construction (1986) établissait cette marge à 6,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-06-093 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 juin 2024.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2024-07-356

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire suppléant mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre que les chauffe-eau de piscine, thermopompe, appareil de climatisation ou autre équipement similaire soient à une distance minimale de 0,5 mètre de la marge arrière.

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Une des personnes présentes formule une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-357

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire suppléant mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions spécifiques applicables de manière à prohiber l'usage 5333 (Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses).

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption de règlements

Résolution 2024-07-358

4.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

Le maire suppléant mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1674-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme » à l'effet de remplacer les termes « Institution scolaire » par les termes « Institution et usage public » à l'article 5.3.1 (Affectation résidentielle (R)), modifier le périmètre de l'affectation « M2 (Mixité centre-ville) » à même une partie de l'affectation « R (résidentielle) », et ajouter à la figure #4 du Programme particulier d'urbanisme - Vieux-Saint-Eustache le numéro et le titre de la figure 13.

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1674-013 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1674 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-359

4.2.2. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Le maire suppléant mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1795-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » à l'effet d'assujettir la zone 1-C-77 aux dispositions de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) particulières applicables au boulevard Arthur-Sauvé.

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1795-021 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Adoption de règlements

Résolution 2024-07-360

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-413 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire suppléant mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-413 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 4.3.2. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-07-361

4.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-414 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire suppléant mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-414 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire suppléant Patrice Paquette donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les éléments requis en lien avec le phasage et les délais de réalisation des différentes phases de réalisation d'un projet intégré.

Résolution 2024-07-362

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 26 août 2024, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire suppléant Patrice Paquette donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à créer la zone 6-H-37 à même les zones P-1 317-1 et C-3 317 ainsi qu'à même une partie de la zone RX-315 dans le but de permettre les usages résidentiels « H-06: Multifamiliale (9 à 12 logements) », « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et de permettre l'usage commercial « C-01 : Quartier » en occupation mixte pour toute façade donnant sur la Terrasse Lemay. Les futurs bâtiments à être érigés devront avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 8 étages.

Résolution 2024-07-363

4.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 26 août 2024, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire suppléant, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire suppléant Patrice Paquette donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté dans le but d'établir des dispositions visant à encadrer le déploiement de projets intégrés et reprendre la définition de certains termes dans la section terminologie du règlement de zonage.

Résolution 2024-07-364

4.5.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 26 août 2024, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.6.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1940-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire suppléant Patrice Paquette donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le délai de mise à disposition de l'animal à 3 jours au lieu de 5 jours.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.6.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1968-001 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1968 de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire suppléant Patrice Paquette donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à abroger le règlement numéro 1968 de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte puisqu'il n'est plus nécessaire.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossiers du maire

Résolution 2024-07-365

5.1. Nomination – Réseau de transport métropolitain (RTM) - EXO

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 26 de *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c.R-25.01);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner par les municipalités de la couronne nord un administrateur au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM) - EXO - pour combler une vacance;

CONSIDÉRANT que ladite loi prévoit un processus de nominations par collège électoral à cette fin;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater monsieur Pierre Charron, maire, ou monsieur Patrice Paquette, maire suppléant, de la Ville de Saint-Eustache, à déposer, auprès du secrétaire général du Réseau de transport métropolitain, la présente résolution, proposant la candidature de monsieur Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny;

D'autoriser monsieur Pierre Charron, maire ou monsieur Patrice Paquette, maire suppléant, de la Ville de Saint-Eustache, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation.

Résolution 2024-07-366

5.2. Résolution d'appui – refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux

CONSIDÉRANT que lorsque le législateur québécois a prévu, à une époque lointaine, cette possibilité pour les institutions religieuses d'être exemptées du paiement de leurs taxes foncières, c'était, de toute évidence, une manière de refléter la volonté de la société québécoise ainsi que des instances gouvernementales de compenser ces institutions pour leur contribution sociale et communautaire;

CONSIDÉRANT que de nos jours, les instances publiques et gouvernementales doivent préconiser la laïcité tout en laissant la liberté aux citoyens de pratiquer la religion de leur choix, et ce, dans le plus grand respect des pratiques religieuses distinctes de tous un chacun, mais aussi en respectant les droits des citoyens qui ne pratiquent aucune religion;

CONSIDÉRANT que l'article 204.12 la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permet uniquement aux propriétaires pouvant être qualifiés à titre d'institution religieuse de bénéficier d'une exemption de paiement de leurs taxes foncières;

CONSIDÉRANT que pour la Ville de Saint-Eustache il est évident que le simple fait d'être un propriétaire, d'avoir une existence légale et d'avoir en son nom la propriété d'immeubles ne constitue pas en soi un acte religieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache, par la présente résolution et les démarches futures qui en découleront, ose poser la question à savoir s'il est juste et équitable dans notre société actuelle de favoriser fiscalement ceux qui pratiquent une religion, et ce, au détriment des autres citoyens et demande, par le fait même, à ce que soit effectuée une vaste revue législative des notions d'exemptions fiscales et des critères devant être respectés afin de pouvoir en bénéficier, le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'obtenir l'appui du monde municipal afin d'inciter le gouvernement du Québec à procéder aux amendements législatifs nécessaires pour préciser ce qu'est une véritable institution religieuse afin d'empêcher les échappatoires et les situations extrêmes qu'a créées et créera une interprétation trop large des dispositions législatives applicables;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'obtenir l'appui des autres municipalités du Québec et des organismes municipaux de tous les niveaux afin que soit remis en question le principe même d'exemption fiscale envers les institutions religieuses en raison, non seulement, de l'évolution de la société québécoise moderne, mais également en raison des impératifs fiscaux auxquels sont confrontées les municipalités;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la Ville de Boisbriand est impliquée dans un litige de nature fiscale qui a fait ressortir des éléments plus que troublants non seulement en ce qui a trait à l'interprétation large et libérale applicable en matière d'exemption religieuse, mais également quant à ce qui est considéré comme étant suffisant pour être reconnu à titre d'institution religieuse au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) et que, dans le cadre de ce dossier, plusieurs millions de dollars en taxes foncières sont en jeu;

CONSIDÉRANT que ce dossier fait ressortir des questionnements sérieux à savoir s'il est toujours juste et approprié de continuer à favoriser fiscalement des entités dites religieuses dans le contexte social, politique et économique actuel, et ce, au détriment des autres organismes communautaires;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée à l'unanimité, il est résolu d'appuyer la Ville de Boisbriand, dans ses représentations auprès de toutes les instances municipales québécoises pour obtenir les appuis nécessaires afin de convaincre le gouvernement du Québec de procéder aux amendements devant être apportés à la *Loi sur la fiscalité municipale* de manière à préciser son cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

Sujet :

5.3. Collecte de sang

Monsieur le maire suppléant remercie les citoyens et félicite les organisateurs ayant participé à la collecte de sang tenue le 2 juillet dernier. Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre renchérit.

Sujet :

5.4. La grande tablée du marché

Monsieur le maire suppléant fait un retour sur le succès de La grande tablée du marché et remercie les intervenants.

6. Période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Citoyen honoré - Stéphane Lamoureux

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne qu'un citoyen, monsieur Stéphane Lamoureux a été honoré pour un acte de bravoure et s'est vu décerné un prix de la part du ministère de la Sécurité publique.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.2. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.2.1. Fauchage propriété municipale à Albatros

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que l'on procède au fauchage sur la propriété de la Ville à l'entrée du secteur Albatros.

Sujet :

7.2.2. Trou béant – chemin de la Rivière Sud

Monsieur le conseiller Daniel Goyer informe qu'il y a un trou sur l'accotement entre le 685 et 696 chemin de la Rivière Sud.

Sujet :

7.2.3. Salle Gilbert Gardner

Monsieur le conseiller Daniel Goyer souligne l'inauguration de la salle Gilbert Gardner au manoir Globensky.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Football féminin

Madame la conseillère Isabel Mattioli souligne la formation d'une équipe mineure de football féminines dans la région.

Sujet :

7.3.2. Diverses corrections au parc Pierre-Laporte

Madame la conseillère Isabel Mattioli suggère que diverses corrections soient apportées au parc Pierre-Laporte.

Sujet :

7.3.3. Suivis de dossiers

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait des suivis de divers dossiers.

7.4. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.4.1. Problématique double virage - avenue Mathers

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état d'une problématique de virage en double sur l'avenue Mathers.

7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Nouvelle zone inondable

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute de la nouvelle zone inondable.

Sujet :

7.5.2. Réfection de la 58^e Avenue (nord)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité de procéder à la réfection de la 58^e Avenue (nord).

Sujet :

7.5.3. Fête des citoyens du quartier des Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer à la fête des citoyens du quartier de Îles qui se tiendra dès le 4 août prochain.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-07-367

8.1.1. Achat regroupé - acquisition d'imprimantes, d'appareils multifonctions et d'appareils de production

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition d'imprimantes, d'appareils multifonctions et d'appareils de production;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2025-8065-64 pour l'acquisition d'imprimantes, d'appareils multifonctions et d'appareils de production, pour la période du 16 août 2025 au 15 août 2028, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-368

8.1.2. Fourniture et installation de dômes d'entreposage

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les industries Harnois inc., relativement à la fourniture et l'installation de dômes d'entreposage, au prix soumis, pour un montant total de 879 175 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-07;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-369

8.1.3. Remplacement de consoles de répartition P-25 par une composante logicielle

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-260 autorisant un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P-25 sous forme de temps d'ondes et de services avec l'entreprise Bell Mobilité inc., pour une période de soixante (60) mois, par suite du processus d'approvisionnement mandaté à la Ville de Blainville;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à la cessation de supporter une composante matérielle du système P-25 par un sous-traitant, l'entreprise procédera à la migration vers une nouvelle composante logicielle afin de garantir un support continu de l'environnement P-25 de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc., relativement au remplacement de consoles de répartition P-25 par une composante logicielle, aux prix soumis, pour un montant total de 116 319,95 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-370

8.1.4. Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de nettoyage de puisards, contrat intervenu avec Beauregard Environnement Itée, devenu Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-32, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2024-03-102;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-371

8.1.5. Améliorations générales 2024 - phase III - ajout d'une bordure de béton sur la rue Landry entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Pierre-Laporte

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Viatek inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2024 - phase III – ajout d'une bordure de béton sur la rue Landry entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Pierre-Laporte, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 151 845 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-207.2;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-372

8.1.6. Aménagement paysager - servitude Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. TQM (Corporation TC Énergie) entre le 798, rue du Souvenir et le boulevard Girouard

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9213-0871 Québec inc. (Lee Ling Paysagement), relativement aux travaux d'aménagement paysager sur la servitude du Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. TQM (Corporation TC Énergie) entre le 798, rue du Souvenir et le boulevard Girouard, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 168 620,35 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-69.01.01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-373

8.1.7. Conception et construction - pavillon d'accueil et aménagement du parc Nature

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro P-73 relativement à la conception et la construction du pavillon d'accueil et l'aménagement du parc Nature.

Résolution 2024-07-374

8.1.8. Services professionnels d'architecture - préparation des plans et devis et surveillance - réfection de l'enveloppe extérieure - manoir Globensky

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux pour la réfection de l'enveloppe extérieure du manoir Globensky aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 80 000 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 35 000 \$, taxes en sus, un montant total maximal de 115 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-01.29.01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-375

8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Avizo Experts-Conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de séparation de réseaux de la rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 25 750 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 69 250 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 95 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-338.1;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Droit de veto du maire :

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, monsieur le maire, Pierre Charron, a avisé la greffière qu'il n'approuve pas la résolution mentionnée ci-dessus. Cette résolution sera soumise de nouveau au conseil à la séance suivante pour y être considérée en priorité.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-376

8.1.10. Travaux de réfection du boulevard Industriel entre le 1001, boulevard Industriel et le boulevard Albert-Mondou

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement aux travaux de réfection du boulevard Industriel entre le 1001, boulevard Industriel et le boulevard Albert-Mondou, pour le scénario 2, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 999 994,30 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.6;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-377

8.1.11. Travaux de toiture 2024 - Centre communautaire Jean-Labelle et la station de traitement des eaux usées

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Toiture Perreault inc., relativement aux travaux de réfection de toiture du Centre communautaire Jean-Labelle et le resurfacement de la toiture de la station de traitement des eaux usées, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 549 000 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-00.12.08;

D'imputer la dépense aux règlements 1937 et 1969, selon les codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, le tout pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2024-07-378

8.2.1. Adesa Montréal Corporation

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 7 avril 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur les lots 1 713 316, 1 713 317 et 1 713 318, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Guy Bélisle, notaire, le 7 avril 1998, et d'actes de transfert intervenus devant M^e Philip Friedman, notaire, les 9 décembre 1999 et 17 juillet 2003, et ce, moyennant une compensation de 19 033,24 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2024-07-379

9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Nancy Castonguay, au poste d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 9.2. de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-07-380

9.2. Embauche - peintre plâtrier(-ère) - Service des travaux publics

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriel Barbe, au poste de peintre plâtrier(-ère) pour le Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2024-07-381

9.3. Embauche - chef(fe) de division - aménagement et planification - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marc-André Credali, au poste de chef(fe) de division - aménagement et planification au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-07-382

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-06-064 à CAPFRH-2024-06-074, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-383

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-06-010 à CDE-2024-06-015, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-384

10.3. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2024-06-008 et CST-2024-06-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-385

10.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-06-110 à CLCC-2024-06-127, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-386

10.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-06-020 à CDAC-2024-06-023, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-387

10.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2024-06-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-07-388

10.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-06-018 à CCT-2024-06-023, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-389

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2024-06-007, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-07-390

10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2024-06-012 à CEE-2024-06-014, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-07-391

10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de la réunion tenue le 13 juin 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2024-06-002 et RVSE-2024-06-003, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 juin 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-07-392

10.12. Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAO-A-2024-06-001, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 6 juin 2024, telle que présentée.

Sujet :

10.13. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2024 est déposé au dossier du conseil.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-07-393

11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 6 226 002 - Groupe L'Héritage inc. - modification de la résolution 2020-11-666

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-666 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu que la Ville procède notamment à l'acquisition du lot 6 266 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le lot 6 266 002 apparaissant à la résolution 2020-11-666 aurait dû être le lot 6 226 002;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2020-11-666 afin de remplacer le lot 6 266 002 par le lot 6 226 002;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-07-394

11.1.2. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 993 - Raymond Bahr

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Raymond Bahr offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot 1 366 993;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Raymond Bahr, le lot 1 366 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 23 100 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 20 juin 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet parc Nature/Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-395

11.1.3. Renouvellement de la protection contre les cyberrisques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada services de risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025, la police d'assurance contre les cyberrisques, le tout pour un montant total de 42 252,27 \$ frais et taxes inclus;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-07-396

11.2.1. Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - développement du parc Boisé des Moissons et de la promenade Paul-Sauvé

CONSIDÉRANT que la MRC de Deux-Montagnes s'est vu attribuer par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une enveloppe dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite favoriser la réalisation de projets qui permettent de rendre accessible à la population les berges de ses différents cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite favoriser l'accès à ses services pour ces citoyens ayant une mobilité restreinte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire procéder en 2025 à l'implantation d'un réseau de stations de location de vélos en libres partages;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 273 000 \$ dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet d'ajout d'équipements et d'infrastructures au parc Boisé des Moissons et ainsi qu'à la promenade Paul-Sauvé;

De demander une aide financière à la MRC de Deux-Montagnes s'élevant à 273 000 \$ pour la réalisation du projet dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

D'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2024-07-397

11.3.1. Approbation et dépôt d'une demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus - lot 1 428 691

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) gère le programme ClimatSol-Plus pour subventionner des projets de caractérisation et de réhabilitation de sites contaminés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme, lorsque les travaux subventionnés se déroulent sur une propriété privée, la Ville agit à titre d'intermédiaire entre le MELCCFP et le requérant;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 428 691, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, a demandé à la Ville de Saint-Eustache d'inscrire la décontamination du terrain au volet 2 du programme ClimatSol-Plus;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite supporter cette démarche;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est situé sur des terrains ayant un potentiel de développement économique;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'acceptation de la demande d'aide financière par le MELCCFP, une convention d'aide financière sera soumise au conseil pour approbation;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus présentée par le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 428 691, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et d'autoriser la transmission de la demande au ministre;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-398

11.3.2. Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la cession d'une borne-fontaine sur la propriété de la Ville, et ce, dans l'emprise de la rue Rochon, avec Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-07-399

11.3.3. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts – rues de Bellefeuille (de la rue Saint-Laurent à la rue Joly), Joly et Rousseau - présentation de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la séparation des réseaux d'égouts - rues de Bellefeuille (de la rue Saint-Laurent à la rue Joly), Joly et Rousseau au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Résolution 2024-07-400

11.3.4. Ville de Bois-des-Filion - fourniture mutuelle de services pour la protection incendie - conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie avec la Ville de Bois-des-Filion, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2024-07-401

11.4.1. Fixation des sous-catégories d'immeubles

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2023, l'Assemblée nationale du Québec sanctionnait le projet de loi 39 modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale*, et que depuis, les catégories d'immeubles prévues à l'article 244.30 de la *Loi sur la fiscalité municipale* sont :

- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Terrains vagues desservis;
- Immeubles forestiers (non utilisée à Saint-Eustache);
- Immeubles agricoles;
- Résiduelle (englobe les immeubles résidentiels);

CONSIDÉRANT qu'en vue de fixer plusieurs taux particuliers à l'égard des immeubles résidentiels, il y a lieu de répartir la composition de la catégorie résiduelle en sous-catégories d'immeubles;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de maintenir la structure de taxation actuelle et de répartir la composition de la catégorie résiduelle selon les sous-catégories suivantes :

- Sous-catégorie 6 logements et plus;
- Sous-catégorie résiduelle.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2024

Le rapport de construction pour le mois de juin 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-07-402

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2024, lesquels totalisent 15 811 523,99 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2024-07-403

13. Levée de la séance

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 AOÛT 2024 – 19 HEURES**

1. Adoption de l'ordre du jour

- * Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent (droit de veto)

2. Adoption d'un procès-verbal

- 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

- 3.1.1.** DM 2024-0071 - 245, rue Louise
3.1.2. DM 2024-0108 - 560, chemin de la Rivière Nord
3.1.3. DM 2024-0110 - 325, rue Renaud

4. Législation

4.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

- 4.1.1.** Règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

- 4.2.1.** Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.3. Consultation et adoption d'un règlement

- 4.3.1.** Règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

4.4. Adoption de règlements

- 4.4.1.** Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
4.4.2. Règlement numéro 1940-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »
4.4.3. Règlement numéro 1968-001 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1968 de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

4.5. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

- 4.5.1.** Règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 AOÛT 2024 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.6. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

- 4.6.1.** Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »
- 4.6.2.** Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations - diverses demandes adressées au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de bonifier la consultation du milieu
- 5.2.** Résolution concernant le financement et la gouvernance du transport collectif sur le territoire de la couronne nord
- 5.3.** Demande au gouvernement - pluies abondantes du 9 août 2024 - Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF)

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Comptage et intervention policière - rue Pilon
- 7.1.2.** Projet locatif St-Esprit
- 7.1.3.** Terrain vacant et mobilier urbain - rue Albert

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.2.1.** Graffitis sur abribus

7.3. Conseiller du district Clair Matin

- 7.3.1.** Félicitations à Vincent Boily

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.4.1.** Nettoyage des berges
- 7.4.2.** Encr'Age
- 7.4.3.** Suivis de dossiers

7.5. Conseiller du district des Îles

- 7.5.1.** Descente de bateau - problématique de circulation
- 7.5.2.** Signalisation - 62^e Avenue et chemin de la Grande-Côte
- 7.5.3.** Félicitations et remerciements - Fête des citoyens du quartier des Îles

7.6. Conseiller du district des Jardins

- 7.6.1.** Travaux - entrée du parc Nature
- 7.6.2.** Remerciements - collectes supplémentaires

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Fourniture, plantation et entretien d'arbres
- 8.1.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.3. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.4. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.5. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.6. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.7. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.8. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.10. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.11. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.12. Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.13. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.14. Centre 9-1-1 de relève et formation à la caserne Henri-Renaud
- 8.1.15. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1. Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.)

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 AOÛT 2024 – 19 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture
- 9.2. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture
- 9.3. Embauche - chef(fe) à la formation - Service des incendies
- 9.4. Nomination - chef(fe) aux opérations - Service des incendies
- 9.5. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police
- 9.6. Nomination - contractuel(le) - Service de police
- 9.7. Embauche - contractuel(le) - Service sport et plein air
- 9.8. Embauche - préposé(e) - Service sport et plein air
- 9.9. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air
- 9.10. Embauche - technicien(ne) en géomatique - Service des technologies de l'information
- 9.11. Nomination - chef(fe) de division - infrastructure et voirie - Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination aux comités ou commissions du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2024
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juillet 2024
- 10.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 juillet 2024
- 10.6. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024
- 10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2024
- 10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 juillet 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 AOÛT 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Acquisition d'un immeuble - partie du lot 2 109 230 et vente d'un immeuble - partie du lot 2 109 225 - Les immeubles BME inc.
- 11.1.2. Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant et piste de BMX
- 11.1.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025
- 11.1.4. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc.
- 11.1.5. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 581 976 - Centre de la petite enfance les explorateurs - modification à une promesse d'achat

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Association du hockey mineur de St-Eustache - conclusion d'une entente
- 11.2.2. Geneviève Jost - conclusion d'une entente
- 11.2.3. Josée et Manon Beauchamp - conclusion d'une entente
- 11.2.4. Patinage Saint-Eustache - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

- 11.3.1. Nomination des inspecteurs régionaux adjoints

11.4. Directeur général

- 11.4.1. Le ministre de la Sécurité publique - programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue - conclusion d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2024
- 12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024
- 12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024

13. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **26 août 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Isabelle Lefebvre et Nicole Carignan-Lefebvre.

Résolution 2024-08-S003
Suspension de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de suspendre la séance ordinaire, il est 19 h 02.

Résolution 2024-08-R004
Reprise de la séance

Au moment de reprendre la séance à 21 h 13, tous les élus(-es) présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Charron, maire.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reprendre la séance ordinaire, il est 21 h 13.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-08-404

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 août 2024, tel que présenté.

Résolution 2024-08-405

Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent (droit de veto)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-375 de ce conseil acceptant la soumission présentée par Avizo Experts-Conseils inc. relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de séparation de réseaux de la rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 25 750 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 69 250 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 95 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations soumises au maire le lendemain de la séance du conseil;

CONSIDÉRANT la décision du maire de ne pas approuver la résolution 2024-07-375 tel qu'en fait foi le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024, le tout conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à nouveau au conseil en priorité ladite résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger la résolution 2024-07-375 de ce conseil acceptant la soumission présentée par Avizo Experts-Conseils inc. relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de séparation de réseaux de la rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 25 750 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 69 250 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 95 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-08-406

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-08-407

3.1.1. DM 2024-0071 - 245, rue Louise

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0071 soumise afin de permettre une largeur minimale du bâtiment à 10,87 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 12 mètres, permettre un ratio de cases de stationnement à 1,43 case par logement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un ratio minimum de 2 cases par logement, permettre une largeur minimale de l'aire d'isolement arrière à +/- 0,99 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 1,50 mètre, permettre une largeur minimale de l'aire d'isolement latérale droite, vis-à-vis l'aire de manœuvre, à 0,30 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 1,50 mètre et permettre le nombre d'arbres à 15 sur le terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un arbre minimum au 7,0 mètres, soit 16 arbres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-07-108 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 juillet 2024.

Résolution 2024-08-408

3.1.2. DM 2024-0108 - 560, chemin de la Rivière Nord

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0108 soumise afin de permettre une largeur de terrain de 9,88 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une largeur de terrain de 10 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-07-109 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 juillet 2024.

Résolution 2024-08-409

3.1.3. DM 2024-0110 - 325, rue Renaud

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0110 soumise afin de permettre l'implantation du bâtiment principal à 3,51 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 4,50 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-07-110 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 25 juillet 2024.

4. Législation

4.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Résolution 2024-08-410

4.1.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation publié le 18 juillet 2024;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le sujet pour la consultation et de retirer le projet de règlement numéro 1675-417 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2024-08-411

4.2.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir des dispositions visant à encadrer le déploiement de projets intégrés et reprendre la définition de certains termes dans la section terminologie du règlement de zonage.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.3. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2024-08-412

4.3.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-042 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet de préciser les éléments requis en lien avec le phasage et les délais de réalisation des différentes phases de réalisation d'un projet intégré.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-042 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Adoption de règlements

Résolution 2024-08-413

4.4.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-415 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-415 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-08-414

4.4.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1940-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1940 concernant les animaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1940-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1940 CONCERNANT LES ANIMAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-08-415

4.4.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1968-001 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1968 de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1968-001 intitulé « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1968 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA 25^e AVENUE, ENTRE L'AUTOROUTE 640 ET LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.5. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour la zone 8-H-16, l'usage résidentiel « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » pour un nombre maximal de 16 logements par bâtiment et d'établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2024-08-416

4.5.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 16 septembre 2024, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.6.1. Avis de motion

Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la disposition applicable dans les zones de risque de mouvement de sol (article 3.4.1.1 Zone de risque faible - Lotissement), de manière à préciser que la superficie minimale d'un lot ne peut être inférieure à 4 000 m² sauf si l'emplacement est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire auquel cas, la superficie minimale d'un lot est celle qui est inscrite à la grille des usages et normes de la zone concernée.

Résolution 2024-08-417

4.6.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement » et de fixer la séance de consultation au 16 septembre 2024, à 19 heures.

Sujet :

4.6.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à créer la zone 6-H-37 à même les zones P-1 317-1 et C-3 317 ainsi qu'à même une partie de la zone RX-315 dans le but de permettre les usages résidentiels « H-06: Multifamiliale (9 à 12 logements) », « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et de permettre l'usage commercial « C-01 : Quartier » en occupation mixte. Les futurs bâtiments à être érigés devront avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 8 étages.

Résolution 2024-08-418

4.6.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 16 septembre 2024, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossiers du maire

Résolution 2024-08-419

5.1. Consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations - diverses demandes adressées au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de bonifier la consultation du milieu

CONSIDÉRANT que la consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, annoncée par monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 11 juin dernier, a débuté le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il a été annoncé que cette consultation a une durée de 90 jours et est prévue prendre fin le 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que 40 règlements et un guide méthodologique applicable à l'établissement des zones inondables et de mobilité sont soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT qu'aucune limite des zones inondables, sous forme de cartes ou autres, selon le guide méthodologique précité établi par le MELCCFP conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'a été rendue publique dans le cadre de la présente consultation, et ce, afin notamment d'illustrer l'étendue du territoire d'application de cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP se doit d'être le responsable de la limite des zones inondables et de mobilité, sous forme de cartes ou autres, ainsi que de leur approbation, dans tous les cas, y compris lorsque la réalisation des limites des zones inondables et de mobilité est confiée par entente à une municipalité, une MRC ou une communauté métropolitaine, conformément à l'article 46.0.2.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a indiqué ne pas avoir l'intention de réaliser des consultations publiques en présentiel, ce qui permettrait à la population d'échanger avec le gouvernement et de se faire entendre de vive voix sur le projet de modernisation du cadre réglementaire et sur l'ensemble du processus;

CONSIDÉRANT que le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques déposé par le gouvernement concerne les sept municipalités situées sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé qu'il estime que près de 77 000 logements pourraient se retrouver en zone inondable au Québec contre 22 000 aujourd'hui, ce qui représente près de 55 000 nouveaux logements pouvant être inclus dans une zone inondable;

CONSIDÉRANT qu'un peu plus de 4 100 propriétés se situent en totalité ou en partie dans une zone inondable selon notre compréhension du territoire d'application du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que selon ce qui précède, une augmentation du nombre de propriétés dans les zones inondables est anticipée en vertu du projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques actuellement en consultation;

CONSIDÉRANT que des ouvrages de protection contre les inondations (OPI) ont été érigés, aménagés ou réaménagés par certaines municipalités dans la MRC afin de protéger adéquatement les citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces ouvrages ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation ou d'un décret du gouvernement du Québec ainsi que d'investissements importants de la part des différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal);

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de prolonger la période de consultation publique au moins jusqu'au 31 octobre 2024 afin de permettre à la population, aux organismes et entreprises concernés, d'émettre leurs commentaires sur le projet de modernisation du cadre réglementaire et sur l'ensemble du processus;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de réaliser des consultations publiques en mode présentiel sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes pour permettre à la population, aux organismes et aux entreprises du territoire d'échanger avec le MELCCFP et de se faire entendre;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de rendre publiques dans le cadre de la présente consultation les limites des zones inondables, incluant les cartographies de zones inondables établies selon le guide méthodologique applicable à l'établissement des zones inondables et de mobilité;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de reconnaître pleinement sa responsabilité dans l'établissement des limites des zones inondables des lacs ou des cours d'eau ainsi que celles des zones de mobilité des cours d'eau, ce qui inclut les cartographies des zones inondables et de mobilité, et ce dans tous les cas, y compris lorsque la réalisation de ces limites sous forme de cartes ou autres est confiée par entente à une municipalité, une MRC ou une communauté métropolitaine conformément à l'article 46.0.2.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de reconnaître le statut et la valeur de protection à l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations érigés aménagés ou réaménagés sur le territoire de la MRC et de prévoir les conditions nécessaires dans le temps pour en assurer la pérennité;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande que cette reconnaissance des ouvrages de protection contre les inondations se traduise entre autres par l'ajout d'une cinquième zone soit une zone protégée par un OPI dans la détermination des limites des zones inondables et dans le cadre réglementaire relatif à la gestion des risques d'inondation;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au MELCCFP de prévoir que les citoyens qui se retrouvent en zone inondable, et qui ne l'étaient pas, puissent avoir l'opportunité de pouvoir protéger leur investissement, par exemple par un rehaussement de terrain ou une fondation hydrofuge et que ces mesures de protection soient reconnues par le gouvernement de manière particulière, par exemple comme des ouvrages de protection, ou qu'ils aient droit à une compensation financière à la valeur de leur investissement avant qu'ils se retrouvent en zone inondable;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-420

5.2. Résolution concernant le financement et la gouvernance du transport collectif sur le territoire de la couronne nord

CONSIDÉRANT que l'offre de transports en commun sur la couronne nord se situe en deçà de sa contribution financière et de son poids démographique dans la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la couronne nord réclament, depuis plusieurs années, une bonification de l'offre de transports en commun sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) permettant la bonification des transports en commun sur la couronne nord n'a toujours pas été approuvé par les autorités compétentes du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de mobilité obligent à densifier davantage le territoire et d'accroître les services de transports en commun;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le déficit d'opération de l'ARTM fut comblé par des mesures de dernière minute pour l'année en cours, sans prévisibilité pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT que l'absence de prévisibilité dans le financement et dans l'offre de services est une contrainte pour l'administration municipale dans l'exercice essentiel de son rôle en matière d'aménagement du territoire et de mobilité;

CONSIDÉRANT que les enjeux de transports en commun doivent être résolus maintenant pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la couronne nord envisagent de solliciter l'opinion de leurs citoyennes et de leurs citoyens quant à l'avenir des transports en commun sur leur territoire;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache réclame que le gouvernement du Québec prenne des mesures immédiates pour :

- Assurer le financement stable et prévisible du transport en commun et;
- Réviser la gouvernance des transports en commun;

Dans le but d'arriver à une bonification substantielle et durable de l'offre de transports en commun pour les citoyennes et les citoyens de la couronne Nord;

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux députés et ministres des circonscriptions de la couronne nord, ainsi qu'aux MRC de la couronne nord.

Résolution 2024-08-421

5.3. Demande au gouvernement - pluies abondantes du 9 août 2024 - Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF)

CONSIDÉRANT les pluies abondantes du 9 août dernier;

CONSIDÉRANT le Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit qu'un sinistre sera admissible si l'eau pénètre dans la résidence par refoulement d'égout ou infiltration à la suite d'une inondation (c'est-à-dire s'il y a débordement d'un cours d'eau à proximité);

CONSIDÉRANT que le premier ministre, M. François Legault, a mentionné que le programme actuel sera élargi afin d'aider les sinistrés actuels;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes sinistrées ont vécu un refoulement d'égout ou infiltration qui n'est pas lié au débordement d'un cours d'eau à proximité;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander au gouvernement d'élargir les conditions d'admissibilité au Programme général d'assistance financière lors de sinistres afin que tout sinistré en raison des pluies abondantes du 9 août dernier soit admissible au programme si l'eau a pénétré dans la résidence par refoulement d'égout ou infiltration;

De transmettre copie de la présente résolution au premier ministre ainsi qu'au député de Deux-Montagnes;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Comptage et intervention policière - rue Pilon

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée la possibilité de procéder à un comptage et une intervention policière sur la rue Pilon.

Sujet :

7.1.2. Projet locatif St-Esprit

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée le stationnement sur la voie publique et la circulation de la rue Cartier et du boulevard Pie-XII.

Sujet :

7.1.3. Terrain vacant et mobilier urbain - rue Albert

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie le Service du génie pour leur suivi et informe les citoyens que des blocs de béton et du mobilier urbain ont été installés sur le terrain vacant de la rue Albert.

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.2.1. Graffitis sur abribus

Monsieur le conseiller Patrice Paquette mentionne la présence de graffitis sur certains abribus de son quartier.

7.3. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.3.1. Félicitations à Vincent Boily

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite Vincent Boily pour avoir amassé des fonds en montant le Kilimandjaro et pour sa persévérance.

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.4.1. Nettoyage des berges

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer au nettoyage des berges le 7 septembre prochain.

Sujet :

7.4.2. Encr'Age

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer en grand nombre au projet Encr'Age.

Sujet :

7.4.3. Suivis de dossiers

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un suivi de ses dossiers.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Descente de bateau - problématique de circulation

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une problématique de circulation sur la 59^e Avenue.

Sujet :

7.5.2. Signalisation - 62^e Avenue et chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'ajouter de la signalisation à l'intersection de la 62^e Avenue et du chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.5.3. Félicitations et remerciements - Fête des citoyens du quartier des Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite et remercie la Maison des jeunes et l'Association des citoyens du quartier des Îles.

7.6. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.6.1. Travaux - entrée du parc Nature

Monsieur le conseiller Yves Roy informe les citoyens sur les travaux en cours à l'entrée du parc Nature.

Sujet :

7.6.2. Remerciements - collectes supplémentaires

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie pour les collectes supplémentaires effectuées suite à la pluie du 9 août dernier. Il remercie également l'ensemble de l'administration pour leur travail.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-08-422

8.1.1. Fourniture, plantation et entretien d'arbres

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Terrassement Sylvain Labrecque inc., relativement à la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 236 533 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-16;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-423

8.1.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la collecte, le transport, l'élimination et le recyclage des résidus domestiques dangereux, contrat intervenu avec C.R.I. Environnement inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-424

8.1.3. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, contrat intervenu avec Desjardins Excavation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-05;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-425

8.1.4. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette, contrat intervenu avec Uniroc inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-22;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-426

8.1.5. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat) de bitumineux à chaud, contrat intervenu avec Pavage St-Eustache ltée, devenu Lafarge Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-35, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-10-583;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-08-427

8.1.6. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de pierre concassée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache Ltée, devenu Lafarge Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-12, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-10-584;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-428

8.1.7. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réparation de bordures, trottoirs et pavage, contrat intervenu avec Gilles Lavoie et Fils SENC, devenu G Lavoie & Fils inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-34 et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2023-03-116;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-429

8.1.8. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau, contrat intervenu avec Navada Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-37, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-09-537;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-08-430

8.1.9. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation, contrat intervenu avec Lumidaire inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-32; D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-431

8.1.10. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell, contrat intervenu avec Navada ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-S-P-39;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-432

8.1.11. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, pour le lot 1, contrat intervenu avec 8160104 Canada inc. (Protect-IP Solutions Globales);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-41;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-08-433

8.1.12. Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service de disposition par enfouissement de matières résiduelles, contrat intervenu avec Complexe Enviro Connexions Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-13;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-434

8.1.13. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires, contrat intervenu avec Formadrain inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-435

8.1.14. Centre 9-1-1 de relève et formation à la caserne Henri-Renaud

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction S.M. Paquet inc., relativement aux travaux d'aménagement d'un centre de relève 9-1-1 et d'une salle de formation à la caserne d'incendie Henri-Renaud, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 415 404,90 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-82.02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-436

8.1.15. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Équipe Laurence inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de séparation de réseaux de la rue de Bellefeuille entre la rue Saint-Marc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

et la rue Saint-Laurent, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 49 200 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 60 400 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 109 600 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-338.1;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2024-08-437

8.2.1. Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.), un délai additionnel expirant le 1^{er} septembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e France Valiquette, notaire, le 24 février 2006, le tout en considération du paiement d'une somme de 2 229,18 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2024-08-438

9.1. Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Amélie Bernard, Laurie Bouchard, Jessica Charbonneau-Vaudeville, Julie Ciavarella, Maxime Cool-Lévesque, Joscelyne Gauthier, Catherine Laroche, Shékhina Martinez-Marcil, Aglaé Morneau, Marie-Pier Piché, Léane Roussel et Yoann Villeneuve, aux postes de contractuel(le) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-439

9.2. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Manon Béland, Nadia Coulombe, Laurence David, Sylvain Jacques, Cynthia Quévillon et Véronique Quévillon, aux postes de serveur(-euse) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-440

9.3. Embauche - chef(fe) à la formation - Service des incendies

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jérôme Virton, au poste de chef(fe) à la formation au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-441

9.4. Nomination - chef(fe) aux opérations - Service des incendies

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Érick Paulin, au poste de chef(fe) aux opérations au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-442

9.5. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexane Moreau, au poste de préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-443

9.6. Nomination - contractuel(le) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Gabrielle Millaire, au poste de contractuel(le) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-444

9.7. Embauche - contractuel(le) - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Audrey Briand, Mychel Brodeur, Lucie Ledoux, Sylvie Lepage-Gagnon, Richard Ouellet, Annie Picard et Caroline Toupin, aux postes de contractuel(le) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-445

9.8. Embauche - préposé(e) - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Nancy Groulx, Luc Therrien et Yan Ouellette-Vachon, aux postes de préposé(e) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-446

9.9. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Cassandra L'Allier et Camille Paquin-Lavigne, aux postes de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-447

9.10. Embauche - technicien(ne) en géomatique - Service des technologies de l'information

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Steve Noukimi, au poste de technicien(ne) en géomatique au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-448

9.11. Nomination - chef(fe) de division - infrastructure et voirie - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Dany Scherrer, au poste de chef(fe) de division - infrastructure et voirie au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2024-08-449

10.1. Nomination aux comités ou commissions du conseil

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des comités ou commissions du conseil ci-après mentionnés :

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Marc-André Credali - Céline Falardeau - Stéphane Larivée - Jocelyne Montreuil - Terry Pola <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Valérie Toupin-Dubé - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Marc-André Credali - Stéphane Larivée - Terry Pola
Commission des services techniques	Sylvie Mallette, présidente Daniel Goyer, vice-président Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yanick Fortier - Pierre-Alexandre Gagnon - Stéphane Larivée - Karine Lorrain
Commission de la sécurité publique	Sylvie Mallette, présidente Raymond Tessier, vice-président Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Sébastien Laplante - Stéphane Larivée - Thierry Vallières <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Claude Jean - Léon Tremblay
Commission de la circulation et des transports	Yves Roy, président Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Pierre Ado - Mario Guérin - Bruno Denis (à titre de représentant du service de police) - Frédéric Dorais - Stéphane Larivée
Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Stéphane Larivée - Bastien Morin - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Gaétan Charest - Danielle Laurin - Émilie Morrisseau - Tony Paré
Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Sylvie Mallette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Marc-André Credali - Terry Pola

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Rouleau-Brunet Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Marc-André Credali - Steve Gatien - Terry Pola

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-01-033, 2024-01-017 et 2024-05-243, pour les comités ou commissions concernés, et remplace la résolution numéro 2024-06-316.

Résolution 2024-08-450

10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-07-075 à CAPFRH-2024-07-084, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-08-451

10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-07-016 à CDE-2024-07-019, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-08-452

10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juillet 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-07-026 et CATH-2024-07-027, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 3 juillet 2024, telles que présentées.

Sujet :

10.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 15 juillet 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.6. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-08-453

10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 juillet 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-08-454

10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 25 juillet 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2024:

- PIIA 2024-0036R1 (179, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0037R1 (70, 41^e Avenue);
- PIIA 2024-0063 (30, chemin d'Oka);
- PIIA 2024-0097 (66 et 72, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0106 (J-142, 25^e Avenue);
- PIIA 2024-0107 (290, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2024-0109 (242, rue Boileau);
- PIIA 2024-0111 (7, rue Bastien);
- PIIA 2024-0112 (206, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2024-0113 (406, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0114 (392, boulevard Arthur-Sauvé);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2024-0072 (245, rue Louise), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2024.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-08-455

11.1.1. Acquisition d'un immeuble - partie du lot 2 109 230 et vente d'un immeuble - partie du lot 2 109 225 - Les immeubles BME inc.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Les immeubles BME inc., une partie du lot 2 109 230 (à être loti) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et de vendre à Les immeubles BME inc., une partie du lot 2 109 225 (à être loti) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, sans contrepartie monétaire de part et d'autre, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat et de vente datée du 29 juillet 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De retirer du domaine public la partie du lot 2 109 225 (à être loti) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes à être vendue à Les immeubles BME inc. aux termes de ladite promesse, étant un terrain vacant d'une superficie approximative de 365 mètres carrés, cette parcelle apparaît en ombragé en bleu au plan dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-08-456

11.1.2. Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant et piste de BMX

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025, la police d'assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulant et pistes de BMX, et ce, moyennant une prime de 7 351,31 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-457

11.1.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-08-458

11.1.4. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à 11200186 Canada inc., une partie du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 2 199 062,50 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 16 juillet 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-459

11.1.5. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 581 976 - Centre de la petite enfance les explorateurs - modification à une promesse d'achat

CONSIDÉRANT que Centre de la petite enfance les explorateurs a signé une promesse d'achat en date du 30 avril 2024 laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2024-05-257;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la modification à la promesse d'achat du Centre de la petite enfance les explorateurs, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la modification à une promesse d'achat datée du 12 août 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-08-460

11.2.1. Association du hockey mineur de St-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'Association du hockey mineur de St-Eustache, une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-461

11.2.2. Geneviève Jost – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de donation d'une œuvre d'art avec Geneviève Jost, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-462

11.2.3. Josée et Manon Beauchamp - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de donation d'une collection originale de photographies prises par leur père, feu Germain Beauchamp, ou provenant de sa collection personnelle de photographies anciennes, avec Josée et Manon Beauchamp, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-08-463

11.2.4. Patinage Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux avec Patinage Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2024-08-464

11.3.1. Nomination des inspecteurs régionaux adjoints

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer à titre d'inspecteurs régionaux adjoints dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire RCI-2005-01, les fonctionnaires mentionnés ci-après :

- Alexandre Bernier-Guindon;
- Annie Bélanger;
- Francis Bibeau;
- Isabelle Gélinas;
- Marc-André Credali;
- Michel Jasmin;
- Nicolas Bédard;
- Terry Pola;
- Vincent Bolduc-Dufour.

11.4. Directeur général

Résolution 2024-08-465

11.3.1. Le ministre de la Sécurité publique - programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux modalités de versement de subventions pour le développement et la diffusion d'une formation interne ou d'un projet de sensibilisation et d'éducation du public et pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue avec le ministre de la Sécurité publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2024

Le rapport de construction pour le mois de juillet 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-08-466

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2024, lesquels totalisent 8 812 954,28 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

13. Levée de la séance

Résolution 2024-08-467

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2024**
- 3. Législation**
 - 3.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 3.1.1. Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »**
 - 3.1.2. Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 3.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 3.2.1. Règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 3.3. Retrait d'un projet de règlement**
 - 3.3.1. Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 3.4. Adoption d'un règlement**
 - 3.4.1. Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 3.5. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 3.5.1. Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 3.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 3.6.1. Règlement numéro 1924-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »**
- 4. Dossiers du maire**
 - 4.1. Suivi des pluies abondantes du 9 août 2024**
 - 4.2. Compte rendu pour le transport collectif**
 - 4.3. Festival de la galette**
- 5. Période de questions**
- 6. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 6.1. Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 6.1.1. Budget 2025 - projets**
 - 6.1.2. Suivi de dossier - logement complémentaire**
 - 6.1.3. Suivi de dossier - inondation**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2024 – 19 HEURES**

6. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)

6.2. Conseillère du district des Moissons

6.2.1. Remerciements

6.3. Conseiller du district des Îles

6.3.1. Lampadaire - rue Saint-Laurent

6.3.2. Traverse piétonnière - intersection chemin de la Grande-Côte et terrasse Lemay

6.3.3. Remerciements pour les collectes spéciales

7. Affaires courantes

7.1. Soumissions et contrats

7.1.1. Acquisition d'un balai de rue de type aspirateur

7.1.2. Fourniture et installation de caméras

7.1.3. Services professionnels d'arpentage

7.1.4. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12 - exercice d'une option de renouvellement

7.1.5. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 6 et 8 – cession de contrat et exercice d'une option de renouvellement

7.1.6. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée - exercice d'une option de renouvellement

7.1.7. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

7.1.8. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts - exercice d'une option de renouvellement

7.1.9. Recherche de fuites de conduites d'aqueduc - exercice d'une option de renouvellement

7.1.10. Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement

7.1.11. Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement

7.1.12. Transport et disposition de boues sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

7.1.13. Travaux d'aération, de fertilisation de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement

7.1.14. Aménagement d'une piste cyclable - 25^e Avenue (de la rue Hector-Lanthier à la sortie est de l'autoroute 640)

7.1.15. Conception et construction du pavillon d'accueil et aménagement du parc Nature

7.1.16. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2024 – 19 HEURES**

8. Personnel

- 8.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 8.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 8.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 8.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 8.5. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air

9. Commissions et comité du conseil

- 9.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 21 août 2024
- 9.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024
- 9.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 14 août 2024
- 9.4. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 13 août 2024
- 9.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 19 août 2024
- 9.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 20 août 2024
- 9.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024
- 9.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 août 2024

10. Dossiers des directeurs

10.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 10.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 924 - Manon Paquette et Linda Paquette
- 10.1.2. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 925 - Marie Lapointe, Liette Racine et Yvon Luneau
- 10.1.3. Vente pour non-paiement de taxes

10.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 10.2.1. Culture pour tous - conclusion d'une entente
- 10.2.2. Réseau express métropolitain (REM) - demande d'autorisation pour l'aménagement d'un passage multifonctionnel dans l'emprise du REM
- 10.2.3. Service national des sauveteurs inc. - convention d'aide financière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2024 – 19 HEURES**

10. Dossiers des directeurs (suite)

10.3. Directeur du module technique et de l'environnement

10.3.1. Approbation d'un mémoire - zones inondables

10.3.2. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - rue Monseigneur-Prévost (entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent) - présentation de projet

11. Rapports et comptes du mois

11.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2024

11.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 août 2024

11.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2024

12. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 septembre 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-09-468

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet :

« 4.1. Service funéraire de monsieur Joseph Guerra »;
- Par conséquent, les sujets 4.1., 4.2., et 4.3., deviendront respectivement les sujets 4.2., 4.3. et 4.4.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-09-469

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2024.

3. Législation

3.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2024-09-470

3.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement » à l'effet de modifier la disposition applicable dans les zones de risque de mouvement de sol (article 3.4.1.1 Zone de risque faible - Lotissement), de manière à préciser que la superficie minimale d'un lot ne peut être inférieure à 4 000 m² sauf si l'emplacement est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire auquel cas, la superficie minimale d'un lot est celle qui est inscrite à la grille des usages et normes de la zone concernée.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement ».

Résolution 2024-09-471

3.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de créer la zone 6-H-37 à même les zones P-1 317-1 et C-3 317 ainsi qu'à même une partie de la zone RX-315 dans le but de permettre les usages résidentiels « H-06: Multifamiliale (9 à 12 logements) », « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et de permettre l'usage commercial « C-01 : Quartier » en occupation mixte. Les futurs bâtiments à être érigés devront avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 8 étages.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

3.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2024-09-472

3.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-419 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour la zone 8-H-16, l'usage résidentiel « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » pour un nombre maximal de 16 logements par bâtiment et d'établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Des personnes présentes formulent des questions ou des commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-419 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

3.3. Retrait d'un projet de règlement

Résolution 2024-09-473

3.3.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le projet de règlement numéro 1675-416 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

3.4. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-09-474

3.4.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-418 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-418 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

3.5. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

3.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier pour la zone 3-I-19, les dispositions spécifiques applicables de manière à prohiber l'usage 5333 (Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses (avec entreposage extérieur)).

Résolution 2024-09-475

3.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 21 octobre 2024, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

3.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

3.6.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1924-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les titres des postes de la Ville inclus dans la définition d'autorité compétente du règlement, prévoir que cette dernière est chargée de son application et l'autoriser, de même que le procureur de la Ville, à intenter des recours judiciaires de nature civil ou pénal.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4. Dossiers du maire

Sujet :

4.1. Service funéraire de monsieur Joseph Guerra

Monsieur le maire souligne le décès de monsieur Joseph Guerra, ancien conseiller municipal à la Ville.

Sujet :

4.2. Suivi des pluies abondantes du 9 août 2024

Monsieur le maire fait un suivi des actions posées et à être posées par la Ville dans le cadre des pluies abondantes du 9 août 2024.

Sujet :

4.3. Compte rendu pour le transport collectif

Monsieur le maire effectue un compte rendu pour le transport collectif.

Sujet :

4.4. Festival de la galette

Monsieur le maire souligne le succès du Festival de la galette. Il remercie les bénévoles et les élus pour leur participation et leur engagement.

5. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

6. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

6.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

6.1.1. Budget 2025 - projets

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de projets dans le cadre du budget 2025.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

6.1.2. Suivi de dossier - logement complémentaire

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un suivi du dossier de logement complémentaire.

Sujet :

6.1.3. Suivi de dossier - inondation

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un suivi du dossier suite aux pluies du 9 août dernier.

6.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

6.2.1. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie madame Thérèse Olivier pour ses années de bénévolat au sein de l'Association du quartier des Moissons, et madame Andra Zaharia pour son soutien au conseil d'administration de son association. Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de son association.

6.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

6.3.1. Lampadaire - rue Saint-Laurent

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que deux lampadaires semblent dangereux face au parc Mathers sur la rue Saint-Laurent.

Sujet :

6.3.2. Traverse piétonnière - intersection chemin de la Grande-Côte et terrasse Lemay

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute d'une possible traverse piétonne à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la terrasse Lemay.

Sujet :

6.3.3. Remerciements pour les collectes spéciales

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie la Ville et les employés pour les collectes spéciales effectuées suite aux fortes pluies du 9 août dernier.

7. Affaires courantes

7.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-09-476

7.1.1. Acquisition d'un balai de rue de type aspirateur

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Équipements Saniquip-Bergor inc., relativement à l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur, au prix soumis, pour un montant total de 381 005 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-06;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-477

7.1.2. Fourniture et installation de caméras

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Universal Protection Service of Canada Corporation, relativement à la fourniture et l'installation de caméras, au prix soumis, pour un montant total de 25 228 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-I-P-23;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-478

7.1.3. Services professionnels d'arpentage

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Labre et Associés, arpenteurs-géomètres inc., relativement aux services professionnels d'arpentage, aux taux horaires soumis, pour un montant total approximatif de 53 450 \$, taxes en sus, pour la période du 17 septembre 2024 au 31 août 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-G-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire de chacun des projets concernés;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-479

7.1.4. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12 - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de vêtements pour le Service de police, pour les lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12, contrat intervenu avec Martin & Lévesque inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-P-P-19;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-480

7.1.5. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 6 et 8 – cession de contrat et exercice d'une option de renouvellement

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a adjugé à Centre du travailleur F.H. inc. le contrat 2021-P-P-19 fourniture de vêtements pour le Service de police pour les lots 6 et 8;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cession du contrat 2021-P-P-19 fourniture de vêtements pour le Service de police de la Ville de Saint-Eustache lots 6 et 8;

CONSIDÉRANT que Centre du travailleur F.H. inc. a cédé à Le Groupe J.S.V. inc. plusieurs contrats en vigueur incluant notamment les droits et obligations résultant de ce contrat;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le consentement de la Ville est requis pour donner effet à la cession du contrat, conformément à l'article 11.01 des modalités du contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à la cession du contrat, dans la mesure où les conditions de l'entente sont respectées;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'entente de cession intervenue entre le Centre du travailleur F.H. inc. et Le Groupe J.V.S. inc., dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de vêtements pour le Service de police, pour les lots 6 et 8, contrat intervenu avec Centre du travailleur F.H. inc. et cédé à Le Groupe J.S.V. inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-P-P-19;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-481

7.1.6. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des huit (8) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la gestion d'un site de dépôt de neige usée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache ltée, devenu Lafarge Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-11;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-482

7.1.7. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la cinquième des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre, pour le scénario 1, contrat intervenu avec Vallerex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-483

7.1.8. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts, contrat intervenu avec 142975 Canada Ltée (Mironor);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-09 et selon le prix révisé conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-484

7.1.9. Recherche de fuites de conduites d'aqueduc - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'un service de recherche systématique de fuites de conduites d'aqueduc, contrat intervenu avec Gorléau inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-485

7.1.10. Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat, contrat intervenu avec Sani-Gear inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 14 mars 2025 au 13 mars 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-N-P-02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-486

7.1.11. Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie, contrat intervenu avec Prévention-incendie Safety first inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 28 février 2025 au 27 février 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-487

7.1.12. Transport et disposition de boues sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement, consentie à la Ville aux termes du contrat relatif au transport et à la disposition de boues sanitaires, contrat intervenu avec Enviro Connexions / Waste Connections of Canada Inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-E-P-15;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-488

7.1.13. Travaux d'aération, de fertilisation de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux d'aération, de fertilisation, de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs, contrat intervenu avec Pelouse Santé inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-S-P-14;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-489

7.1.14. Aménagement d'une piste cyclable - 25^e Avenue (de la rue Hector-Lanthier à la sortie est de l'autoroute 640)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Pavage des Moulins inc., relativement à l'aménagement d'une piste cyclable sur la 25^e Avenue (de la rue Hector-Lanthier à la sortie est de l'autoroute 640), aux prix soumis, pour un montant total maximal de 283 635 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.23;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-490

7.1.15. Conception et construction du pavillon d'accueil et aménagement du parc Nature

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Geyser inc., pour les scénarios 1 et 2, relativement à la conception et la construction du pavillon d'accueil et l'aménagement du parc Nature, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 5 087 000 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-73.2;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-491

7.1.16. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 11974904 Canada inc. (Hydrocam), relativement aux travaux de nettoyage et d'inspection télévisée par caméra conventionnelle 2024, aux prix soumis, pour un montant total de 90 590,06 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-307.9.8;

D'imputer la dépense au règlement 1935, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8. Personnel

Résolution 2024-09-492

8.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Pierre Barbe, Emily Desrosiers et Alessandro Petrella, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-493

8.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Lucie Marchitto, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-494

8.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Eve-Marie Gohier, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-495

8.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maryse Dallaire, Catherine Ferland, William Hegyes, Dominic Milette et Myriam Vaillancourt, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-496

8.5. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Émile Bélanger, au poste de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Commissions et comité du conseil

Résolution 2024-09-497

9.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 21 août 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-08-085 à CAPFRH-2024-08-092, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 août 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-09-498

9.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-08-020 à CDE-2024-08-025, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-09-499

9.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 14 août 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-08-028 à CATH-2024-08-031, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 14 août 2024, telles que présentées.

Sujet :

9.4. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 13 août 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 13 août 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-500

9.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 19 août 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-08-128 à CLCC-2024-08-139, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 août 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-09-501

9.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 20 août 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2024-08-024, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 20 août 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-09-502

9.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-08-024 à CCT-2024-08-031, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 27 août 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-09-503

9.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 août 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 22 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

VOTENT POUR LA PROPOSITION: Michèle Labelle, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan Lefebvre et Yves Roy;

VOTENT CONTRE LA PROPOSITION: Daniel Goyer et Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

Résolution 2024-09-504

9.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 août 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 22 août 2024:

- PIIA 2024-0116 (210, rue Roy);
- PIIA 2024-0117 (160, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0118 (367, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0119 (375, rue Boileau);
- PIIA 2024-0120 (480, 25^e Avenue);
- PIIA 2024-0121 (350, rue Saint-Eustache);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2024-0061R (200, boulevard Arthur-Sauvé), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 22 août 2024.

VOTENT POUR LA PROPOSITION: Michèle Labelle, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan Lefebvre et Yves Roy;

VOTENT CONTRE LA PROPOSITION: Daniel Goyer et Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

10. Dossiers des directeurs

10.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-09-505

10.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 924 - Manon Paquette et Linda Paquette

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Manon Paquette et Linda Paquette offrent de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Manon Paquette et Linda Paquette, le lot 1 366 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 49 846 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la promesse de vente dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-506

10.1.2. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 925 - Marie Lapointe, Liette Racine et Yvon Luneau

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Marie Lapointe, Liette Racine et Yvon Luneau offrent de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Marie Lapointe, Liette Racine et Yvon Luneau, le lot 1 366 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 60 000 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la promesse de vente datée du 26 août 2024, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-507

10.1.3. Vente pour non-paiement de taxes

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles dont la liste apparaît au document intitulé « Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes (vente qui aura lieu le 27 novembre 2024) » et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à vendre les immeubles à l'enchère publique le 27 novembre 2024 à la salle du conseil municipal, situé au 2^e étage de la mairie de Saint-Eustache, et donner les avis prescrits par la Loi;

D'autoriser la Ville à enchérir, lors de la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 27 novembre 2024, sur les immeubles qui seront mis en vente;

D'autoriser madame Jocelyne Montreuil, trésorière, ou son(sa) représentant(e) autorisé(e), à enchérir et acquérir les immeubles, pour et au nom de la Ville;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-09-508

10.2.1. Culture pour tous - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Culture pour tous, une entente de services de médiation culturelle pour la réalisation du projet Racines Plurielles, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-09-509

10.2.2. Réseau express métropolitain (REM) - demande d'autorisation pour l'aménagement d'un passage multifonctionnel dans l'emprise du REM

CONSIDÉRANT que tel qu'annoncé, le Réseau express métropolitain (REM) de Deux-Montagnes sera en fonction en 2025;

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Eustache et de Deux-Montagnes souhaitent l'aménagement d'un lien multifonctionnel direct sous l'autoroute 640, reliant le boulevard Industriel et la station du REM à Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la création de ce lien multifonctionnel faciliterait l'accès des résidents et des travailleurs à la station du REM ainsi qu'au parc industriel de Saint-Eustache;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT le concept préparé par la Ville de Saint-Eustache et daté du 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été partie prenante du projet et nous accorde son appui entre autres dans l'étude de mobilité à la station du REM préparé par STANTEC et daté du 29 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que ce lien contribuerait à réduire la congestion routière et à promouvoir l'utilisation des modes de transport actifs;

CONSIDÉRANT que ce lien multifonctionnel s'inscrit dans les objectifs de développement urbain et de mobilité durable des deux villes ainsi que des différents gouvernements;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre les deux villes aurait un impact positif sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que ce lien permettrait un passage sécurisé pour les piétons et les cyclistes sous l'autoroute 640, réduisant ainsi les risques d'accident et améliorant la sécurité pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de ce lien encouragerait l'utilisation du vélo et de la marche, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la promotion de modes de vie plus sains;

CONSIDÉRANT que cette autorisation favoriserait l'économie locale en facilitant les déplacements des travailleurs, ce projet ayant reçu plusieurs appuis d'entreprises du parc industriel de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a adopté la résolution 2020-05-271 afin de sensibiliser le REM pour développer ce lien, cela sans suite de leur part;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au Réseau express métropolitain (REM) d'autoriser les villes de Saint-Eustache et de Deux-Montagnes à aménager un passage multifonctionnel dans l'emprise du REM.

Résolution 2024-09-510

10.2.3. Service national des sauveteurs inc. - convention d'aide financière

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation avec le Service national des sauveteurs inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2024-09-511

10.3.1. Approbation d'un mémoire - zones inondables

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'approuver le mémoire sur le nouveau projet de règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-512

10.3.2. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - rue Monseigneur-Prévost (entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent) - présentation de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la séparation des réseaux d'égouts - rue Monseigneur-Prévost (entre la rue Saint-Marc et la rue Saint-Laurent) au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

11. Rapports et comptes du mois

Sujet :

11.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2024

Le rapport de construction pour le mois d'août 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

11.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 août 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-09-513

11.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'août 2024, lesquels totalisent 4 907 574,26 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

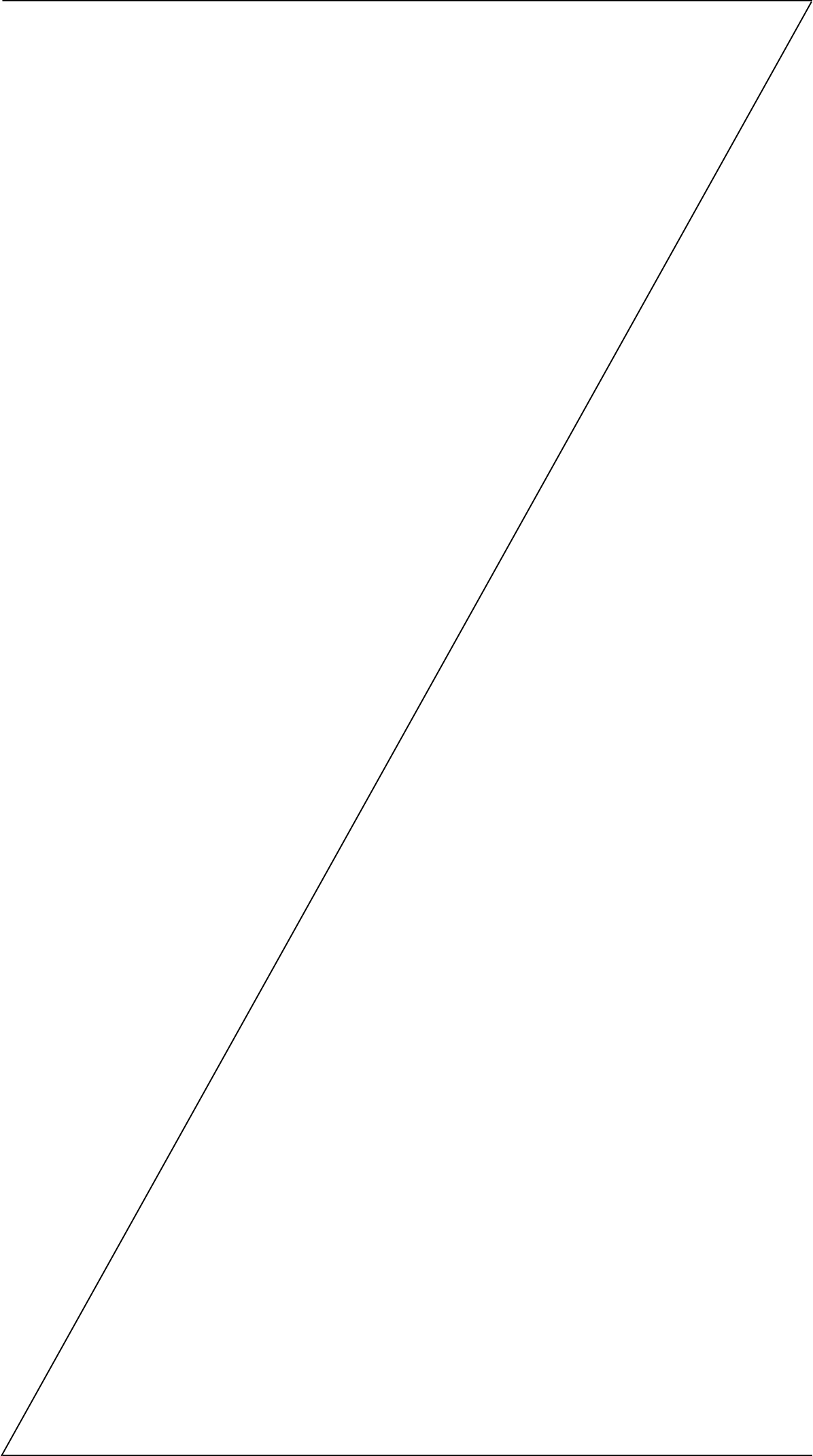
12. Levée de la séance

Résolution 2024-09-514

12. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024**
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2024-0127 - 275, boulevard Arthur-Sauvé**
 - 3.1.2. DM 2024-0131 - 367, chemin de la Grande-Côte**
 - 3.1.3. DM 2024-0137 - 102, rue Éric**
 - 3.1.4. DM 2024-0148 - 695-697, rue Dubois**
 - 3.1.5. DM 2024-0151 - 535, rue Bibeau**
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »**
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.2.3. Règlement numéro 1924-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »**
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1830-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »**
- 5. Dossier du maire**
- 6. Période de questions**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2024 – 19 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1. Hommage - entreprises du quartier
- 7.1.2. Murale collective
- 7.1.3. Fêtez l'Halloween avec l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.2. Conseillère du district des Moissons

- 7.2.1. Remerciements - journée de distribution d'arbres
- 7.2.2. Remerciements - soirées d'information - refoulement

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1. Suivi - terrains mal entretenus
- 7.3.2. Cartes des zones inondables

7.4. Conseillère du district du Carrefour

- 7.4.1. Journée portes ouvertes - caserne Henri-Renaud
- 7.4.2. Piste cyclable - parc Chénier
- 7.4.3. Rue Saint-Laurent

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025
- 8.1.2. Travaux de pavage et bétonnage dans la cour des travaux publics
- 8.1.3. Collecte et transport des matières résiduelles - modification de contrat
- 8.1.4. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - modification de contrat
- 8.1.5. Gainage d'une conduite d'aqueduc - rue Hémond (entre les rues Saint-Laurent et Nadon)
- 8.1.6. Remplacement de la chaudière du manoir Globensky
- 8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue, 44^e Avenue, 45^e Avenue, rue Ducharme et rue Caron au sud du chemin de la Grande-Côte

8.2. Émission d'obligations

- 8.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 084 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2024

8.3. Obligation de construction

- 8.3.1. Société en commandite Albatros

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2024 – 19 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Nomination - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture
- 9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 9.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 9.4. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police
- 9.5. Nomination - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.6. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air
- 9.7. Embauche - menuisier(-ière) ébéniste - Service des travaux publics
- 9.8. Nomination - ouvrier(-ière) - Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination à une commission du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 10 septembre 2024
- 10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 24 septembre 2024
- 10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2024
- 10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024
- 10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 16 septembre 2024
- 10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024
- 10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 25 septembre 2024
- 10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2024
- 10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2024
- 10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024
- 10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024
- 10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 26 septembre 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 5 559 475 - Société de gestion Mathers inc.
- 11.1.2. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 11.1.3. Vente d'un immeuble - lot 1 975 294 - Immo GL inc.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Accord de subvention supplémentaire - Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 11.2.2. Artiste Caroline Fafard - licence de communication publique - conclusion d'une entente
- 11.2.3. Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes - protocole de visibilité corporative - conclusion d'une entente
- 11.2.4. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement - conclusion d'une entente
- 11.2.5. Demande d'aide financière - Conseil des arts et des lettres du Québec - programme « Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques »
- 11.2.6. Directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache »
- 11.2.7. Implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages - conclusion d'une entente intermunicipale
- 11.2.8. L'aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes - conclusion d'une entente
- 11.2.9. L'écluse des Laurentides - conclusion d'une entente
- 11.2.10. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

- 11.3.1. Schéma de couverture de risques d'incendie - dépôt du rapport d'activités 2023
- 11.3.2. Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) - conclusion d'une entente

11.4. Directeur général

- 11.4.1. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - programme de défibrillation externe automatisée (DEA) - conclusion d'une entente
- 11.4.2. Conditions de travail des employés cadres

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2024 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général (suite)

11.4.3. Demande d'aide financière - Agriculture et Agroalimentaire Canada - programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) »

11.4.4. Ville de Laval - licence d'utilisation de droits d'auteur et convention d'utilisation d'équipement - programme de prévention Préven-Quête « Relations amoureuses 2.0 » - conclusion d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2024

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2024

13. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **21 octobre 2024** à 19 heures.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-10-515

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, avec les modifications suivantes :

- Ajouter le sujet :

« **5.1.** Correspondance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - zone inondable

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

7.5.1. Semaine nationale des organismes communautaires autonomes ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-10-516

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-10-517

3.1.1. DM 2024-0127 - 275, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une personne a formulé une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0127 soumise afin de :

- Permettre une marge arrière à 0,80 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 1,5 mètre;
- Permettre une marge latérale gauche à 0,0 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 1,5 mètre;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Permettre que la largeur de l'aire d'isolement en cour latérale gauche et en cour arrière soit de 0,0 mètre, alors que le règlement numéro 1675 indique une largeur minimale de 1,5 mètre;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-09-136 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

Résolution 2024-10-518

3.1.2. DM 2024-0131 - 367, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une personne a formulé une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0131 soumise afin de :

- Permettre une aire d'isolement entre le stationnement et la ligne de lot latérale gauche de 1,05 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 1,50 mètre;
- Permettre une aire d'isolement entre le stationnement prévu et la ligne de lot arrière de 1,15 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 1,50 mètre;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-09-137 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

Résolution 2024-10-519

3.1.3. DM 2024-0137 - 102, rue Éric

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une personne a formulé une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0137 soumise afin de permettre une marge arrière à 6,72 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 7,60 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-09-138 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

Résolution 2024-10-520

3.1.4. DM 2024-0148 - 695-697, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0148 soumise afin de permettre un bâtiment de 2 671,1 m² sur un lot de 30 530,3 m², représentant un taux d'occupation du terrain de 8,75 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage, pour la zone concernée, prévoit que le taux d'occupation minimal soit de 25 %, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-09-139 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

Résolution 2024-10-521

3.1.5. DM 2024-0151 - 535, rue Bibeau

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0151 soumise afin de permettre les dérogations suivantes pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 109 logements :

- Permettre que l'alignement d'arbres le long des lignes de lot comporte 15 arbres alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige la plantation d'un arbre au 7,0 mètres le long des lignes de lot arrière et latérales, soit un minimum de 21 arbres;
- Permettre une aire de stationnement souterraine au-dessus du niveau du sol naturel, de sorte qu'une partie du mur soit visible et qu'un remblai soit aménagé afin de camoufler une partie de ce mur, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que les aires de stationnement souterraines soient entièrement aménagées sous le niveau du sol naturel, de sorte qu'aucune partie du mur ne soit visible et qu'aucun remblai ne soit autorisé;
- Permettre une pente de terrain pouvant aller jusqu'à 15 % à partir de l'emprise de la voie publique adjacente à l'immeuble, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une pente maximale du terrain de 1,5 % à partir de la limite de l'emprise de toute voie publique adjacente à l'immeuble;
- Permettre une réduction de l'aire d'isolement en marge latérale et arrière à une longueur variant de 0,46 mètre à 1,50 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une aire d'isolement minimale d'une longueur de 1,50 mètre.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-09-140 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 26 septembre 2024.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2024-10-522

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions spécifiques applicables de manière à prohiber l'usage 5333 (Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses (avec entreposage extérieur)).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Une des personnes présentes formule une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2024-10-523

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1673-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1673-012 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1673 DE LOTISSEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-10-524

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-421 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-421 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-10-525

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1924-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1924-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1924 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à abroger l'article 14.5.1.12 intitulé « Dispositions applicables aux zones 4-H-01, 4-H-02, 4-H-03, 4-H-04, 4-H-08, 4-H-11, 4-H-13, 4-H-15, 4-H-16, 4-H-17, 4-H-18, 4-H-20 et 4-H-29 ».

Résolution 2024-10-526

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 18 novembre 2024, à 19 heures.

4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1830-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Résolution 2024-10-527

5.1. Correspondance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - zone inondable

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au sujet des citoyens situés en zone inondable;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que la Ville se joigne à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et invite le ministre à réunir sans tarder les acteurs municipaux afin de définir les principaux paramètres, en matière de relocalisation, d'indemnisation, de rachat de propriétés, d'aide à la rénovation résiliente et de mise en place d'ouvrage de résilience et de protection; le tout, afin de soutenir les citoyens localisés en zone inondable;

De transmettre une copie de cette résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Hommage - entreprises du quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état du succès de certaines entreprises de son quartier.

Sujet :

7.1.2. Murale collective

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de l'inauguration de la murale collective sous le pont Arthur-Sauvé.

Sujet :

7.1.3. Fêtez l'Halloween avec l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à venir célébrer l'Halloween avec son association.

7.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.2.1. Remerciements - journée de distribution d'arbres

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie la Ville, ses employés et ses collègues pour l'organisation et leur participation lors de la journée de distribution d'arbres.

Sujet :

7.2.2. Remerciements - soirées d'information - refoulement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie la Ville pour les soirées d'information en lien avec les fortes pluies du mois d'août dernier.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Suivi - terrains mal entretenus

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que certains terrains de son quartier sont mal entretenus.

Sujet :

7.3.2. Cartes des zones inondables

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le maire pour ses interventions dans le suivi de ce dossier.

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.4.1. Journée portes ouvertes - caserne Henri-Renaud

Madame la conseillère Sylvie Mallette effectue un retour sur la journée des portes ouvertes à la caserne Henri-Renaud qui s'est tenue le 21 septembre dernier.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.4.2. Piste cyclable - parc Chénier

Madame la conseillère Sylvie Mallette informe les citoyens qu'une piste cyclable au parc Chénier a été aménagée et est maintenant accessible.

Sujet :

7.4.3. Rue Saint-Laurent

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée la possibilité d'effectuer des travaux d'amélioration sur la rue Saint-Laurent entre les rues Albert et Hémond.

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.5.1. Semaine nationale des organismes communautaires autonomes

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens que la semaine nationale des organismes communautaires autonomes a lieu cette semaine.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-10-528

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sodrox Chemicals Ltd, relativement à la fourniture d'hydroxyde de sodium 50 % (soude caustique) (#produit E4), au prix de 1,1950 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-529

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par UBA inc., relativement à la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % (#produit C3 c)), au prix de 0,8200 \$ / l, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-530

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par UBA inc., relativement à la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % (#produit C3 j)), au prix de 0,4700 \$ / l, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-531

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par SNF Canada Ltd., relativement à la fourniture de polymère - eau potable (#produit B1.7), au prix de 5,2900 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-532

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture de silicate de sodium « n » (#produit D1), au prix de 0,6670 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-533

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture de sulfate d'aluminium 48,8 % (#produit A2), au prix de 0,3410 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-534

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Solutions Canada Ltd., relativement à la fourniture de pass 10 (#produit A3.2), au prix de 3,5095 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-535

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., relativement à la fourniture de polymère décantation eaux usées (#produit B2.1), au prix de 4,4600 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-536

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par SNF Canada Ltd, relativement à la fourniture de polymère déshydratation des boues (#produit B3.3), au prix de 5,9800 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-537

8.1.1. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture d'alufer 10 % (#produit A4), au prix de 0,3610 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-538

8.1.2. Travaux de pavage et bétonnage dans la cour des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par G Lavoie & fils inc., relativement aux travaux de pavage et bétonnage dans la cour des travaux publics, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 113 841 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-27;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-539

8.1.3. Collecte et transport des matières résiduelles - modification de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de modifier la fréquence de la collecte pour les conteneurs semi-enfouis dans un secteur spécifique, en instaurant une collecte hebdomadaire des déchets domestiques et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec 9386-0120 Québec inc., dossier 2023-T-P-14, conclu en vertu de la résolution 2023-11-670, relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles, blocs 1 et 2, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 2 340 \$ par semaine de collecte supplémentaire, taxes en sus, pour la période du 23 septembre 2024 au 28 février 2028, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-540

8.1.4. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - modification de contrat

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 65, qui modifie principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement* en matière de consigne et de collecte sélective, le gouvernement du Québec a désigné Éco Entreprises Québec comme organisme responsable de l'encadrement et du soutien de la gestion et de l'application des compensations, notamment pour l'entretien des bacs roulants;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à un remboursement conformément à l'entente financière entre la Ville et Éco Entreprises Québec, la Ville doit octroyer un nouveau contrat pour l'entretien des bacs roulants, lequel devra débuter avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres a donc été publié et que l'entrée en vigueur prévue du contrat sera le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT le commun accord avec l'adjudicataire actuel;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec USD Global inc., dossier 2019-T-P-42, conclu en vertu de la résolution 2019-10-605 et renouvelé aux termes des résolutions 2020-08-423, 2021-08-480, 2022-07-417 et 2023-08-437, relativement à la gestion et le service à domicile pour l'entretien des bacs roulants, et de modifier la date de fin de contrat au 30 novembre 2024 au lieu du 31 décembre 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-541

8.1.5. Gainage d'une conduite d'aqueduc - rue Hémond (entre les rues Saint-Laurent et Nadon)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sanexen Services Environnementaux inc., relativement aux travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sur la rue Hémond (entre les rues Saint-Laurent et Nadon), aux prix soumis, pour un montant total de 233 737 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-188.01;

D'imputer la dépense au règlement 1959, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-542

8.1.6. Remplacement de la chaudière du manoir Globensky

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Le groupe Centco inc., relativement au remplacement de la chaudière du manoir Globensky, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 219 200 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-1.30;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil et au fonds patrimonial;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-543

8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue, 44^e Avenue, 45^e Avenue, rue Ducharme et rue Caron au sud du chemin de la Grande-Côte

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Équipe Laurence inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de renouvellement de conduites de la 43^e Avenue, 44^e Avenue, 45^e Avenue, rue Ducharme et rue Caron au sud du chemin de la Grande-Côte, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 52 500 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 95 250 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 147 750 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.6;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Émission d'obligations

Résolution 2024-10-544

8.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 084 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 084 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1686	55 700 \$
1899	35 300 \$
1900	4 223 400 \$
1900	466 600 \$
1908	97 000 \$
1928	393 500 \$
1937	242 000 \$
1951	593 000 \$
1958	133 300 \$
1958	317 100 \$
1959	317 500 \$
1969	334 500 \$
1970	183 400 \$
1970	454 700 \$
1970	1 337 000 \$
1971	900 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1899, 1900, 1908, 1928, 1937, 1951, 1958, 1959, 1969, 1970 et 1971, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 novembre 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1^{er} étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
8. Que les obligations soient signées par le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la trésorière ou l'assistante-trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 084 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1686, 1899, 1900, 1908, 1928, 1937, 1951, 1958, 1959, 1969, 1970 et 1971, la Ville de Saint-Eustache émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1899, 1900, 1928, 1937, 1958, 1959, 1969, 1970 et 1971, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 1908 et 1951, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8.3. Obligation de construction

Résolution 2024-10-545

8.2.1. Société en commandite Albatros

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Société en commandite Albatros, un délai additionnel expirant le 2 décembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 336 161,38 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9. Personnel

Résolution 2024-10-546

9.1. Nomination - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Noémie Ducharme, au poste de serveur(-euse) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-547

9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Aline Corneault et d'embaucher Nycole Jolivet, aux postes de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-548

9.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Océane Plouffe, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-549

9.4. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche et de nommer Sélina Daunais, au poste de préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-550

9.5. Nomination - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Sarah Bélanger, au poste de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-551

9.6. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Abdelmalek Abbadi, Adrian Bagrin et Kyle Carter, et d'embaucher Christian Arcea et Mai Linh Bougie, aux postes de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-552

9.7. Embauche - menuisier(-ière) ébéniste - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Nicolas Forest, au poste de menuisier(-ière) ébéniste au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-553

9.8. Nomination - ouvrier(-ière) - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Maxime Constantin, Pascal Coulombe et Michel Dionne, aux postes d'ouvrier(-ière) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2024-10-554

10.1. Nomination à une commission du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission du conseil ci-après mentionnée :

Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Marc-André Credali - Stéphane Larivée - Terry Pola <u>Membre consultatif - externe :</u> - Marie-Pier Côté

La présente résolution modifie la résolution numéro 2024-08-449 pour la commission concernée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-555

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-09-093 à CAPFRH-2024-09-100, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-556

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le
17 septembre 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-09-026 et CDE-2024-09-027, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-557

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la
réunion tenue le 10 septembre 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-09-032 et CATH-2024-09-033, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 septembre 2024, telles que présentées.

Sujet :

**10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le
24 septembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 24 septembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-10-558

**10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion
tenue le 9 septembre 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-09-140 à CLCC-2024-09-149, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-559

**10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion
tenue le 17 septembre 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-09-025 à CDAC-2024-09-027, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-560

**10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le
16 septembre 2024**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2024-09-007 à CSP-2024-09-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 septembre 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-561

10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-09-033 et CCT-2024-09-034, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-562

10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 25 septembre 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2024-09-008 et CBSPT-2024-09-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 25 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-563

10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2024-09-015 à CEE-2024-09-019, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-10-564

10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2024-09-003, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-10-565

10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2024-09-004, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024, telle que présentée.

Sujet :

10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-10-566

10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 26 septembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-567

10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 26 septembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024:

- PIIA 2022-0136R1 (210, rue Roy);
- PIIA 2023-0167R1 (202, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0122 (58, 62^e Avenue);
- PIIA 2024-0126 (275, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0130 (367, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0132 (E-569, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0133 (338, rue Jean-Baptiste-Campeau);
- PIIA 2024-0135 (11, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0136 (22, boulevard Industriel);
- PIIA 2024-0138 (507, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0139 (130-375, avenue Mathers);
- PIIA 2024-0140 (118, chemin des Îles-Corbeil);
- PIIA 2024-0141 (505, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0142 (521, rue Saint-Eustache);

DE REFUSER les Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, aux motifs établis aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024.

- PIIA 2024-0129 (113, rue Bellerive);
- PIIA 2024-0145 (535, rue Bibeau).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-10-568

11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 5 559 475 - Société de gestion Mathers inc.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Société de gestion Mathers inc., le lot 5 559 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 1,00 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 8 octobre 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.1.2. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-569

11.1.3. Vente d'un immeuble - lot 1 975 294 - Immo GL inc.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Immo GL inc., une partie du lot 1 975 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 10 667,50\$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 7 octobre 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-10-570

11.2.1. Accord de subvention supplémentaire - Fonds du Canada pour la présentation des arts

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts pour le projet « Programmation 2023 et 2024 »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite conclure une entente de subvention supplémentaire d'un montant de 11 500 \$ avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention supplémentaire avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts pour la réalisation du projet « Programmation 2023 et 2024 », le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

Que la Ville de Saint-Eustache demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-571

11.2.2. Artiste Caroline Fafard - licence de communication publique - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Mutatis Mutandis (Les choses devant être changées, l'ayant été) » avec l'artiste Caroline Fafard, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-572

11.2.3. Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes - protocole de visibilité corporative - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un protocole de visibilité corporative avec la Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-573

11.2.4. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution numéro 2020-09-523;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-574

11.2.5. Demande d'aide financière - Conseil des arts et des lettres du Québec - programme « Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques », au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-575

11.2.6. Directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-10-576

11.2.7. Implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages - conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale pour l'implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages afin d'octroyer en commun un contrat d'acquisition d'une flotte de vélos électriques et mécaniques, de stations, ainsi qu'un contrat pour l'entretien des équipements nécessaires, l'opération et la gestion du nouveau réseau de location de vélos en libre accès, avec la Ville de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution numéro 2024-06-330;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-577

11.2.8. L'aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat avec L'aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-578

11.2.9. L'écluse des Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour les services d'un travailleur de rue avec L'écluse des Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-579

11.2.10. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement - conclusion d'une entente

CONSIDÉRANT que depuis 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu pour conséquence de provoquer une hausse du coût des logements disponibles et a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logement;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa, de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes permettant de rencontrer les objets mentionnés à cet article;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit qu'une municipalité doit, pour être admissible à son volet 1, offrir des services d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis ou en mandater une tierce partie;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite soutenir la Ville de Saint-Eustache afin qu'elle maintienne son soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme, la SHQ et la Ville de Saint-Eustache doivent conclure une entente de financement;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1), avec la Société d'habitation du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer que le conseil a pris connaissance de l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1);

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2024-10-580

11.3.1. Schéma de couverture de risques d'incendie - dépôt du rapport d'activités 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport d'activités 2023 sur le schéma de couverture de risques d'incendie dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-10-581

11.3.2. Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la réalisation de travaux de déminéralisation pour la plantation de neuf (9) arbres en panier de broche sur le site de l'école Clair Matin situé au 250, rue Therrien, avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.4. Directeur général

Résolution 2024-10-582

11.4.1. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - programme de défibrillation externe automatisée (DEA) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au programme de défibrillation externe automatisée (DEA) avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-583

11.4.2. Conditions de travail des employés cadres

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de renouvellement des conditions de travail des employés cadres, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2031, avec l'Association des cadres de la Ville de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire, le directeur général, le directeur général adjoint et directeur du module technique et de l'environnement, le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-584

11.4.3. Demande d'aide financière - Agriculture et Agroalimentaire Canada -programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) »

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) », à Agriculture et Agroalimentaire Canada;

D'autoriser la conseillère en développement agricole à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-10-585

11.4.4. Ville de Laval - licence d'utilisation de droits d'auteur et convention d'utilisation d'équipement - programme de prévention Préven-Quête « Relations amoureuses 2.0 » - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'octroi d'une licence d'utilisation de droits d'auteur et convention d'utilisation d'équipement dans le cadre du programme de prévention Préven-Quête « Relations amoureuses 2.0 » avec la Ville de Laval, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2024

Le rapport de construction pour le mois de septembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-10-586

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2024, lesquels totalisent 9 592 611,98 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

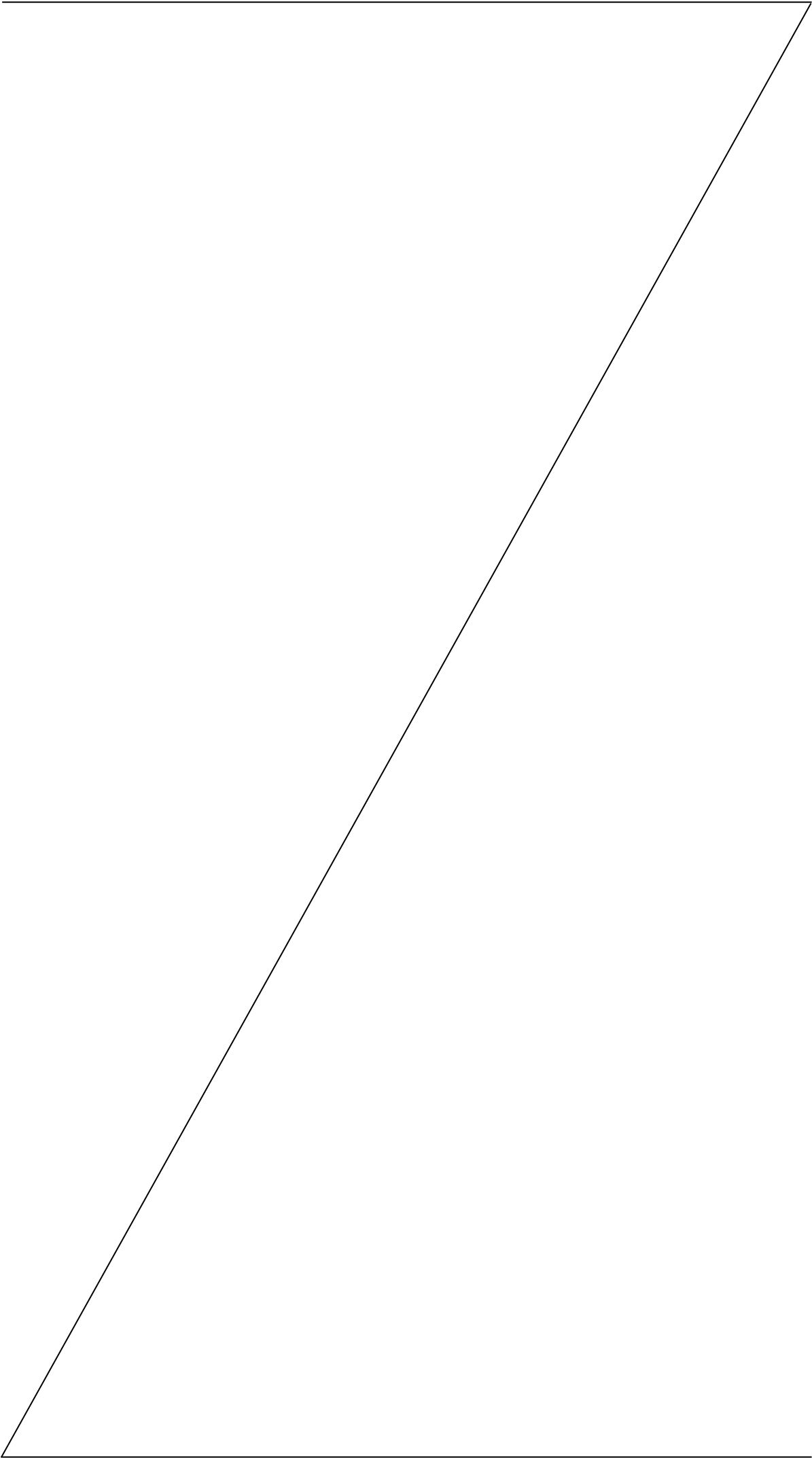
Résolution 2024-10-587

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024
- 3. Consultation et/ou décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2024-0159 – 365, chemin de la Grande-Côte
 - 3.2. Démolition**
 - 3.2.1.** Bâtiment d'intérêt patrimonial – 72-76, rue Saint-Louis
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2024-0165 - lot 1 366 766 – 883, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
 - 5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Adoption de règlements**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.2.** Règlement numéro 1830-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 5.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 5.3.1.** Règlement numéro 1978 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »
 - 5.3.2.** Règlement numéro 1979 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
 - 5.3.3.** Règlement numéro 1980 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

5. Législation (suite)

5.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements (suite)

- 5.3.4.** Règlement numéro 1981 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »

6. Dossiers du maire

- 6.1.** Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate - 19 novembre 2024
- 6.2.** Journée internationale des bénévoles - 5 décembre 2024

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.1.1.** Végétation - bord de l'eau
- 8.1.2.** Noël à Saint-Eustache à vos agendas
- 8.1.3.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - activités

8.2. Conseillère du district des Moissons

- 8.2.1.** Zone scolaire - 25^e Avenue
- 8.2.2.** Félicitations - Marianne Dumas
- 8.2.3.** Remerciements - rencontre sur les nouvelles cartes de zones inondables

8.3. Conseiller du district des Îles

- 8.3.1.** Chemin des Îles Yale - acquisition
- 8.3.2.** Ceinture verte
- 8.3.3.** Remerciements - travaux chalet René-Chartrand

8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 8.4.1.** 9^e édition de la grande semaine des tout-petits
- 8.4.2.** Remerciements et félicitations - citoyen

8.5. Conseillère du district du Carrefour

- 8.5.1.** Félicitations - Philippe de Montigny
- 8.5.2.** Félicitations aux cadets policiers(-ières)

8.6. Conseiller du district Rivière-Nord

- 8.6.1.** Piste cyclable endommagé - rue du Souvenir
- 8.6.2.** Ensemencement - parc linéaire - rue du Souvenir

9. Dépôt des états comparatifs

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

10. Affaires courantes

10.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

10.2. Soumissions et contrats

10.2.1. Acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires

10.2.2. Fourniture, entretien et gestion des bacs roulants

11. Personnel

11.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

11.2. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque

11.3. Embauche - agent(e) de développement - Service des communications et des relations avec les citoyens

11.4. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police

11.5. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air

11.6. Nomination - contremaître(-esse) voirie et voir - Service des travaux publics

11.7. Nomination - contremaître(-esse) planification et transport - Service des travaux publics

12. Commissions et comité du conseil

12.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024

12.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024

12.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

12.4. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024

12.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire

12.5.1. Procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

12.5.2. Procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2024

12.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

12.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 29 octobre 2024

12.8. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

12.9. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024

12.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2024

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

13. Dossiers des directeurs

13.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

13.1.1. Acquisitions - parc Nature

13.1.1.1. Lot 1 366 990

13.1.1.2. Lot 1 367 005

13.1.1.3. Lot 1 367 006

13.1.1.4. Lot 1 367 010

13.1.2. Acquisition - lot 3 903 232 – Sa Majesté le Roi du chef du Canada

13.1.3. Acquisition - lot 1 366 949 - André Brunet et Marie Lazure

13.1.4. Déclaration des intérêts pécuniaires

13.1.5. Les terres du possible inc. - partie du lot 1 367 047 - conclusion d'un bail

13.1.6. Politique numéro POL-1044 intitulée « Politique sur l'utilisation des médias sociaux »

13.1.7. Politique numéro POL-1045 intitulée « Politique sur la nétiquette »

13.1.8. Transaction - servitude (partie de lot 1 367 428) - Ferme Gérard Renaud inc.

13.1.9. Vente d'un immeuble - lot 1 431 366 - Hugo Philippe, Jean-Sébastien Légaré-Philippe et Karl Desjardins Paradis

13.2. Directeur du module administratif et communautaire

13.2.1. 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) - conclusion d'une entente

13.2.2. Centre d'entraide Racine-Lavoie - conclusion d'une entente

13.2.3. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement - conclusion d'une entente

13.2.4. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

13.2.5. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif

13.2.6. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion

13.2.7. Directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache »

13.2.7.1. Abrogation de la résolution 2024-10-575

13.2.7.2. Adoption

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

13. Dossiers des directeurs (suite)

13.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

13.2.8. FestivalOpéra de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

13.2.9. Jeunesse Atout inc. - conclusion d'une entente

13.2.10. La Mouvance Centre de femmes - conclusion d'une entente

13.2.11. Maison des jeunes de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

13.2.12. Sympos'Arts de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

13.3. Directeur du module technique et de l'environnement

13.3.1. Tricentris - non-renouvellement de l'adhésion

13.4. Directeur général

13.4.1. Autorité régionale de transport métropolitain - conclusion d'une entente

13.4.2. Demande d'aide financière - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie - programme d'appui aux projets de développement économique

13.4.3. Utilisation du fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales (réserve financière)

14. Rapports et comptes du mois

14.1. Rapport de construction pour le mois d'octobre 2024

14.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024

14.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2024

15. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **18 novembre 2024 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-11-588

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, avec la modification suivante :

- Retirer le sujet :

« **8.4.1.** 9^e édition de la grande semaine des tout-petits »;

Par conséquent la numérotation du sujet 8.4.2. est modifiée.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2024-11-589

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024.

3. Consultation et/ou décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-11-590

3.1.1. DM 2024-0159 – 365, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0159 soumise afin de permettre la présence d'une descente au sous-sol sur le mur latéral gauche à 1,21 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 1,50 mètre et permettre la présence d'une rampe d'accès en cour avant à 1,67 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise un empiètement maximal en cour avant de 2,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-10-161 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 24 octobre 2024.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

3.2. Démolition

Résolution 2024-11-591

3.2.1. Bâtiment d'intérêt patrimonial – 72-76, rue Saint-Louis

CONSIDÉRANT la résolution du Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles portant le numéro CAADDI-2024-11-002 adoptée le 5 novembre 2024;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte de la résolution du Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles autorisant la délivrance du certificat d'autorisation dans le cadre de la demande de démolition portant le numéro 2024-0346 relative au bâtiment d'intérêt patrimonial du 72-76, rue Saint-Louis, et ce, sans condition, laquelle est plus amplement décrite à la résolution CAADDI-2024-11-002 adoptée par le Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles à sa réunion tenue le 5 novembre 2024;

Que le conseil n'entend pas réviser la décision adoptée par ladite résolution.

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2024-11-592

4.1.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0165 - lot 1 366 766 - 883, boulevard Arthur-Sauvé

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0165.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation publique le 16 décembre prochain quant à ce projet de PPCMOI.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0165 vise à autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est exclusivement située dans la seule zone concernée 3-H-35 et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifié au cadastre du Québec et comprise entièrement dans la zone 3-H-35, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1795 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à bonifier le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de logements dans la ville;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle R prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge latérale minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,0 mètres pour le bâtiment C;
- Autoriser une marge arrière minimale de 6,0 mètres au lieu de 10,0 mètres pour le bâtiment C;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment principal sur un lot;
- Autoriser plus d'un bâtiment accessoire sur un lot;
- Autoriser l'aménagement de cases de stationnement devant une façade principale;
- Autoriser un ratio de stationnement de 1,8 case au lieu de 2 cases par logement incluant les cases pour visiteurs situées à l'extérieur et identifiées, pour un total de 94 cases au lieu de 104;
- Autoriser que les cases de stationnement pour visiteur soient à une distance de plus de 75 mètres de rayon des bâtiments;
- Autoriser une entrée charretière et une allée d'accès ayant 11,44 mètres de largeur au lieu de 10,0 mètres;
- Autoriser une entrée charretière à angle au lieu d'être perpendiculaire à la rue;
- Autoriser une remise ayant une longueur de mur de 7,2 mètres au lieu de 6 mètres;
- Autoriser un indice de canopée 31 % au lieu de 40 % et permettre de ne pas respecter l'alignement d'arbres au 7,0 mètres aux endroits indiqués au plan;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les frais de parc de 10 % devront être payés;

CONSIDÉRANT que des arbres matures seront préservés, intégrés et mis en valeur par les aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'espace végétalisé sur le site s'élève à 56 %;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé permettra de limiter les nuisances pouvant être attribuées aux usages commerciaux adjacents, de sécuriser la zone résidentielle par rapport à une zone commerciale limitrophe et d'agrémenter le milieu de vie par des aménagements composés d'une façon prédominante d'arbres, d'arbustes ou autres végétaux;

CONSIDÉRANT que l'éclairage devra être confiné au site et devra essentiellement être dirigé vers le sol;

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement seront agrémentées d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure contribuant à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que des inscriptions « non-stationnement » devront être prévues dans les allées d'accès pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence, le cas échéant;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que, n'eût été la présence des servitudes sur le site, la norme de canopée aurait été atteinte;

CONSIDÉRANT que le pourcentage de canopée est respecté lorsqu'on retire du calcul les espaces où la plantation n'est pas permise;

CONSIDÉRANT qu'un très grand nombre d'arbres seront plantés sur le site;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'arbustes et de vivaces prévu en dessous des lignes électriques permettra de dissimuler les cases de stationnement et d'offrir un écran visuel avec l'usage commercial voisin;

CONSIDÉRANT que les plans d'architectures Espace Terra - GBD - dossier 19250 produits par DKA et le plan d'implantation projeté produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 33 253, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0165, pour autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitation sur une partie du lot existant numéro 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est entièrement située dans la zone concernée 3-H-35, et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des écrans antibruit soient aménagés au sol et que la qualité et les caractéristiques des matériaux de revêtement extérieur et des fenêtres réduisent les risques de transmission du bruit à l'intérieur des bâtiments et offrent une insonorisation conforme au règlement de contrôle intérimaire RCI-2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;

De tenir une consultation publique le 16 décembre 2024 et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2024-11-593

5.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'abroger l'article 14.5.1.12 intitulé « Dispositions applicables aux zones 4-H-01, 4-H-02, 4-H-03, 4-H-04, 4-H-08, 4-H-11, 4-H-13, 4-H-15, 4-H-16, 4-H-17, 4-H-18, 4-H-20 et 4-H-29 ».

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5.2. Adoption de règlements

Résolution 2024-11-594

5.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-420 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-420 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-11-595

5.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-017 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

5.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1978 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1979 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.3.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1980 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.3.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1981 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour procéder à l'inspection d'une résidence dans le but d'aider les propriétaires à intervenir sur leur immeuble afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

6. Dossiers du maire

Résolution 2024-11-596

6.1. Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate - 19 novembre 2024

CONSIDÉRANT qu'annuellement en moyenne 6500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Eustache au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de la Ville de Saint-Eustache » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

Résolution 2024-11-597

6.2. Journée internationale des bénévoles - 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT que plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT que l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT que l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles;

Que la Ville de Saint-Eustache illumine l'hôtel de ville en blanc, bleu et/ou vert le soir du 5 décembre 2024 afin de souligner cette journée;

Que la Ville de Saint-Eustache profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.1.1. Végétation - bord de l'eau

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de la végétation située sur le bord de l'eau qui affecte la visibilité de la rivière.

Sujet :

8.1.2. Noël à Saint-Eustache à vos agendas

Madame la conseillère Isabel Mattioli donne quelques dates d'événements qui auront lieu à Saint-Eustache dans le cadre de Noël.

Sujet :

8.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - activités

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités organisées par l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.2.1. Zone scolaire - 25^e Avenue

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre suggère que soit analysée la possibilité de revoir la limite de vitesse dans la zone scolaire de l'école Terre-des-Jeunes pendant les travaux de reconstruction de l'école.

Sujet :

8.2.2. Félicitations - Marianne Dumas

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre félicite une citoyenne de son quartier qui vient de publier son premier roman.

Sujet :

8.2.3. Remerciements - rencontre sur les nouvelles cartes de zones inondables

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie ses collègues, la direction et l'administration pour leur excellent travail au sujet de la rencontre sur les nouvelles cartes de zones inondables.

8.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.3.1. Chemin des Îles Yale - acquisition

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait un suivi quant à l'acquisition par la Ville d'une partie du chemin des Îles Yale suivant les travaux de construction du nouveau pont des Îles Yale.

Sujet :

8.3.2. Ceinture verte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie monsieur le maire ainsi que les intervenants impliqués présents lors de la rencontre dans le dossier de la ceinture verte.

Sujet :

8.3.3. Remerciements - travaux chalet René-Chartrand

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les gens impliqués dans les travaux effectués au chalet René-Chartrand.

8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.4.1. Remerciements et félicitations - citoyen

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie et félicite le citoyen qui, grâce à son sens civique, a avisé ses voisins que leur maison était la proie des flammes.

8.5. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.5.1. Félicitations - Philippe de Montigny

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne qu'un répartiteur du centre d'appels d'urgence de la Ville a été sélectionné parmi les finalistes du prix « Appel méritoire 2024 » par l'Association des centres d'urgence du Québec et le félicite pour avoir remporté la deuxième place.

Sujet :

8.5.2. Félicitations aux cadets policiers(-ières)

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie et félicite les cadets policiers pour leur excellent travail.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.6. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.6.1. Piste cyclable endommagé - rue du Souvenir

Monsieur le conseiller Patrice Paquette indique que la piste cyclable sur la rue du Souvenir est endommagée.

Sujet :

8.6.2. Ensemencement - parc linéaire - rue du Souvenir

Monsieur le conseiller Patrice Paquette indique qu'à plusieurs endroits sur le parc linéaire de la rue du Souvenir, l'ensemencement n'est pas uniforme.

9. Dépôt des états comparatifs

Résolution 2024-11-598

9. Dépôt des états comparatifs

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt des états comparatifs et d'approuver les amendements budgétaires préparés par la trésorière de la Ville, dont copie est déposée au dossier du conseil.

10. Affaires courantes

10.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2024-11-599

10.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Isabel Mattioli, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), du 19 novembre 2024 au 17 mars 2025.

10.2. Soumissions et contrats

Résolution 2024-11-600

10.2.1. Acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à l'acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires dans le dossier de l'appel d'offres portant le numéro 2024-N-P-25.

Résolution 2024-11-601

10.2.2. Fourniture, entretien et gestion des bacs roulants

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par USD Global inc., relativement à la fourniture, l'entretien et la gestion des bacs roulants, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 216 617,20 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2024-T-P-19;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Personnel

Résolution 2024-11-602

11.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Laurence Hamann et d'embaucher Marilou Laberge, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-603

11.2. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nancy Castonguay et Geneviève Joyal, aux postes de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-604

11.3. Embauche - agent(e) de développement - Service des communications et des relations avec les citoyens

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Cassandra Gauthier, au poste d'agent(e) de développement au Service des communications et des relations avec les citoyens, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-605

11.4. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexandra Laplante, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-606

11.5. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Daniel Arcand, Gabriel Dussault, Marie Flore Kra, Daphné Tardif et Bianca Tugui, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-607

11.6. Nomination - contremaître(-esse) voirie et soir - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de Marc Giraldeau, au poste de contremaître(-esse) voirie et soir au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-608

11.7. Nomination - contremaître(-esse) planification et transport - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc-Antoine Dufresne, au poste de contremaître(-esse) planification et transport au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Commissions et comité du conseil

Résolution 2024-11-609

12.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-10-101 à CAPFRH-2024-10-118, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-11-610

12.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-10-028 à CDE-2024-10-030, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-11-611

12.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-10-034 à CATH-2024-10-037, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-11-612

12.4. Commission des services techniques - procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2024-10-010, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 22 octobre 2024, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Madame la conseillère Isabel Mattioli et monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 12.5.1. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-11-613

12.5.1. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-10-150 à CLCC-2024-10-164, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024, telles que présentées.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli et monsieur le conseiller Raymond Tessier reprennent leur siège.

Résolution 2024-11-614

12.5.2. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CLCC-2024-10-165, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-11-615

12.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-10-028 à CDAC-2024-10-033, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-11-616

12.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 29 octobre 2024

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-10-035 à CCT-2024-10-037, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 29 octobre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-11-617

12.8. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2024-10-004, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 octobre 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-11-618

12.9. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2024-10-008, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 23 octobre 2024, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-619

12.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-11-619

12.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2024:

- PIIA 2024-0036R2 (179, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0077R1 (569 F, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0129R1 (113, rue Bellerive);
- PIIA 2024-0143 (348, boulevard Industriel);
- PIIA 2024-0144 (C & D-142, 25^e Avenue);
- PIIA 2024-0145R1 (535, rue Bibeau);
- PIIA 2024-0146 (241, allée du Golf);
- PIIA 2024-0147 (457C, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0149 (505, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0153 (624, boulevard Industriel);
- PIIA 2024-0154 (121, 43^e Avenue);
- PIIA 2024-0156 (375, avenue Mathers, local 180);
- PIIA 2024-0158 (404, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0160 (711, 25^e Avenue);
- PIIA 2024-0162 (66, rue Dubois);
- PIIA 2024-0163 (67, 35^e Avenue);
- PIIA 2024-0164 (65, 35^e Avenue);
- PIIA 2024-0168 (883, boulevard Arthur-Sauvé);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2024-0155 (365, chemin de la Grande-Côte), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2024.

13. Dossiers des directeurs

13.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-11-620

13.1.1.1. Acquisition - lot 1 366 990 - parc Nature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir le lot 1 366 990 selon les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), pour des fins publiques municipales dans le cadre de l'implantation du parc Nature destiné à des fins d'activités récréotouristiques et pour assurer la protection et la conservation d'un milieu naturel ainsi que d'assurer un accès pérenne à ce milieu pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'avis d'expropriation pour fins d'utilités publiques sur le lot 1 366 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le lot 1 366 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures d'expropriation et déposer l'indemnité requise selon la *Loi concernant l'expropriation* concernant l'acquisition du lot précité;

De mandater un notaire afin de préparer l'acte à intervenir, le cas échéant, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer l'indemnité à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser l'indemnité qui sera prévue à ce rapport;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.411 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-621

13.1.1.2. Acquisition - lot 1 367 005 - parc Nature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir le lot 1 367 005 selon les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), pour des fins publiques municipales dans le cadre de l'implantation du parc Nature destiné à des fins d'activités récréotouristiques et pour assurer la protection et la conservation d'un milieu naturel ainsi que d'assurer un accès pérenne à ce milieu pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'avis d'expropriation pour fins d'utilités publiques sur le lot 1 367 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le lot 1 367 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures d'expropriation et déposer l'indemnité requise selon la *Loi concernant l'expropriation* concernant l'acquisition du lot précité;

De mandater un notaire afin de préparer l'acte à intervenir, le cas échéant, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer l'indemnité à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser l'indemnité qui sera prévue à ce rapport;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.411 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-622

13.1.1.3. Acquisition - lot 1 367 006 - parc Nature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir le lot 1 367 006 selon les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), pour des fins publiques municipales dans le cadre de l'implantation du parc Nature destiné à des fins d'activités récréotouristiques et pour assurer la protection et la conservation d'un milieu naturel ainsi que d'assurer un accès pérenne à ce milieu pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'avis d'expropriation pour fins d'utilités publiques sur le lot 1 367 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le lot 1 367 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures d'expropriation et déposer l'indemnité requise selon la *Loi concernant l'expropriation* concernant l'acquisition du lot précité;

De mandater un notaire afin de préparer l'acte à intervenir, le cas échéant, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer l'indemnité à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser l'indemnité qui sera prévue à ce rapport;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.411 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-623

13.1.1.4. Acquisition - lot 1 367 010 - parc Nature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir le lot 1 367 010 selon les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), pour des fins publiques municipales dans le cadre de l'implantation du parc Nature destiné à des fins d'activités récréotouristiques et pour assurer la protection et la conservation d'un milieu naturel ainsi que d'assurer un accès pérenne à ce milieu pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'avis d'expropriation pour fins d'utilités publiques sur le lot 1 367 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le lot 1 367 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures d'expropriation et déposer l'indemnité requise selon la *Loi concernant l'expropriation* concernant l'acquisition du lot précité;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De mandater un notaire afin de préparer l'acte à intervenir, le cas échéant, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer l'indemnité à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser l'indemnité qui sera prévue à ce rapport;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.411 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-624

13.1.2. Acquisition - lot 3 903 232 – Sa Majesté le Roi du chef du Canada

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par son ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le lot 3 903 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, sans considération, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de concession (abandon de droits), dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-625

13.1.3. Acquisition - lot 1 366 949 - André Brunet et Marie Lazure

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, André Brunet et Marie Lazure offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir d'André Brunet et de Marie Lazure, le lot 1 366 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 132 192 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la promesse de vente datée du 7 novembre 2024 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

13.1.4. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-626

13.1.5. Les terres du possible inc. - partie du lot 1 367 047 - conclusion d'un bail

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail relatif à la location de terrains situés sur une partie du lot 1 367 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dans le but de promouvoir des pratiques agricoles durables, innovantes, et respectueuses de l'environnement en offrant aux producteurs de la relève des ressources partagées et un encadrement professionnel pour favoriser le développement de l'agriculture locale, avec Les terres du possible inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au bail dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-627

13.1.6. Politique numéro POL-1044 intitulée « Politique sur l'utilisation des médias sociaux »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1044 intitulée « Politique sur l'utilisation des médias sociaux », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure POL-1030 intitulée « Politique d'utilisation des médias sociaux à la Ville de Saint-Eustache ».

VOTENT POUR LA PROPOSITION: Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION: Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

Résolution 2024-11-628

13.1.7. Politique numéro POL-1045 intitulée « Politique sur la nétiquette

»

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1045 intitulée « Politique sur la nétiquette », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2024-11-629

13.1.8. Transaction - servitude (partie de lot 1 367 428) - Ferme Gérard Renaud inc.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de règlement hors Cour et transaction ainsi qu'une servitude, réelle et perpétuelle sur une partie du lot 1 367 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, étant une partie du chemin de la Rivière Sud, aux fins de drainage de la terre agricole située sur le lot 5 903 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec Ferme Gérard Renaud inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la Convention de règlement hors Cour et transaction ainsi que la servitude dont copies sont déposées au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-630

13.1.9. Vente d'un immeuble - lot 1 431 366 - Hugo Philippe, Jean-Sébastien Légaré-Philippe et Karl Desjardins Paradis

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur d'Hugo Philippe, Jean-Sébastien Légaré-Philippe et Karl Desjardins-Paradis, l'adjudication du lot 1 431 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 32 500 \$, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 15 novembre 2023, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Pascale Gagnon, notaire et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-11-631

13.2.1. 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour donner accès gratuitement aux citoyens de la Ville au cinéma afin qu'ils assistent aux représentations du film de 10 heures, du lundi au vendredi de la semaine de relâche scolaire printanière avec 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-632

13.2.2. Centre d'entraide Racine-Lavoie - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au déneigement et à l'entretien du terrain situé au 154, rue Dorion avec le Centre d'entraide Racine-Lavoie, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-633

13.2.3. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) - collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger les résolutions numéros 2020-09-523 et 2024-10-573;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 13.2.4. de l'ordre du jour, et en conséquence, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-11-634

13.2.4. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une programmation dans le cadre des festivités de la fête nationale avec la Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2024-11-635

13.2.5. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif, ce projet appelé « Les collations de mon pays » vise à faire la promotion de l'album jeunesse créé en collaboration avec l'autrice Isabelle Larouche, l'illustratrice Olga Urbanowicz, le Service de la bibliothèque et le Service du développement de la communauté, et à assumer une part estimée à 1 755 \$ dans la réalisation de ce projet;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-636

13.2.6. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets Culture et inclusion – volet A 2024-2025, ce projet appelé « Ateliers culturels pour tous » vise à adapter les activités de la bibliothèque Guy-Bélisle, du manoir Globensky et du moulin Légaré pour accueillir des groupes de francisation;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-637

13.2.7.1. Directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache » - abrogation de la résolution 2024-10-575

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger la résolution 2024-10-575.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-638

13.2.7.2. Directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache » - adoption

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la directive numéro DIR-1001 intitulée « Directive linguistique de la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil.

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-639

13.2.8. FestivalOpéra de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente visant à offrir des spectacles de chants lyriques avec FestivalOpéra de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-640

13.2.9. Jeunesse Atout inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la gestion des programmes d'accompagnement en loisir inclusif pour jeunes, adolescents et adultes vivant avec un handicap avec Jeunesse Atout inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-641

13.2.10. La Mouvance Centre de femmes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à des travaux d'entretien ménager d'une partie du bâtiment localisé au 83, rue Chénier, avec La Mouvance Centre de femmes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-642

13.2.11. Maison des jeunes de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour la gestion du point de service situé dans un local aménagé du Centre communautaire Rivière-Nord avec la Maison des jeunes de St-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-643

13.2.12. Sympos'Arts de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une exposition en arts visuels avec Sympos'Arts de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2024-11-644

13.3.1. Tricentris - non-renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT que la réforme de collecte sélective au Québec soutenue par le milieu municipal, libère les municipalités des risques financiers et opérationnels liés au tri et au conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Ville n'entend pas se prévaloir des services offerts par Tricentris;

CONSIDÉRANT qu'un préavis de résiliation de 30 jours doit être transmis à Tricentris au plus tard le 1^{er} décembre pour ne plus en être membre;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ne pas renouveler l'adhésion de la Ville à titre de membre de Tricentris, coop de solidarité;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.4. Directeur général

Résolution 2024-11-645

13.4.1. Autorité régionale de transport métropolitain - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la bonification de service de transport collectif pour la ligne 90 desservant Saint-Eustache pour l'année 2025 avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-646

13.4.2. Demande d'aide financière - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie - programme d'appui aux projets de développement économique

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'appui aux projets de développement économique, pour la réalisation des plans et devis pour la conception d'une piste multifonction permettant l'accès à la future gare du Réseau express métropolitain (REM);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice adjointe du développement économique d'Innovation développement économique (IDÉ) Saint-Eustache à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-11-647

13.4.3. Utilisation du fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales (réserve financière)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de financer la participation de la Ville au programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences (règlement 1981) par le fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales, et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

14. Rapports et comptes du mois

Sujet :

14.1. Rapport de construction pour le mois d'octobre 2024

Le rapport de construction pour le mois d'octobre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

14.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-11-648

14.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2024, lesquels totalisent 7 451 452,25 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

15. Levée de la séance

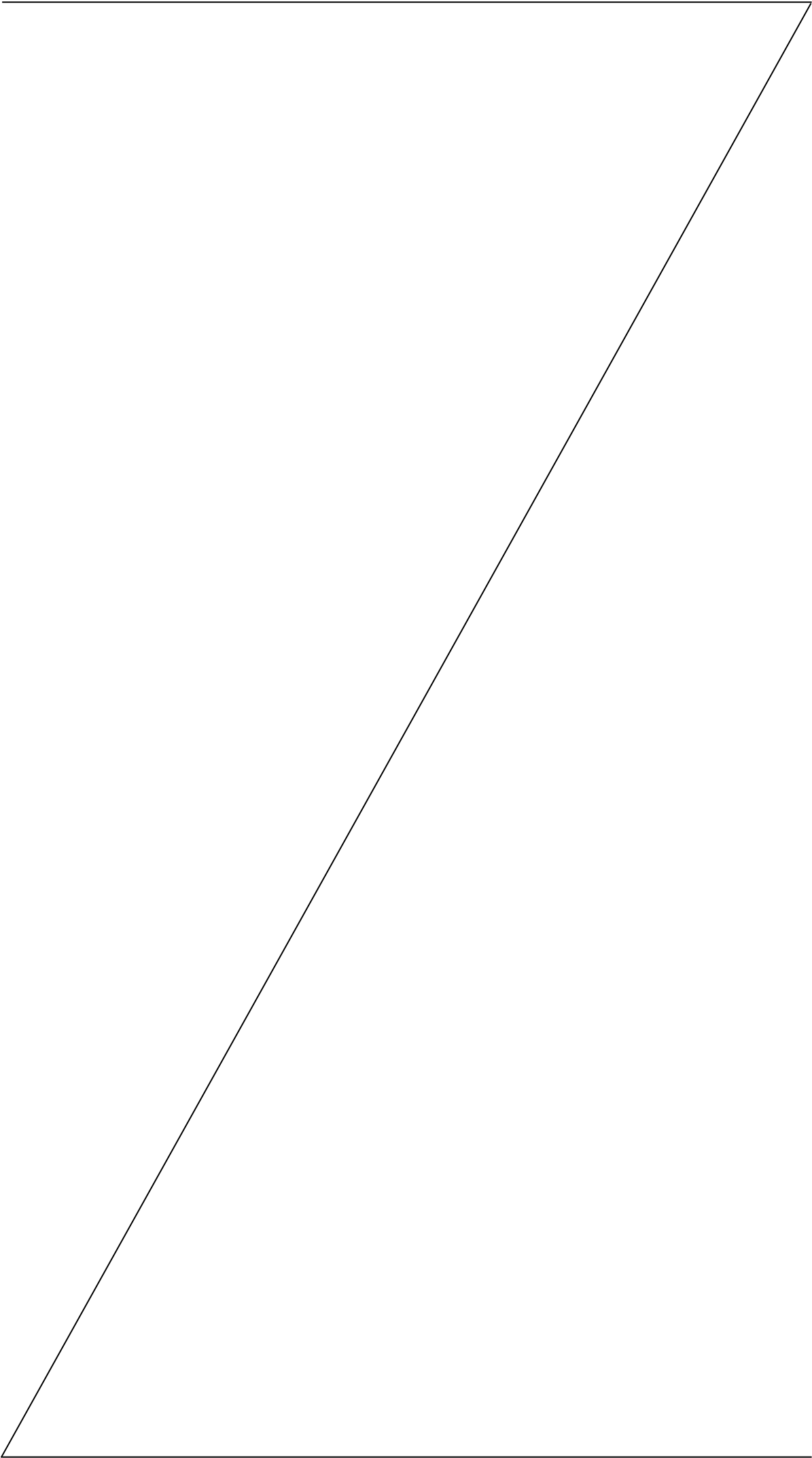
Résolution 2024-11-649

15. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1978 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1979 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1980 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1981 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »

4. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **20 novembre 2024 à 17 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents la conseillère Sylvie Mallette et le conseiller Patrice Paquette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-11-650

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 novembre 2024, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2024-11-651

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1978 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1978 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 322 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-11-652

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1979 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1979 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 361 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR L'IMPLANTATION, LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE BORDURES, DE TROTTOIRS, DE PISTES CYCLABLES, DE SYSTÈME DE VÉLO LIBRE-SERVICE, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'HABITS DE COMBAT, D'ÉQUIPEMENTS D'URGENCE, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-11-653

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1980 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1980 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 986 000 \$ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS CONCERNANT DES ÉTUDES, DES PLANS ET DEVIS, DES PLANS DIRECTEURS, DES PLANS DE GESTION, DES PLANS D'INTERVENTION POUR DES PISTES CYCLABLES, BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-11-654

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1981 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1981 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AFIN DE RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION ET DE REFOULEMENTS D'ÉGOUT DANS LES RÉSIDENCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Levée de la séance

Résolution 2024-11-655

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 18 et 20 novembre 2024
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2024-0181 - 163, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2024-0165 - partie du lot 1 366 766 - 883, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
 - 5.1. Adoption d'un règlement**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 5.3.1.** Règlement numéro 1950-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1950 instituant des commissions et comités du conseil »
 - 5.3.2.** Règlement numéro 1982 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2025 »
- 6. Dossiers du maire**
 - 6.1.** Cours de francisation - demande au gouvernement
 - 6.2.** Guignolée
 - 6.3.** La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie
 - 6.4.** Vœux des fêtes
- 7. Période de questions**
- 8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 8.1. Conseiller du district Rivière-Nord**
 - 8.1.1.** Remerciements - guignolée

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2024 – 19 HEURES**

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)

8.1. Conseiller du district Clair Matin

- 8.1.1.** Grand rassemblement de la jeunesse engagée du Québec

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.2.1.** Hommage à une entreprise eustachoise

- 8.2.2.** Les communications

- 8.2.3.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie (ACQS) - dernières nouvelles

8.3. Conseillère du district des Moissons

- 8.3.1.** Remerciements – intersection 25^e Avenue / autoroute 640

8.4. Conseiller du district des Îles

- 8.4.1.** Arbre 100, 39^e Avenue

- 8.4.2.** Travaux - centre communautaire Jean-Labelle

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1.** Contrat d'entretien de logiciels informatiques

- 9.1.2.** Migration web et entretien du logiciel ICO - incendie module prévention

- 9.1.3.** Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal - modification de contrat

9.2. Obligations de construction

- 9.2.1.** 9399-4119 Québec inc.

- 9.2.2.** Société en commandite Albatros

9.3. Exemption de taxes foncières

- 9.3.1.** Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Fondation Sercan

10. Personnel

- 10.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services

- 10.2.** Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

- 10.3.** Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

- 10.4.** Nomination et embauche - concierge - Service des travaux publics

- 10.5.** Embauche - responsable de plateaux - Service sport et plein air

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2024 – 19 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1. Nomination aux commissions du conseil
- 11.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024
- 11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 19 novembre 2024
- 11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 13 novembre 2024
- 11.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 12 novembre 2024
- 11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 31 octobre 2024
- 11.7. Commission de la circulation et des transports
 - 11.7.1. Procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2024
 - 11.7.2. Procès-verbal de la réunion tenue le 12 décembre 2024
- 11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024
- 11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 26 novembre 2024
- 11.10. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024
- 11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 21 novembre 2024

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 983 - Frederick Otto Bonkowsky
- 12.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1978 (règlement d'emprunt de 1 322 000 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 12.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1979 (règlement d'emprunt de 7 361 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 12.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1980 (règlement d'emprunt de 986 000 \$ - honoraires professionnels - études, plans, devis, plans directeurs, plans de gestion, plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales)
- 12.1.5. Dépôt du rapport du registre des déclarations - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2024 – 19 HEURES**

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques (suite)

12.1.6. Résiliation d'une promesse d'achat - partie du lot 1 975 294 - Immo GL inc.

12.1.7. Vente d'un immeuble - partie du lot 1 699 158 - Domaine Chénier inc. - demande de délai additionnel

12.1.8. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc. - demande de délai additionnel

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

12.2.1. Association hockey féminin des Laurentides - conclusion d'une entente

12.2.2. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

12.2.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal - parc Nature Saint-Eustache

12.2.4. Demande d'aide financière - programme Aide aux initiatives de partenariat - ministère de la Culture et des Communications - 2025, 2026 et 2027

12.3. Directeur du module technique et de l'environnement

12.3.1. Grenier populaire des Basses-Laurentides - conclusion d'une entente

12.3.2. Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

12.3.3. Éco entreprises Québec - conclusion d'une modification à l'entente

13. Rapports et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2024

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2024

14. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 décembre 2024 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie) et Nicole Carignan-Lefebvre (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Bourcier, assistante-greffière.

Sont absents les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette ainsi que le conseiller Yves Roy.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-12-656

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2024-12-657

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 18 et 20 novembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 18 et 20 novembre 2024.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2024-12-658

3.1.1. DM 2024-0181 - 163, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0181 soumise afin de :

- Permettre un alignement d'arbres le long de la ligne de lot arrière et des lignes de lot latérales, dans lequel 16 arbres sont manquants, alors que le règlement numéro 1675 prévoit un ratio minimal de 39 arbres, soit un 1 arbre au 7,0 mètres le long des lignes de lot arrière et latérales pour un immeuble de 16 logements et plus;
- Permettre un indice de canopée de 25,36 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un indice de canopée d'au moins 40 % sur un site pour un immeuble résidentiel de 16 logements et plus;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Permettre une aire de stationnement souterraine située à une distance de 1,69 mètre en marge avant (boulevard Arthur-Sauvé) et de 0,57 mètre en marge avant (rue Dorion), alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne de lot en marge avant;
- Permettre 74 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 75 cases de stationnement.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-11-175 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 21 novembre 2024.

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2024-12-659

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0165 – partie du lot 1 366 766 - 883, boulevard Arthur-Sauvé

Le maire précise que le titre et les documents de présentation pour le premier projet de résolution adopté à une séance antérieure sont différents de ceux apparaissant pour le second projet de résolution, et plus particulièrement par l'ajout pour plus de précision qu'il s'agit d'une partie du lot 1 366 766.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0165.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0165 vise à autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est exclusivement située dans la seule zone concernée 3-H-35 et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifié au cadastre du Québec et comprise entièrement dans la zone 3-H-35, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1795 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à bonifier le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de logements dans la ville;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle R prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge latérale minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,0 mètres pour le bâtiment C;
- Autoriser une marge arrière minimale de 6,0 mètres au lieu de 10,0 mètres pour le bâtiment C;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment principal sur un lot;
- Autoriser plus d'un bâtiment accessoire sur un lot;
- Autoriser l'aménagement de cases de stationnement devant une façade principale;
- Autoriser un ratio de stationnement de 1,8 case au lieu de 2 cases par logement incluant les cases pour visiteurs situées à l'extérieur et identifiées, pour un total de 94 cases au lieu de 104;
- Autoriser que les cases de stationnement pour visiteur soient à une distance de plus de 75 mètres de rayon des bâtiments;
- Autoriser une entrée charretière et une allée d'accès ayant 11,44 mètres de largeur au lieu de 10,0 mètres;
- Autoriser une entrée charretière à angle au lieu d'être perpendiculaire à la rue;
- Autoriser une remise ayant une longueur de mur de 7,2 mètres au lieu de 6 mètres;
- Autoriser un indice de canopée 31 % au lieu de 40 % et permettre de ne pas respecter l'alignement d'arbres au 7,0 mètres aux endroits indiqués au plan;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les frais de parc de 10 % devront être payés;

CONSIDÉRANT que des arbres matures seront préservés, intégrés et mis en valeur par les aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'espace végétalisé sur le site s'élève à 56 %;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé permettra de limiter les nuisances pouvant être attribuées aux usages commerciaux adjacents, de sécuriser la zone résidentielle par rapport à une zone commerciale limitrophe et d'agrémenter le milieu de vie par des aménagements composés d'une façon prédominante d'arbres, d'arbustes ou autres végétaux;

CONSIDÉRANT que l'éclairage devra être confiné au site et devra essentiellement être dirigé vers le sol;

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement seront agrémentées d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure contribuant à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que des inscriptions « non-stationnement » devront être prévues dans les allées d'accès pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que, n'eût été la présence des servitudes sur le site, la norme de canopée aurait été atteinte;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le pourcentage de canopée est respecté lorsqu'on retire du calcul les espaces où la plantation n'est pas permise;

CONSIDÉRANT qu'un très grand nombre d'arbres seront plantés sur le site;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'arbustes et de vivaces prévu en dessous des lignes électriques permettra de dissimuler les cases de stationnement et d'offrir un écran visuel avec l'usage commercial voisin;

CONSIDÉRANT que les plans d'architectures Espace Terra - GBD - dossier 19250 produits par DKA et le plan d'implantation projeté produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 33 253, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2024-11-592 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0165;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0165, pour autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitation sur une partie du lot existant numéro 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est entièrement située dans la zone concernée 3-H-35, et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des écrans antibruit soient aménagés au sol et que la qualité et les caractéristiques des matériaux de revêtement extérieur et des fenêtres réduisent les risques de transmission du bruit à l'intérieur des bâtiments et offrent une insonorisation conforme au règlement de contrôle intérimaire RCI-2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2024-12-660

5.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-422 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-422 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.2. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

5.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 1-H-29 à même une partie de la zone 1-C-21, et permettre, dans la zone 1-H-29, l'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2024-12-661

5.2.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 20 janvier 2025, à 19 heures.

5.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

5.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1950-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1950 instituant des commissions et comités du conseil

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le nom de la Commission des services techniques.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1982 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2025 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2025.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Dossiers du maire

Résolution 2024-12-662

6.1. Cours de francisation – demande au gouvernement

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement provincial de reconduire partiellement le financement des programmes de francisation uniquement jusqu'à la fin mars 2025 et ce, malgré la hausse significative des demandes;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques et sociales causées par les décisions gouvernementales ciblant la réduction des travailleurs immigrants et la fin des cours de francisation pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la situation est préoccupante d'autant plus que la Loi 14 (projet de Loi 96) exige que les services et communications essentiels aux immigrants soient uniquement en français après six (6) mois de résidence, alors qu'actuellement, les délais d'attente pour l'accès aux cours du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dépassent déjà ce délai;

CONSIDÉRANT que les alternatives présentement disponibles sont limitées;

CONSIDÉRANT que la fin probable des programmes de francisation compromet l'intégration de nombreux travailleurs au sein de diverses entreprises;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation de :

- Revoir leur positionnement relatif à l'immigration afin d'assurer la pérennité des entreprises et l'intégration des travailleurs immigrants déjà en place;
- Revenir sur la décision de cesser le financement de la francisation en présentiel sur son territoire;
- Maintenir, au minimum, l'offre de services pour les étudiants ayant déjà entrepris leur cheminement;
- Prioriser les étudiants actuels sur la liste d'attente du MIFI;
- Financer la mise en place de services de remplacement pour maintenir une offre de proximité.

Sujet :

6.2. Guignolée

Monsieur le maire remercie tous les citoyens, bénévoles, entreprises, ainsi que tous les élus ayant participé à la guignolée qui s'est tenue récemment, laquelle a permis d'amasser une somme appréciable.

Résolution 2024-12-663

6.3. La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

CONSIDÉRANT qu'en démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique;

CONSIDÉRANT que cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre soin de notre démocratie;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de s'engager comme élu(e)s municipales et élus municipaux de la Ville de Saint-Eustache, d'être fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens, d'appeler au débat démocratique dans le respect, et de dire « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Sujet :

6.4. Vœux des fêtes

Monsieur le maire offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville au nom des membres du conseil de la Ville, en cette période des fêtes.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.1.1. Remerciements - guignolée

Monsieur le conseiller Patrice Paquette remercie les bénévoles qui ont participé à la guignolée de son quartier.

8.2. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

8.2.1. Grand rassemblement de la jeunesse engagée du Québec

Monsieur le conseiller Marc Lamarre remercie les services de la Ville pour l'organisation du grand rassemblement de la jeunesse engagée du Québec.

8.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.3.1. Hommage à une entreprise eustachoise

Madame la conseillère Isabel Mattioli rend hommage à une entreprise eustachoise qui fermera ses portes.

Sujet :

8.3.2. Les communications

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de la communication des différents éléments entre les élus.

Sujet :

8.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie (ACQS) - dernières nouvelles

Madame la conseillère Isabel Mattioli rend hommage et discute de la guignolée des Chevaliers de Colomb.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.4. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.4.1. Remerciements – intersection 25^e Avenue / autoroute 640

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie l'administration ainsi que les membres de la Commission de la circulation et des transports pour leur travail dans ce dossier.

8.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.5.1. Arbre 100, 39^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute d'un arbre situé au 100, 39^e Avenue.

Sujet :

8.5.2. Travaux - centre communautaire Jean-Labelle

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état des travaux effectués au centre communautaire Jean-Labelle.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2024-12-664

9.1.1. Contrat d'entretien de logiciels informatiques

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, le contrat de gré à gré à PG Solutions inc., relativement au contrat d'entretien de logiciels informatiques, aux prix soumis, pour un montant total de 189 098 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-665

9.1.2. Migration web et entretien du logiciel ICO - incendie module prévention

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer, pour la période du 17 décembre 2024 au 31 décembre 2025, le contrat de gré à gré à ICO Technologies inc., relativement à la migration web et l'entretien du logiciel ICO – incendie module prévention, aux prix soumis, pour un montant total de 35 521,04 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-666

9.1.3. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal - modification de contrat

CONSIDÉRANT que pour se conformer à la nouvelle législation en vigueur, il y aurait lieu de modifier le contrat pour y inclure la captation en mode hybride;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec Télévision communautaire des Basses-Laurentides, dossier 2022-C-P-40, conclu en vertu de la résolution 2023-02-058, relativement au service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant approximatif de 6 450 \$, taxes en sus, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 mars 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9.2. Obligations de construction

Résolution 2024-12-667

9.2.1. 9399-4119 Québec inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à 9399-4119 Québec inc., un délai additionnel expirant le 27 septembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 318 267 et ce, moyennant une compensation de 4 730,67 \$;

D'autoriser le maire ou la maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-668

9.2.2. Société en commandite Albatros

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Société en commandite Albatros, un délai additionnel expirant le 2 décembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 335 865,60 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9.3. Exemption de taxes foncières

Résolution 2024-12-669

9.3.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Fondation Sercan

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'organisme Fondation Sercan, en regard de l'immeuble situé au 50, rue Chénier, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2024-12-670

10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Xavier Godon et Ariane Lafrenière, et d'embaucher Nourhene Abbes et Riad Chabane, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-671

10.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gérard Gratton, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-672

10.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stefanie Arduini, Maryève Champagne, Victor Desmas, Yvanie Francoeur, Daphné Miljours et Estelle Motta, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2024-12-673

10.4. Nomination et embauche - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nelson Michaud et Daniel Arcand et d'embaucher Olivier Chagnon, aux postes de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-674

10.5. Embauche - responsable de plateaux - Service sport et plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Richard Carrier, au poste de responsable de plateaux au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comité du conseil

Résolution 2024-12-675

11.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions du conseil ci-après mentionnées :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Marc Lamarre, président Yves Roy, vice-président Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Stéphane Larivée - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Thierry Vallières
Commission des services techniques et des changements climatiques	Daniel Goyer, président Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Élisabeth Bonin - Yanick Fortier - Pierre-Alexandre Gagnon - Stéphane Larivée - Karine Lorrain

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission des loisirs, de la culture et du communautaire	Raymond Tessier, président, (responsable du volet culturel) Yves Roy, vice-président, (responsable du volet plein air et loisirs) Nicole Carignan-Lefebvre (responsable du volet communautaire) Michèle Labelle (responsable du volet culturel) Marc Lamarre (responsable du volet sportif) Isabelle Lefebvre (responsable du volet communautaire) <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Karine Bourbonnais - Michel Lamontagne - Josianne Messier - Bastien Morin - Sophie Tessier
Commission de la sécurité publique	Sylvie Mallette, présidente Raymond Tessier, vice-président Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Sébastien Laplante - Stéphane Larivée - Thierry Vallières <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> - Léon Tremblay
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Larissa Asnal - Wahida Boubaker - Noah Choquette-Hayes - Maeva Djenji Ena Grace Elsy - Nouha El Mkinsi - Maliha Lompo - Hugo Poitras - Élia Therrien

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-06-373, 2023-11-631, 2024-05-243 et 2024-08-449, pour les commissions concernées, et sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025.

Résolution 2024-12-676

**11.2. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-11-119 à CAPFRH-2024-11-127, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-12-677

11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 19 novembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-11-031 à CDE-2024-11-038, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 novembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-12-678

11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 13 novembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-11-038 à CATH-2024-11-042, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 novembre 2024, telles que présentées.

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.5. de l'ordre du jour et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-12-679

11.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 12 novembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-11-166 à CLCC-2024-11-174, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 12 novembre 2024, telles que présentées.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Sujet :

11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 31 octobre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-12-680

11.7.1. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2024

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2024-11-038 et CCT-2024-11-039, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-12-681

11.7.2. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 12 décembre 2024

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCT-2024-12-040, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 12 décembre 2024, telle que présentée.

Sujet :

11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-12-682

11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 26 novembre 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2024-11-020, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 26 novembre 2024, telle que présentée.

Résolution 2024-12-683

11.10. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2024-11-009 à CJ-2024-11-011, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2024, telles que présentées.

Résolution 2024-12-684

11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 21 novembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-12-685

11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 21 novembre 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024:

- PIIA 2024-0152 (272, rue Dubois);
- PIIA 2024-0155R1 (365, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0162R1 (66, rue Dubois);
- PIIA 2024-0166 (272, rue Dubois);
- PIIA 2024-0167 (176-184, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0170 (690, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0171 (C-101, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2024-0174 (56, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0175 (34, chemin d'Oka);

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, aux motifs établis aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024.

- PIIA 2024-0157 (477, 25^e Avenue);
- PIIA 2024-0161 (163, boulevard Arthur-Sauvé).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2024-12-686

12.1.1. Acquisition d'un immeuble – lot 1 366 983 – Frederick Otto Bonkowsky

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Frederick Otto Bonkowsky offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot 1 366 983;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Frederick Otto Bonkowsky, le lot 1 366 983 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 25 300 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

12.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1978 (règlement d'emprunt de 1 322 000 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2024, sous l'autorité du règlement numéro 1978 décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Sujet :

12.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1979 (règlement d'emprunt de 7 361 000 \$ - dépenses en immobilisation)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2024, sous l'autorité du règlement numéro 1979 décrétant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, de système de vélo libre-service, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'habits de combat, d'équipements d'urgence, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

12.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1980 (règlement d'emprunt de 986 000 \$ - honoraires professionnels - études, plans, devis, plans directeurs, plans de gestion, plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2024, sous l'autorité du règlement numéro 1980 décrétant une dépense et un emprunt de 986 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, des plans et devis, des plans directeurs, des plans de gestion, des plans d'intervention pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales.

Sujet :

12.1.5. Dépôt du rapport du registre des déclarations - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache

Le rapport du registre des déclarations relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-12-687

12.1.6. Résiliation d'une promesse d'achat - partie du lot 1 975 294 - Immo GL inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation d'Immo GL inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 1 975 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée en vertu de la résolution 2024-10-569;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 12.1.7. de l'ordre du jour et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2024-12-688

12.1.7. Vente d'un immeuble - partie du lot 1 699 158 - Domaine Chénier inc. - demande de délai additionnel

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de Domaine Chénier inc. afin que la période de diligence raisonnable mentionnée à la promesse d'achat du 22 juin 2024, acceptée par le conseil municipal du 4 juillet 2024, par la résolution 2024-07-347, se termine le 25 mars 2025;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Résolution 2024-12-689

12.1.8. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc. - demande de délai additionnel

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de 11200186 Canada inc. afin que la période de diligence raisonnable mentionnée à la promesse d'achat du 16 juillet 2024, acceptée par le conseil municipal du 26 août 2024, par la résolution 2024-08-458, se termine le 24 janvier 2025;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-12-690

12.2.1. Association hockey féminin des Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'organisation du hockey féminin sur le territoire des Laurentides, avec l'Association hockey féminin des Laurentides, les villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel, Prévost, Rosemère, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Sainte-Thérèse, Saint-Placide, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Oka, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-691

12.2.2. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de visibilité corporative avec la Corporation du théâtre Saint-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-692

12.2.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal - parc Nature Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a un projet d'acquisition de milieux naturels - parc Nature Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT, que la Communauté métropolitaine de Montréal a subventionné en 2018 l'acquisition du lot principal du parc nature ainsi que plusieurs lots additionnels en 2022 et 2023 afin d'agrandir et pérenniser ce parc;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la Ville de Saint-Eustache dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition de milieux naturels - parc Nature Saint-Eustache indiqué ci-haut, pour les lots 1 366 924, 1 366 925 et 1 366 949, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer une convention entre la Ville de Saint-Eustache et la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'autoriser à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-12-693

12.2.4. Demande d'aide financière – programme Aide aux initiatives de partenariat – ministère de la Culture et des Communications - 2025-2026 et 2027

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2024-12-694

12.3.1. Grenier populaire des Basses-Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la récupération, sur appel, des meubles et des appareils réfrigérants à domicile et de la disposition des halocarbures avec Grenier populaire des Basses-Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-695

12.3.2. Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2022, le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes a été officiellement adopté et que selon l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) actuellement en vigueur, la Ville de Saint-Eustache doit, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme, accompagné par la firme BC2, travaille présentement sur la révision de son plan d'urbanisme ainsi que la révision de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'ampleur du travail de révisions et au manque d'effectif auquel le Service de l'urbanisme a fait face, il a été impossible de terminer l'exercice de concordance et d'adopter le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme d'ici la fin décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 du projet de loi 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), adopté le 1^{er} juin 2023, par l'Assemblée nationale, le conseil municipal peut adopter une résolution exprimant une demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma révisé;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de consentir à la Ville un délai additionnel au 31 juillet 2025 pour compléter cette concordance et pour que la Ville adopte son plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme à savoir, notamment :

- La refonte du règlement de zonage;
- La refonte du règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- La refonte du règlement concernant le lotissement;
- La refonte du règlement sur les permis et certificats;
- La refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- La refonte du règlement concernant la démolition d'immeubles;
- La refonte du règlement sur les usages conditionnels;
- La refonte du règlement de construction;
- La refonte du règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;
- La refonte du règlement concernant les dérogations mineures;

D'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2024-12-696

12.3.3. Éco entreprises Québec - conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative aux modalités applicables pour le versement de la compensation financière et des services pris en charge conclu en vertu de la résolution 2024-06-333 avec Éco Entreprises Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2024

Le rapport de construction pour le mois de novembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2024-12-697

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de novembre 2024, lesquels totalisent 9 256 456,57 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2024-12-698

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGÉTAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2024 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du budget pour l'année 2025**
- 3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027**
- 4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

/jc



Séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **18 décembre 2024 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-12-699

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budgétaire du 18 décembre 2024, tel que présenté.

2. Adoption du budget pour l'année 2025

Sujet:

2. Adoption du budget pour l'année 2025

Monsieur le maire fait état des particularités importantes apparaissant au budget de l'exercice 2025 de même que du taux des diverses taxes et compensations qui deviendront exigibles.

Monsieur le maire fait état des principaux postes de revenus et dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires du prochain exercice et des priorités qui ont été retenues.

Résolution 2024-12-700

2. Adoption du budget pour l'année 2025

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le budget pour l'exercice financier 2025, au montant de 109 258 820 \$ soit approuvé.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

Résolution 2024-12-701

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

Monsieur le maire présente à l'assemblée le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que soumis.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2024-12-702

4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la publication, sur le site internet de la Ville et dans le journal L'Éveil, du document explicatif du budget 2025 et du programme triennal des immobilisations des exercices 2025, 2026 et 2027, en lieu et place de sa distribution, à chaque adresse civique dans la municipalité.

5. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

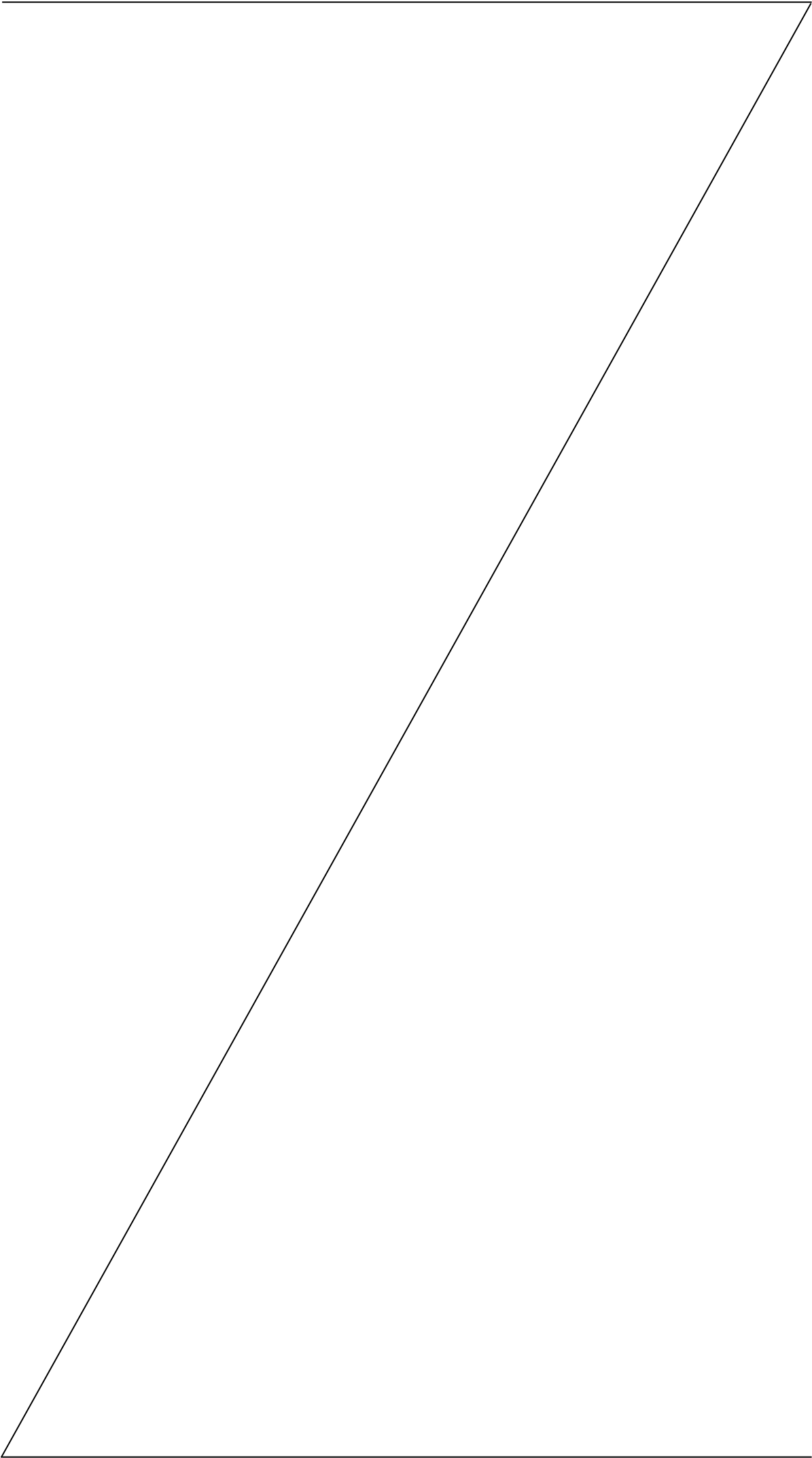
6. Levée de la séance

Résolution 2024-12-703

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2024 – 19 H 30**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

3.1.1. Règlement numéro 1950-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1950 instituant des commissions et comités du conseil »

3.1.2. Règlement numéro 1982 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2025 »

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directeur du module administratif et communautaire

4.1.1. Service clé en main de gestion et d'exploitation du réseau de vélos en libre-service incluant l'acquisition d'équipements pour la mise en place dudit réseau

5. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **18 décembre 2024 à 19 h 30.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-12-704

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2024-12-705

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1950-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1950 instituant des commissions et comités du conseil »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1950-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1950 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2024-12-706

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1982 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2025 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1982 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2024-12-707

4.1.1. Service clé en main de gestion et d'exploitation du réseau de vélos en libre-service incluant l'acquisition d'équipements pour la mise en place dudit réseau

CONSIDÉRANT les résolutions respectives 2024-10-576 et 2024-10-30.207 de la Ville de Saint-Eustache et de la Ville de Deux-Montagnes, lesquelles ont conclu une entente intermunicipale pour l'implantation d'un réseau de location de vélos en libres partages afin d'octroyer en commun un contrat d'acquisition d'une flotte de vélos électriques et mécaniques, de stations, ainsi qu'un contrat pour l'entretien des équipements nécessaires, l'opération et la gestion du nouveau réseau de location de vélos en libre accès;

En conséquence;

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer en commun pour les villes de Saint-Eustache et de Deux-Montagnes, pour la période du 19 décembre 2024 au 31 décembre 2028, le contrat de gré à gré à Bixi Montréal, relativement au contrat pour un service clé en main de gestion et d'exploitation du réseau de vélos en libre-service incluant l'acquisition d'équipements pour la mise en place dudit réseau, aux prix soumis, pour la Ville de Saint-Eustache, pour un montant de 627 098 \$, pour l'acquisition et les frais d'implantation de même que des frais annuels approximatifs de gestion de 98 987 \$, taxes en sus, et pour la Ville de Deux-Montagnes, pour un montant de 368 313 \$, pour l'acquisition de même que des frais d'implantation et frais annuels approximatifs de gestion de 82 654 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la Ville à conclure une entente de gestion avec Bixi Montréal, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au document déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire quant à l'octroi du contrat de gré à gré, afin de donner plein effet à la présente;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache, tout document utile et nécessaire quant à l'entente de gestion, afin de donner plein effet à la présente.

5. Levée de la séance

Résolution 2024-12-708

5. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

A square with a diagonal line from the bottom-left corner to the top-right corner. The square is defined by a thin black border. The diagonal line is a solid black line that divides the square into two right-angled triangles. The line starts at the bottom-left corner and ends at the top-right corner.